

**PARLEMENT**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**SESSION 2023-2024**

---

**31 OCTOBRE 2023**

---

**35ÈME CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ**  
**PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT**  
**DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE<sup>1</sup>**

---

**FASCICULE I - ANNEXE**

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 603 (2023-2024) n°1.



Cour des comptes



# 35<sup>e</sup> Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française

Fascicule 1<sup>er</sup> – Annexe



Rapport de la Cour des comptes transmis au Parlement de la Communauté française  
Bruxelles, octobre 2023



Cour des comptes

# 35<sup>e</sup> Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française

Fascicule I<sup>er</sup> – Annexe



Rapport adopté le 24 octobre 2023 par la chambre française de la Cour des comptes

## **AVANT-PROPOS**

Conformément à l'article 44 du décret du 20 décembre 2011, la Cour des comptes transmet le compte général de l'année 2022 de la Communauté française au Parlement de la Communauté française avec ses observations.

Le compte général transmis comprend les éléments fixés aux articles 42 et 43 du décret du 20 décembre 2011. Néanmoins, les informations utiles à l'appréciation des données relatives aux actifs immobilisés, aux créances et à la dette sont insuffisantes.

Le fascicule I<sup>er</sup> du Cahier reprend l'opinion de la Cour des comptes sur le compte général ainsi que ses observations.

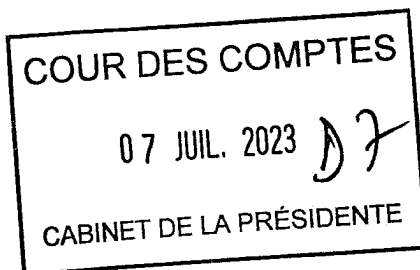
Le compte général transmis par le ministre du Budget en date du 29 juin 2023 et le compte général corrigé transmis par l'administration le 13 septembre 2023 en application de l'article 36 du décret du 20 décembre 2011, sont repris dans la présente annexe, qui est uniquement mise à disposition sur le site internet de la Cour des comptes ([www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be)).



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Frédéric DAERDEN

Vice-Président et Ministre du Budget,  
de la Fonction publique,  
de l'Égalité des chances et de la tutelle  
sur Wallonie-Bruxelles Enseignement



0000043

**Cour des Comptes**  
**Madame Florence THYS**  
**Présidente**  
**Rue de la Régence, 2**  
**1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le **29 JUIN 2023**

Nos réf. : 2022/FD/BM/BS/cvt/c93/8679

**Objet :** **Compte général de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'exercice 2022**

Madame la Présidente,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le Compte général de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'exercice 2022, tel qu'approuvé le 29 juin 2023 par le Gouvernement, en application de l'article 44 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

  
**Frédéric DAERDEN**

+ Clé USB



# COMPTE GÉNÉRAL 2022 DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Transmis le 29 juin 2023.

# COMPTES ANNUELS

MFWB - Bilan 2022-2021 (AR2009)

Rubrique	ACTIF	Exercice 2022	Exercice 2021	Rubrique	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2.180.855.085,52</b>	<b>2.233.801.777,50</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	<b>11.988.740.476,07</b>	<b>9.564.813.410,65</b>
	(valeurs nettes et réévaluées, s'il y a lieu)						
	<b>Frais d'établissement - Immobilisations incorporelles</b>	<b>14.137,72</b>	<b>13.834,43</b>		<b>Actifs net ou Avoir social - Passif net (-) (situation en fin de période)</b>	<b>11.990.170.264,23</b>	<b>9.566.039.214,65</b>
201	Frais d'établissement	-	-	101	Actif net ou Avoir social de l'entité comptable (autre qu'Entreprise d'Etat)	-	7.893.128.502,45
202	Immobilisations incorporelles	14.137,72	13.834,43	102	Actif net de l'entité comptable : Entreprise d'Etat	-	-
	<b>Terrains et Bâtiments</b>	<b>2.039.905.728,05</b>	<b>2.070.062.087,48</b>	108	Passif net (-) de l'entité comptable (à porter en négatif au Passif)	11.990.170.264,23	17.459.167.717,10
220	Terrains de bâtiments	586.659.233,47	597.202.637,73		<b>Fonds propres affectés</b>	<b>1.429.788,16</b>	<b>1.225.804,00</b>
221	Terrains d'infrastructures de génie civil	-	-	120 à 129	Fonds propres affectés (à ventiler en fonction de leur nature)	1.429.788,16	1.225.804,00
222	Terrains non bâtis	32.339.453,82	32.382.481,68				
223	Bâtiments (non compris les terrains sur lesquels ils sont érigés)	1.420.862.794,42	1.440.424.224,24		<b>Fonds sociaux en faveur du personnel</b>	-	-
224	Terrains et constructions juridiquement non dissociables	-	-	130 à 139	Fonds sociaux en faveur du personnel (à ventiler en fonction de leur nature)	-	-
226	Autres immobilisation - Travaux d'aménagement des biens loués	44.246,34	52.743,83				
228	Plantations, cultures et autres aménagements de terrains non repris à la rubrique 222	-	-				
229	Terrains et bâtiments désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	-	-				
	<b>Installations, machines et outillage d'exploitation</b>	<b>1.889.279,65</b>	<b>1.512.926,51</b>	140 à 149	<b>PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR</b>	<b>50.159.610,99</b>	<b>48.149.762,71</b>
230	Installations d'exploitation	240.858,45	268.960,97		Provisions pour charges à venir (à ventiler en fonction de leur nature)	50.159.610,99	48.149.762,71
231	Machines d'exploitation	1.517.997,04	1.119.084,34				
232	Outillage d'exploitation	130.424,16	124.881,20				
239	Installations, machines et outillage d'exploitation désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	-	-				
	<b>Mobilier et matériel - Animaux et végétaux</b>	<b>76.493.131,64</b>	<b>99.472.862,93</b>				
	(à l'exclusion du matériel des Forces armées assimilé à des armes de destruction)						
240	Matériel roulant	1.119.246,56	1.676.879,78				
241	Matériel navigant	457.782,18	281.188,53				
242	Matériel volant	-	-				
243	Matériel informatique et télématique	522.957,72	465.575,53				
244	Mobilier, matériel et machines de bureau	12.069.233,10	13.703.513,97				
245	Autres mobiliers et matériel ly compris ceux de protection mis en service dans les services autres que ceux des Forces armées	-	-				
246	Ouvrages de bibliothèques	-	-				
247	Objets et œuvres d'art, matériel et instruments rares	62.323.912,08	83.345.706,52				
248	Animaux et végétaux	-	-				
249	Actifs mobiliers corporels non encore mis en service	-	-				
	<b>Immobilisations corporelles détenues en Location-Financement et autres droits réels que de propriété</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
250	Terrains et bâtiments	-	-				
251	Installations d'exploitation	-	-				
252	Machines et outillage d'exploitation	-	-				
253	Mobilier et matériel	-	-				
	<b>Ouvrages de génie civil</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
260	Autoroutes, routes et pistes cyclables	-	-				
261	Champs d'aviation	-	-				
262	Canaux, fleuves et rivières navigables ou non	-	-				
263	Barrages	-	-				
264	Infrastructures portuaires	-	-				
265	Infrastructures de transports publics (infrastructures de métros, prémétros, tramways, et autres transports dont l'entité comptable est propriétaire)	-	-				
266	Stations d'épuration des eaux usées (infrastructures dont l'entité comptable est propriétaire)	-	-				
267	Défenses côtières et chenaux de navigation - Réseaux de télétransmission, réseaux radio et réseaux de transmission de données informatiques	-	-				
268	Autres infrastructures (Oléoducs, etc.)	-	-				
269	Ouvrages de génie civil désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	-	-				
	<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>32.235.426,09</b>	<b>32.301.596,94</b>				
210	Bâtiments en construction	32.235.426,09	32.301.596,94				
213	Installations d'exploitation en construction	-	-				
215	Frais d'agencement et d'aménagement de biens immeubles propres en cours	-	-				
216	Travaux en cours - Ouvrages de génie civil	-	-				
	<b>Immobilisations financières</b>	<b>30.317.382,37</b>	<b>30.438.469,21</b>				
270	Participations totales dans des entreprises résidentes	31.061.300,00	31.000.000,00				
271	Participations majoritaires (50% et +) dans des entreprises résidentes	6.172.166,63	5.989.779,79				
272	Participations minoritaires dans des entreprises résidentes	5.428.249,00	5.428.249,00				
273	Participations dans des entreprises non résidentes (non repris au 274)	-	-				
274	Participations dans des Organismes internationaux dont l'entité est membre	-	-				
275	Créances pouvant être assimilées à des participations	-	-				
276	Immobilisé financier monétaire	-	-				
	<b>CRÉANCES À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE</b>	<b>54.346.525,89</b>	<b>163.817.541,73</b>		<b>DETTES À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE</b>	<b>10.030.773.841,17</b>	<b>9.447.225.789,48</b>
	<b>Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers ou par l'entité elle-même</b>	<b>1.429.788,16</b>	<b>1.225.804,00</b>		<b>Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable</b>	<b>9.978.053.841,17</b>	<b>9.284.815.789,48</b>
280	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. qui en relèvent (y compris ceux d'emprunts perpétuels)	1.429.788,16	1.225.804,00	170	Emprunts perpétuels	-	-
281	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés et Régions et par les O.A.P. qui en relèvent	-	-	171	OLOS à plus d'un an d'échéance en EUROS	-	-
282	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	172	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance autres qu'OLOS en EUROS	86.000.000,00	86.000.000,00
				173	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	-	-
				174	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EUROS est couvert par un dérivé	-	-
				175	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère	-	-
				176	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G.	9.892.053.841,17	9.198.815.789,48
				177	Bons du Trésor à échéance indéterminée émis en contrepartie de la participation de l'Etat belge dans le capital d'organismes internationaux dont il est membre	-	-
	<b>Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.</b>	<b>52.916.737,73</b>	<b>162.591.737,73</b>		<b>Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G.</b>	<b>52.720.000,00</b>	<b>162.410.000,00</b>
283	Prêts hypothécaires à des tiers non soumis au P.C.G., à plus d'un an d'échéance	-	-	182	Dettes en principal en EUROS en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an d'échéance	-	-
284	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	184	Dettes à plus d'un an d'échéance en EUROS à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
152	moins Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance	-	-	185	Dettes à plus d'un an d'échéance en devises étrangères à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
285	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services des tiers non soumis au P.C.G.	-	-				
150	moins Réductions de valeur en matière de créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services	-	-	186	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en EUROS envers des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
286	Etablissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements) en Belgique et à l'Étranger	-	-	187	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en une devise étrangère envers des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
287	Autres prêts et créances précités à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G.	196.737,73	181.737,73				
153	moins Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	-	-	188	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G.	52.720.000,00	162.410.000,00

288	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à échéance à plus d'un an ou indéterminée constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	52.720.000,00	162.410.000,00				
	<b>Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G.</b>	-	-				
	Créances à la suite d'emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de l'entité comptable par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	190	- du même Groupe institutionnel	-	-
290	- du même Groupe institutionnel	-	-	191	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
291	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-				
	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	192	- du même Groupe institutionnel	-	-
292	- du même Groupe institutionnel	-	-	193	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
293	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-				
	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	194	- du même Groupe institutionnel	-	-
294	- du même Groupe institutionnel	-	-	195	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
295	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-				
	Autres prêts et créances que prêtés à plus d'un an d'échéance dus par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	196	- du même Groupe institutionnel	-	-
296	- du même Groupe institutionnel	-	-	197	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
297	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-				
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	198	- du même Groupe institutionnel	-	-
298	- du même Groupe institutionnel	-	-	199	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
299	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-				
	<b>STOCKS DE FABRICATION ET AUTRES STOCKS</b>	<b>5.554.869,82</b>	<b>5.160.833,82</b>				
	<b>Stocks de matières premières pour fabrication</b>	<b>735.209,39</b>	<b>685.210,40</b>				
300	Stocks de matières premières pour fabrication	775.288,44	725.357,86				
309	Stocks de matières premières pour fabrication, RDV (-)	40.079,05	40.147,46				
	<b>Stocks de fournitures pour fabrication</b>	<b>1.322.443,81</b>	<b>611.011,73</b>				
310	Stocks de fournitures pour fabrication	1.323.774,24	611.011,73				
319	Stocks de fournitures pour fabrication, RDV (-)	1.330,43	-				
	<b>En-cours de fabrication</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
320	En-cours de fabrication	-	-				
	<b>Stocks de produits finis fabriqués</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
330	Stocks de produits finis fabriqués	-	-				
	<b>Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente</b>	<b>3.497.216,62</b>	<b>3.864.631,69</b>				
340	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	3.451.094,44	3.878.942,31				
349	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente, RDV (-)	46.122,18	14.310,62				
	<b>Stocks de produits énergétiques de consommation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
350	Stocks de mazout de chauffage	-	-				
354	Stocks de charbon, coke, lignite et autres combustibles de chauffage	-	-				
355	Stocks d'essence pour moyens de transport	-	-				
356	Stocks de mazout pour moyens de transport	-	-				
357	Stocks de L.P.G. pour moyens de transport	-	-				
358	Stocks d'autres combustibles pour moyens de transport (kérosène, etc.)	-	-				
359	Stocks de produits énergétiques de consommation, non ventilés	-	-				
	<b>Stocks de biens de consommation d'armement ou considérés comme tels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
360	Stocks d'armes de destruction - Forces armées	-	-				
361	Stocks de munitions - Forces armées	-	-				
362	Stocks de pièces de rechange - Forces armées	-	-				
363	Stocks de petit outillage de nature militaire - Forces armées	-	-				
364	Stocks de munitions - Police fédérale	-	-				
365	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Police fédérale	-	-				
366	Stocks de petit outillage de nature militaire - Police fédérale	-	-				
367	Stocks de munitions - Autres Services	-	-				
368	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Autres Services	-	-				
369	Stocks de petit outillage de nature militaire - Autres services	-	-				
	<b>Stocks de biens de consommation destinés aux ménages au titre de prestations sociales en nature</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
370	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	-	-				
371	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux handicapés	-	-				
373	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	-	-				
374	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux handicapés	-	-				
376	Stocks de fournitures diverses destinés dans le cadre de la formation professionnelle des adultes	-	-				
378	Autres Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi prestations sociales en nature	-	-				
379	Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi de prestations sociales en nature non ventilés	-	-				
	<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS D'ÉCHÉANCE</b>	<b>41.062.350,89</b>	<b>39.351.818,80</b>				
	(autres que placements financiers)						
	<b>Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois les créances sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)</b>	<b>41.062.350,89</b>	<b>39.351.818,80</b>				
400	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	40.289.615,08	38.995.181,72	440	Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-184.409.656,21	-147.189.770,43
151	moins Réductions de valeur en matière de créances à un an d'échéance au plus à la suite de la livraison de biens et de services	-	-	441	Dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes à rembourser aux contribuables	-	-221.854.076,73
401	Créances fiscales sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois celles sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)	-	-	442	Autres dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes perçus pour le compte des tiers	-253.830.953,82	-
154	moins Réductions de valeur en matière de créances fiscales	-	-	443	Dettes fiscales propres - Précomptes immobilier et mobilier et autres dettes fiscales propres	-9.312,36	-4.604,40
402	Créances en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	704.722,13	287.601,05	444	Dettes en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	-492.642.774,32	-435.378.893,62
403	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	447	Autres dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des certificats et bons à un an au plus et des emprunts bancaires à un an au plus)	-	-500,00
155	moins Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance	-	-	445	Dettes découlant du service financier des emprunts émis par l'entité comptable ou repris par elle	-	-2.024.883,67
404	Avances de trésorerie à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	447	Autres dettes diverses	3.314.682,60	-
156	moins Réductions de valeur en matière d'avances de trésorerie	-	-	449	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance de tiers non soumis au P.C.G., versés en numéraire	-	-
407	Créances résultant des déficits des comptes publics à recouvrer	-	-				
158	moins Réductions de valeur en matière de déficits des comptes publics	-	-				
406	Créances domaniales	-	-				
157	moins Réductions de valeur en matière de créances domaniales	-	-	451	TVA due	-301.910,02	-282.924,57
405	Créances découlant de la souscription d'emprunts par des tiers	55.302,45	69.190,88	452	Dettes en principal en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir	-	-
153	moins Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	-	-				
408	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des comptes bancaires à vue et à un an au plus d'échéance)	12.711,23	154,85	455	Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-
159	moins Réductions de valeur en matière d'autres créances à un an au plus	-	-				
	<b>Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de tiers soumis au P.C.G. :	-	-				
	Dettes à la suite d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-				
	Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-				
	Autres dettes que précitées à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. :	-	-				
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée de tiers soumis au P.C.G. :	-	-				
	<b>STOCKS DE FABRICATION ET AUTRES STOCKS</b>	<b>5.554.869,82</b>	<b>5.160.833,82</b>				
	<b>Stocks de matières premières pour fabrication</b>	<b>735.209,39</b>	<b>685.210,40</b>				
300	Stocks de matières premières pour fabrication	775.288,44	725.357,86				
309	Stocks de matières premières pour fabrication, RDV (-)	40.079,05	40.147,46				
	<b>Stocks de fournitures pour fabrication</b>	<b>1.322.443,81</b>	<b>611.011,73</b>				
310	Stocks de fournitures pour fabrication	1.323.774,24	611.011,73				
319	Stocks de fournitures pour fabrication, RDV (-)	1.330,43	-				
	<b>En-cours de fabrication</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
320	En-cours de fabrication	-	-				
	<b>Stocks de produits finis fabriqués</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
330	Stocks de produits finis fabriqués	-	-				
	<b>Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente</b>	<b>3.497.216,62</b>	<b>3.864.631,69</b>				
340	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	3.451.094,44	3.878.942,31				
349	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente, RDV (-)	46.122,18	14.310,62				
	<b>Stocks de produits énergétiques de consommation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
350	Stocks de mazout de chauffage	-	-				
354	Stocks de charbon, coke, lignite et autres combustibles de chauffage	-	-				
355	Stocks d'essence pour moyens de transport	-	-				
356	Stocks de mazout pour moyens de transport	-	-				
357	Stocks de L.P.G. pour moyens de transport	-	-				
358	Stocks d'autres combustibles pour moyens de transport (kérosène, etc.)	-	-				
359	Stocks de produits énergétiques de consommation, non ventilés	-	-				
	<b>Stocks de biens de consommation d'armement ou considérés comme tels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
360	Stocks d'armes de destruction - Forces armées	-	-				
361	Stocks de munitions - Forces armées	-	-				
362	Stocks de pièces de rechange - Forces armées	-	-				
363	Stocks de petit outillage de nature militaire - Forces armées	-	-				
364	Stocks de munitions - Police fédérale	-	-				
365	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Police fédérale	-	-				
366	Stocks de petit outillage de nature militaire - Police fédérale	-	-				
367	Stocks de munitions - Autres Services	-	-				
368	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Autres Services	-	-				
369	Stocks de petit outillage de nature militaire - Autres services	-	-				
	<b>Stocks de biens de consommation destinés aux ménages au titre de prestations sociales en nature</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
370	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	-	-				
371	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux handicapés	-	-				
373	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	-	-				
374	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux handicapés	-	-				
376	Stocks de fournitures diverses destinés dans le cadre de la formation professionnelle des adultes	-	-				
378	Autres Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi prestations sociales en nature	-	-				
379	Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi de prestations sociales en nature non ventilés	-	-				
	<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS D'ÉCHÉANCE</b>	<b>41.062.350,89</b>	<b>39.351.818,80</b>				
	(autres que placements financiers)						
	<b>Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois les dettes fiscales propres de l'entité comptable)</b>	<b>41.062.350,89</b>	<b>39.351.818,80</b>				
400	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	40.289.615,08	38.995.181,72	440	Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-184.409.656,21	-147.189.770,43
151	moins Réductions de valeur en matière de créances à un an d'échéance au plus à la suite de la livraison de biens et de services	-	-	441	Dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes à rembourser aux contribuables	-	-221.854.076,73
401	Créances fiscales sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois celles sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)	-	-	442	Autres dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes perçus pour le compte des tiers	-253.830.953,82	-
154	moins Réductions de valeur en matière de créances fiscales	-	-	443	Dettes fiscales propres - Précomptes immobilier et mobilier et autres dettes fiscales propres	-9.312,36	-4.604,40
402	Créances en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	704.722,13	287.601,05	444	Dettes en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	-492.642.774,32	-435.378.893,62
403	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	447	Autres dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des certificats et bons à un an au plus et des emprunts bancaires à un an au plus)	-	-500,00
155	moins Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance	-	-	445	Dettes découlant du service financier des emprunts émis par l'entité comptable ou repris par elle	-	-2.024.883,67
404	Avances de trésorerie à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	447	Autres dettes diverses	3.314.682,60	-
156	moins Réductions de valeur en matière d'avances de trésorerie	-	-	449	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance de tiers non soumis au P.C.G., versés en numéraire	-	-
407	Créances résultant des déficits des comptes publics à recouvrer	-	-				
158	moins Réductions de valeur en matière de déficits des comptes publics	-	-				
406	Créances domaniales	-	-				
157	moins Réductions de valeur en matière de créances domaniales	-	-	451	TVA due	-301.910,02	-282.924,57
405	Créances découlant de la souscription d'emprunts par des tiers	55.302,45	69.190,88	452	Dettes en principal en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir	-	-
153	moins Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	-	-				
408	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des comptes bancaires à vue et à un an au plus d'échéance)	12.711,23	154,85	455	Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-
159	moins Réductions de valeur en matière d'autres créances à un an au plus	-	-				

409	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à un an au plus constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	-	-	457	Autres emprunts et dettes que précitées à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-
	<b>Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir</b>	-	-	458	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-
413	Prêts hypothécaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir (montants en principal)	-	-		<b>Dettes à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. (à l'exclusion des dettes fiscales propres de l'entité comptable)</b>	<b>1.163.982.301,30</b>	<b>6.920.902,58</b>
414	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-		Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :	1.163.982.301,30	6.920.902,58
415	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-	460	- du même Groupe institutionnel	-1.163.860.894,23	-6.280.430,23
416	Etablissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements), en Belgique et à l'étranger, échéant dans les douze mois à venir	-	-	461	- d'un autre Groupe institutionnel	-121.407,07	-640.472,35
417	Autres prêts et créances que précitées à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-		Dettes fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. :	-	-
419	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir et Cautionnements à plus d'un an d'échéance constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable, échéant dans les douze mois à venir	-	-	462	- du même Groupe institutionnel	-	-
	<b>Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. (autres que les créances sur ces tiers, à la suite d'impositions fiscales propres)</b>	-	-	463	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-		Dettes à la suite d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-
420	- du même Groupe institutionnel	-	-	464	- du même Groupe institutionnel	-	-
421	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	465	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
	Créances fiscales et autres que précitées à un an au plus d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	466	Dettes à la suite de prêts et d'avances de trésorerie octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-
422	- du même Groupe institutionnel	-	-	467	- du même Groupe institutionnel	-	-
423	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-		Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus de tiers soumis au P.C.G. :	-	-
	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	468	- du même Groupe institutionnel	-	-
424	- du même Groupe institutionnel	-	-	469	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
	Prêts et avances de trésorerie à un an au plus d'échéance à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-		<b>Dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir</b>	-	-
426	- du même Groupe institutionnel	-	-	470	Dettes à la suite d'emprunts privés à plus d'un an contracté par l'entité comptable auprès des tiers soumis au P.C.G.	-	-
427	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	471	- du même Groupe institutionnel	-	-
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-		Dettes à la suite d'avances budgétaires à plus d'un an octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-
428	- du même Groupe institutionnel	-	-	472	- du même Groupe institutionnel	-	-
429	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	473	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
	<b>Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir</b>	-	-		Dettes à plus d'un an suite à l'achat de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-
	Créances à la suite d'emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de l'entité comptable par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	474	- du même Groupe institutionnel	-	-
430	- du même Groupe institutionnel	-	-	475	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
431	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-		Autres dettes que précitées à plus d'un an d'échéance de l'entité envers des tiers soumis au P.C.G. :	-	-
	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	476	- du même Groupe institutionnel	-	-
432	- du même Groupe institutionnel	-	-	477	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
433	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-		Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance de tiers soumis au P.C.G. :	-	-
	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	478	- du même Groupe institutionnel	-	-
434	- du même Groupe institutionnel	-	-	479	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-
435	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-		<b>EMPRUNTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS</b>	<b>10.359.748.030,82</b>	<b>8.699.733.588,66</b>
436	Autres prêts et créances que précitées à plus d'un an d'échéance dus par des tiers soumis au P.C.G.	-	-		<b>D'ECHEANCE</b>	-	-
437	- du même Groupe institutionnel	-	-		<b>Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable échéant dans les douze mois à venir</b>	<b>317.029.764,23</b>	<b>251.023.739,96</b>
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable auprès de tiers soumis au P.C.G. :	-	-	511	OIOS à plus d'un an d'échéance échéant dans les douze mois à venir (passif) en EUROS	-	-
438	- du même Groupe institutionnel	-	-	512	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance en EUROS autres qu'OIOS échéant dans les douze mois à venir	-	-
439	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	513	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés et échéant dans les douze mois à venir (E.S.C.)	-	-
	<b>PLACEMENTS FINANCIERS A UN AN AU PLUS D'ECHEANCE - DISPONIBLE FINANCIER</b>	<b>8.215.160.114,54</b>	<b>6.996.082.044,52</b>	514	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EURO est couvert par un dérivé et échéant dans les douze mois à venir (E.C.E.)	-	-
	<b>ACTIONS ET PARTS ET LEURS INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES -</b>	-	-	515	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère échéant dans les douze mois à venir (E.C.D.)	-	-
	<b>Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers ou par l'entité elle-même détenus par l'entité comptable et échéant dans les douze mois à venir</b>	-	-	516	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	317.029.764,23	251.023.739,96
500	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir	-	-		<b>Certificats et bons de trésorerie et titres analogues émis par l'entité comptable à un an au plus d'échéance - Monnaies émises par le Fonds monétaire (S.A.C.A.)</b>	<b>225.000.000,00</b>	<b>175.000.000,00</b>
501	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés et Régions et les O.A.P. qui en relèvent, échéant dans les douze mois à venir	-	-	531	Certificats et bons de trésorerie à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS	-	-
502	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-	532	Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères	-	-
	<b>Certificats et bons de trésorerie et titres analogues à un an au plus d'échéance détenus par l'entité comptable</b>	-	-	533	Autres titres analogues à un an au plus d'échéance émis par l'entité comptable	225.000.000,00	175.000.000,00
521	Certificats et bons de trésorerie à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en EUROS	-	-	538	Monnaies émises par le S.A.C.A. - Fonds monétaire (emprunts sous forme de monnaie métallique émise dans le public)	-	-
522	Bons du Trésor à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral en devises étrangères	-	-		<b>Comptes bancaires et postaux à vue - Caisse espèces et équivalents</b>	<b>8.215.160.114,54</b>	<b>6.981.082.044,52</b>
523	Autres titres à un an au plus d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent	-	-	550	Comptes à vue à la B.N.B.	-	-
524	Titres à un an au plus d'échéance émis par les Communautés et les Régions et les O.A.P. (soumis au P.C.G.) qui en relèvent	-	-	551	Comptes postaux	-	-
525	Titres autres qu'actions à un an au plus d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.	-	-				



**MFWB - Compte de résultat 2022-2021 (AR2009)**

CHARGES COURANTES		Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS COURANTS		Exercice 2022	Exercice 2021
	<b>CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION</b>	<b>1.818.091.543,57</b>	<b>1.986.078.696,85</b>		<b>PRODUITS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION</b>	<b>365.840.105,37</b>	<b>291.241.687,00</b>
	<b>Utilisation de biens de consommation et de services de tiers pour fabrication ou revente</b>	<b>337.019,72</b>	<b>1.663.658,30</b>		<b>Ventes de biens fabriqués par l'entité et de marchandises acquises en vue de leur revente - Ventes en "seconde main" et ventes accessoires - Autoproduction immobilisée</b>	<b>365.840.105,37</b>	<b>291.241.687,00</b>
600	Achats de matières premières pour fabrication (nets de ristournes directes)	396.013,39	329.117,87	700	Ventes de biens fabriqués par l'entité comptable (nets de ristournes directes)	365.840.105,37	290.920.550,51
604 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de matières premières pour fabrication	-	-	701 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur ventes de biens fabriqués	-	-
607 (+)	Variation des stocks de matières premières pour fabrication	40.029,11	113.142,63	702 (+)	Variations des en-cours de fabrication de biens fabriqués	-	-
601	Achats de fournitures pour fabrication (net de ristournes directes)	135.957,73	232.937,35	703 (+)	Variations des stocks de produits finis fabriqués	-	-
604 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de fournitures pour fabrication	-	-	704	Ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	-	-
608 (+)	Variations des stocks de fournitures pour fabrication	710.867,09	83.273,23	705	Remises, ristournes et rabais postérieurs accordés sur ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	-	-
602	Achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	-	-	706	Ventes "en seconde main" de biens de consommation mis en service (nettes de remises, ristournes et rabais)	-	321.136,49
605 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	-	-	707	Ventes accessoires de produits forestiers, agricoles, horticoles et piscicoles (nettes de remises, ristournes et rabais)	-	-
603	Achats de marchandises destinées à la revente (nets de ristournes directes)	187.551,94	50.614,05	708	Autoproduction immobilisée	-	-
606 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs obtenus sur achats de marchandises destinées à la revente	-	-		<b>Prestations de services facturées</b>	-	-
609 (+)	Variations des stocks de marchandises destinées à la revente	368.392,86	2.079.911,71		<b>Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus</b>	-	-
	<b>Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers</b>	<b>74.084.523,79</b>	<b>106.851.479,94</b>		<b>Etudes, recherches et enquêtes effectuées par l'entité comptable pour le compte de tiers</b>	-	-
610	Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales (dus à des tiers autres que membres du personnel et personnes assimilées)	9.478.057,79	12.567.828,88	710	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus	-	-
611	Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion (non mentionnés ailleurs) dus à tout tiers	11.100.501,20	12.060.929,23	711	Etudes, recherches et enquêtes effectuées par l'entité comptable pour le compte de tiers	-	-
612	Frais courants de locaux (sauf énergétiques) (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de service d'une comptabilité analytique par service)	31.566.722,84	59.856.730,71	712	Interventions des étudiants ou de leurs familles dans les dépenses d'enseignement	-	-
613	Frais courants de bureau et frais administratifs financiers	14.965.002,04	11.748.253,72	713	Tickets, droits d'entrée, abonnements et autres interventions de tiers dans le domaine culturel et sportif (autres que 712)	-	-
614	Consommations énergétiques	2.129.953,98	5.247.358,65	714	Missions de protection, de surveillance et de sécurité exécutées par l'entité comptable pour le compte de tiers	-	-
615	Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique	2.022.234,37	2.249.289,09	715	Facturations à des tiers de travaux de génie civil et de travaux pour autres investissements exécutés par l'entité comptable	-	-
616	Frais spécifiques courants de fonctionnement de matériel autre que de bureau et autre qu'informatique et télématique	2.763.891,80	3.013.787,62	716	Autres récupérations de charges supportées par l'entité comptable mais dues par des tiers (autres que précitées)	-	-
617	Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	58.159,77	107.302,04	717	Prestations de services non forfaitaires ou non tarifaires (autres que locations)	-	-
618	Utilisations de biens de consommation (ou considérés comme tels) relatives aux armes	-	-	718	Cotisations dues à l'entité comptable pour l'obtention de sa garantie financière	-	-
	<b>Rémunérations directes et indirectes du personnel et des personnes assimilées</b>	<b>1.709.845.627,65</b>	<b>1.811.772.189,70</b>	719	Locations de bâtiment, de mobilier et de matériel (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de tenue d'une comptabilité analytique par service)	-	-
621	Salaires, traitements et autres rémunérations en espèces du personnel et de personnes assimilées	1.639.270.113,64	1.747.646.989,54		<b>IMPOTS SUR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS</b>	-	-
622	Rémunérations en nature du personnel	7.957.211,87	8.050.020,87		<b>A LA PRODUCTION</b>	-	-
623	Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des Organismes de sécurité sociale (O.S.S.)	62.001.323,67	55.427.134,35	720	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-	-
624	Cotisations sociales d'employeur effectives dues à des entités autres que des O.S.S.	590.734,87	625.981,30	721	Droits d'accises	-	-
625	Autres frais du personnel	26.243,60	22.063,64	722	Autres impôts sur la consommation	-	-
629	Cotisations sociales d'employeur imputées (pour prestations sociales allouées au personnel et ayants-droit, non financées par des cotisations sociales effectives) (pendant du 749)	-	-	723	Taxes à l'immatriculation et à la circulation de véhicules - Eurovignettes	-	-
	<b>Amortissements économiques sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et sur immobilisations corporelles</b>	<b>33.824.372,41</b>	<b>69.118.685,51</b>	724	Taxes sur les nuisances et pour l'amélioration de l'environnement	-	-
630	Amortissements sur frais d'établissement	-	-	725	Droits d'enregistrement (autres que pour donations) - Droits de timbre et Taxes assimilées au timbre	-	-
631	Amortissements sur immobilisations incorporelles	16.114,60	12.023,69	726	Taxes d'exploitation	-	-
632	Amortissements sur constructions proprement dites	9.567.458,66	9.605.213,34	727	Taxes administratives (ne constituant pas le prix d'un service spécifique)	-	-
633	Amortissements sur terrains bâtis (à l'exclusion des terrains)	-	-	729	Impôts et droits divers sur la production et les importations	-	-
634	Amortissements sur installations, machines et outillage d'exploitation	259.627,18	185.561,42	728	Redevances Radio et Télévision (en totalité)	-	-
635	Amortissements sur mobilier et matériel autres que d'exploitation et qu'en L.F.	23.981.171,97	4.779.556,85		<b>IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE</b>	-	-
636	Amortissements sur immobilisations corporelles (sauf sur terrains) détenues en location-financement (L.F.) et sur autres droits réels que de propriété	-	-	730	Impôt des personnes physiques	-	-
637	Amortissements sur ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	-	-	731	Impôt des sociétés	-	-
638	Réduction de valeur stocks et créances commerciales	-	54.536.330,21	731	Impôt des personnes morales et Taxe compensatoire des droits de succession (A.S.B.L.)	-	-
	<b>SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION</b>	<b>51.886.299,04</b>	<b>31.722.209,71</b>	733	Impôts des non-résidents	-	-
640	Subventions aux producteurs en liaison avec le prix des produits	-	-	734	Précompte immobilier	-	-
641	Subventions d'exploitation allouées conditionnellement à des producteurs	-	31.722.209,71	735	Précompte mobilier	-	-
642	Subventions correspondant à des bonifications d'intérêt accordées aux clients et à des réductions de loyer	-	-	736	Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires	-	-
643	Subventions en vue de réduire la pollution et améliorer l'environnement	-	-	737	Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, établissements de crédit et entreprises d'assurance	-	-
644	Subventions directes pour la couverture de charges salariales	-	-	738	Permis de tir, de chasse et de pêche	-	-
645	Subventions indirectes aux producteurs allouées via les Organismes percepteurs de sécurité sociale	-	-	739	Impôts courants divers sur le revenu et le patrimoine	-	-
646	Subventions aux producteurs pour la couverture de charges courantes d'emprunts émis par eux	-	-		<b>COTISATIONS SOCIALES EFFECTIVES ET IMPUTEES</b>	-	-
647	Subventions aux producteurs pour couvrir tout ou partie de leur perte propre à l'exercice	-	-		<b>(autres que celles levées pour le compte des Organismes de S.S.)</b>	-	-
648	Autres subventions économiques à la production	51.886.299,04	-	741	Cotisations sociales (C.S.) personnelles des fonctionnaires statutaires en activité levées pour les pensions de survie	-	-
	<b>IMPOTS ET TAXES A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE</b>	<b>30.498,07</b>	<b>9.325,08</b>	742	Autres C.S. personnelles des fonctionnaires statutaires en activité	-	-
619	Précompte immobilier et taxes diverses	7.127,16	9.325,08				
659	Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité	23.370,91	-				

				743	C.S. personnelles des fonctionnaires retraités et de leurs ayants droit	-	-
				745	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par des Organismes de sécurité sociale pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	-	-
				746	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par d'autres Administrations	-	-
				747	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par certaines Entreprises publiques ou qui le furent pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	-	-
				748	C.S. d'employeur dues par des Entreprises (privées ou publiques) pour certains risques sociaux gérés par des Administrations autres que de sécurité sociale	-	-
				749	Cotisations sociales d'employeur imputées (pendant du 629)	-	-
					<b>INTERETS ET AUTRES REVENUS FINANCIERS COURANTS - LOYERS DE TERRAINS ET DE GISEMENTS A RECEVOIR</b>	<b>91.128.491,13</b>	<b>43.842.707,87</b>
				750	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	86.480.170,50	35.145.469,18
				751	Intérêts courus sur titres d'emprunts publics émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à plus d'un an d'échéance	-	-
				752	Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers non soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance	195.272,22	269.472,68
				753	Intérêts courus sur titres autres qu'actions émis ou repris par des tiers soumis au P.C.G., à l'origine à un an au plus d'échéance	-	-
				754	Intérêts courus sur prêts privés, comptes bancaires, prêts hypothécaires, avances budgétaires, cautionnements, consignations et autres dépôts consentis ou confiés à des tiers non soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables, courus ou dus par des tiers non soumis au P.C.G.	144.667,56	3.707.006,25
				755	Intérêts courus sur prêts privés, cautionnements, consignations et autres dépôts confiés à des tiers soumis au P.C.G. et autres intérêts et revenus assimilables courus ou dus par des tiers soumis au P.C.G.	-	-
				756	Prorata à imputer à la période sur les différences d'émission, d'acquisition et d'échange - Primes de remboursement - Lots d'emprunts	4.308.380,85	4.720.759,76
				758	Loyers de terrains et redevances emphytéotiques pour terrains - Loyers de gisements	-	-
				759	Dividendes d'actions et autres rémunérations de capital en provenance d'Entreprises - Revenus nets de propriétés sises à l'Etranger	-	-
					<b>TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QU'IMPOTS ET COTISATIONS SOCIALES</b>	<b>15.515.172.025,00</b>	<b>14.143.609.994,00</b>
					<b>TRANSFERTS DE REVENUS AUTRES QUE PRESTATIONS SOCIALES</b>		
					Transferts de revenus à des tiers non soumis au P.C.G.	8.117.473.559,59	7.364.393.200,90
				649	Transferts de revenus à des Entreprises publiques et O.S.B.L. à leur service	530.557,31	9.695.236,49
				670	Transferts de revenus à des Ménages (autres que prestations sociales)	684.268.441,54	1.181.595.370,93
				671	Transferts de revenus à des O.S.B.L. au service des Ménages	686.911.276,67	437.791.777,83
				672	Transferts de revenus au Reste du Monde	481.165,00	146.587,99
				673	Transferts de revenus à des Organismes belges de sécurité sociale (O.S.S.)	-	-
				674	Transferts de revenus à des Administrations publiques locales	2.449.785.085,66	2.075.867.124,56
				675	Transferts de revenus à des Etablissements de l'enseignement autonome subsidié et Dotations courantes à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.	4.295.497.033,41	3.659.297.103,10
					Transferts de revenus à des tiers soumis au P.C.G.	6.968.347.077,04	5.933.399.563,65
				676 partim	Transferts de revenus à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux	383.647.142,52	338.525.025,04
				677	Transferts de revenus à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité relève	4.698.133.891,31	4.278.205.087,82
				678	Transferts de revenus à des S.A.C.A. et O.A.P. soumis au P.C.G. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève	-	-
				679 partim	Transferts de revenus de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement) NB - Les transferts de revenus au sein de l'entité comptable autres qu'Etablissements d'enseignement ne sont pas à reprendre, étant consolidés en fin de période.	1.886.566.043,21	1.316.669.450,79
					<b>TOTAL DES PRODUITS COURANTS</b>	<b>15.972.140.621,50</b>	<b>14.478.694.388,87</b>
					<b>TOTAL CHARGES COURANTES</b>	<b>15.085.820.636,63</b>	<b>13.297.792.764,55</b>
<b>Rubrique</b>	<b>CHARGES EN CAPITAL</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Rubrique</b>	<b>PRODUITS COURANTS</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
	<b>IMPOTS EN CAPITAL</b>	<b>78.776,00</b>	<b>186.072,80</b>		<b>IMPOTS EN CAPITAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
687 partim	Impôts en capital dus par l'entité comptable	78.776,00	186.072,80		Droits de succession	-	-
					Droits de mutation par décès (non-résidents)	-	-
					Droits sur les donations entre vifs	-	-
					Taxe sur l'épargne à long terme	-	-
					Impôts sur le capital (guerre 1940 - 1945 régulari-sations)	-	-
	<b>AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL</b>	<b>1.065.253.578,46</b>	<b>242.458.076,85</b>		<b>AUTRES TRANSFERTS EN CAPITAL</b>	<b>-</b>	<b>16.688.653,48</b>
	Transferts en capital à des tiers non soumis au P.C.G.	11.118.809,75	13.429.277,08		Transferts en capital en provenance de tiers non soumis au P.C.G.	-	-
680	Transferts en capital à des Entreprises et O.S.B.L. à leur service	3.313.000,00	3.044.000,00	780	Transferts en capital en provenance d'Entreprises et O.S.B.L. à leur service	-	-
681	Transferts en capital à des Ménages et O.S.B.L. à leur service	2.688.019,37	3.789.310,27	781	Transferts en capital en provenance de Ménages et O.S.B.L. à leur service	-	-
682	Transferts en capital au Reste du Monde	-	-	782	Transferts en capital en provenance du Reste du Monde	-	-
683	Transferts en capital à des Organismes belges de sécurité sociale	-	-	783	Transferts en capital en provenance d'Organismes belges de sécurité sociale	-	-
684	Transferts en capital à des Administrations publiques locales (y compris à leurs Etablissements d'enseignement)	2.072.665,60	2.672.780,20	784	Transferts en capital en provenance d'Administrations publiques locales (y compris de leurs Etablissements d'enseignement)	-	-

685	Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement autonome subsidié et Dotations en capital à diverses Institutions de l'Etat fédéral non soumises au P.C.G.	3.045.124,78	3.923.186,61	785	Transferts en capital en provenance d'Etablissements de l'enseignement autonome subsidié non soumis au P.C.G.	-	-
	<b>Transferts en capital à des tiers soumis au P.C.G.</b>	<b>1.054.134.768,71</b>	<b>229.028.799,77</b>		<b>Transferts en capital en provenance de tiers soumis au P.C.G.</b>	-	<b>16.688.653,48</b>
686 partim	Transferts en capital à des Etablissements d'enseignement communautaires et fédéraux	1.086.992,71	1.076.491,45	786 partim	Transferts en capital à l'entité comptable : Etablissements d'enseignement en provenance de tiers soumis au P.C.G.	-	-
687 partim	Transferts en capital à des Pouvoirs institutionnels autres que celui dont l'entité comptable relève	78.776,00	186.072,80	787	Transferts en capital (autres qu'impôts) en faveur de l'entité comptable : Pouvoir institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	-	-
688	Transferts en capital à des S.A.C.A. et des O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel autre que celui dont l'entité comptable relève	-	-	788	Transferts en capital en faveur de l'entité comptable : S.A.C.A. ou O.A.P. (autres qu'Etablissements d'enseignement) d'un Groupe institutionnel en provenance d'entités comptables d'un autre Groupe institutionnel	-	-
689 partim	Transferts en capital de l'entité comptable à d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel (autres qu'Etablissements d'enseignement)	1.052.969.000,00	227.766.235,52	789	Transferts en capital à l'entité comptable en provenance d'autres entités comptables du même Groupe institutionnel	-	16.688.653,48
	<b>PERTES EN CAPITAL</b>	<b>89.374.164,78</b>	<b>1.029.227,47</b>		<b>GAINS EN CAPITAL</b>	<b>54.536.488,13</b>	<b>4.733.585,32</b>
690	Pertes en capital encourues lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	790	Gains en capital réalisés lors de ventes et cessions onéreuses d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	194.663,68
691	Destructions, détournements et vols	26.005.123,73	838.149,33	792	Gains en capital sur transactions financières	-	-
692	Pertes en capital sur transactions financières	-	-	793	Gains en capital actés à la suite de dettes prescrites	-	-
693	Pertes en capital actées à la suite de créances irrécouvrables ou prescrites	5.829.420,54	-	794	Plus-values de réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles autres qu'ouvrages de génie civil, détenues en fin d'année	-	-
694	Moins-values de réévaluation des immobilisations incorporelles et corporelles autres qu'ouvrages de génie civil, détenues en fin d'année	-	-	795	Plus-values de réévaluation des ouvrages de génie civil détenus en fin d'année	-	-
695	Moins-values de réévaluation des ouvrages de génie civil détenus en fin d'année	-	-	796	Plus-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	-	4.928.249,00
696	Moins-values de réévaluation des actifs financiers détenus en fin d'année	121.086,84	191.078,14	797	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations négatives)	54.536.330,21	-
697	Réductions de valeurs en matière d'actif (variations positives)	57.417.642,12	-	798	Gains en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan	157,92	-
698	Pertes en capital résultant de la réestimation d'éléments du bilan	891,55	-		<b>TOTAL DES PRODUITS EN CAPITAL</b>	<b>54.536.488,13</b>	<b>21.422.238,80</b>
	<b>TOTAL CHARGES EN CAPITAL</b>	<b>1.154.627.743,24</b>	<b>249.487.304,32</b>		TOTAL DES PRODUITS COURANTS (II.A.)		
	TOTAL DES CHARGES COURANTES (II.A.)	-	-		TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE PRODUITS (II.B.)		
	TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE CHARGES (II.B.)				-----		
	SOUS-TOTAL				SOUS-TOTAL		
699 partim	DOTATIONS AUX FONDOS PROPRES AFFECTES	-	-	799 partim	REPRISES SUR FONDOS PROPRES AFFECTES	-	500.000,00
699 partim	DOTATIONS AUX FONDOS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL	-	-	799 partim	REPRISES SUR FONDOS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL	-	-
699 partim	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	2.009.848,28	-	799 partim	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	-	87.699.442,18
	SOUS-TOTAL				SOUS-TOTAL		
699 partim	AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU DIMINUTION DU PASSIF NET	-	-	799 partim	DIMINUTION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU AUGMENTATION DU PASSIF NET	2.340.317.171,56	1.185.523.578,46
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18.366.994.281,19</b>	<b>15.773.839.648,31</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18.366.994.281,19</b>	<b>15.773.839.648,31</b>

**ANNEXE 3 A L'ARRETE ROYAL FIXANT LE PLAN COMPTABLE APPLICABLE A  
L'ETAT FEDERAL, AUX COMMUNAUTES, AUX REGIONS ET A LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**TABLEAU DE SYNTHESE DU COMPTE RECAPITULATIF DES OPERATIONS BUDGETAIRES  
(CLASSES 8 ET 9)**

2022

**A présenter annuellement par les entités soumises au plan comptable  
conformément à l'article 17 de l'AR fixant le plan comptable**

**Présentation macro-économique européenne des opérations budgétaires  
ayant donné lieu à exécution au cours de l'année**

Rubrique	CLASSE 8	Rubrique	CLASSE 9
	<b>DEPENSES A NE PAS VENTILER</b>		<b>RECETTES A NE PAS VENTILER</b>
	<b>22.641.375,27</b>		<b>5.788.960,97</b>
802	Dépenses de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :	16.852.414,30	907 Recettes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :
8021	Dépenses courantes	16.852.414,30	9071 Recettes courantes
8022	Dépenses de capital		9072 Recettes de capital
803	Opérations internes :	5.788.960,97	908 Opérations internes :
8031	Régularisation de dépenses effectuées dans les états collectifs	5.788.960,97	9081 Régularisation de recettes effectuées dans les états collectifs
8032	Régularisation avec d'autres exercices		9082 Régularisation avec d'autres exercices
8033	Autres opérations internes		9083 Autres opérations internes
	<b>DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</b>	<b>2.103.043.333,73</b>	<b>RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</b>
			<b>96.949.460,76</b>
811	Salaires et charges sociales :	2.028.699.118,79	911 Salaires et charges sociales
8111	Salaires proprement dits :	1.812.544.495,06	Rémunération suivant les barèmes
	rémunérations barémiques	1.580.948.266,62	Salaires en nature
	autres éléments de la rémunération	231.596.228,44	
8112	Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds	207.382.555,68	
8113	Autres charges sociales de l'employeur :	844.891,96	
	allocations directes	11.023,47	
	paiement maintenu du salaire	833.868,49	
	pensions du personnel du secteur administrations publiques	-	
8114	Salaires en nature	7.927.176,09	
812	Achats de biens non durables et de services :	74.344.214,94	916 Ventes de biens non durables et de services :
8121	Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administration publiques :	72.030.806,77	9161 Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques :
	frais généraux de fonctionnement	71.796.936,11	aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance
	locations de bâtiments	233.870,66	aux O.S.B.L. au service des ménages et aux ménages à l'Etranger
	leasings opérationnels	-	
8122	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques :	2.260.276,67	9162 Ventes de biens non durable et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques
	frais généraux de fonctionnement	2.221.714,47	
	location de bâtiments	38.562,20	
8125	Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques	53.131,50	
813	Achats de biens militaires ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)	-	917 Ventes de biens militaires durables ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)
814	Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur :	-	918 Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques :
8141	Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	-	9181 Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
8142	Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	9182 Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques
815	Coûts imputés (non en vigueur à l'heure actuelle)	-	919 Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre
8151	Amortissements de biens immeubles	-	
8152	Amortissements de biens meubles durables	-	
	<b>INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES</b>	<b>154.395.956,45</b>	<b>REVENUS DE LA PROPRIETE</b>
			<b>3.864.909,06</b>
821	Intérêts de la Dette publique :	154.395.956,45	926 Intérêts de créances des Pouvoirs publics :
8211	Intérêts de la dette publique en monnaie nationale	154.377.360,46	9261 Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
8212	Intérêts de la dette publique en devises étrangères	-	9262 Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques
8213	Intérêts de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	
8213	Intérêts de la dette commerciale	1.258,40	927 Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques :
8215	Intérêts sur leasings financiers	-	
8216	Autres intérêts	17.337,59	9271 Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique
822	Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques (pour mémoire)	-	9272 Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique
823	Intérêts imputés en débit (non en vigueur à l'heure actuelle)	-	9273 Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique
824	Locations de terres :	-	9274 Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique
8241	Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	9275 Entreprises publiques d'assurance
8242	Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	928 Autres produits du patrimoine :
			9281 Concessions
			9282 Dividendes
			9283 Locations de terres
			929 Intérêts imputés en crédit (non en vigueur à l'heure actuelle)
	<b>TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS</b>	<b>941.598.093,85</b>	<b>TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</b>
			<b>71.753.708,29</b>

Rubrique	CLASSE 8	Rubrique	CLASSE 9
831	Subventions d'exploitation : 51.886.299,04	933 Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages 9330 Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	16.511.763,02 16.511.763,02
8311	Subventions réduisant les intérêts : aux entreprises publiques - à d'autres entreprises -	934 Transferts de revenus aux ménages 9343 Prestations en espèces	554.473,09 554.473,09
8312	Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques : en matière de prix - autres subventions 16.407.768,77	936 Impôts indirects et taxes :	1.222.792,05
8313	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques : en matière de prix - autres subventions 35.478.530,27	9361 Taxes à l'importation - 9362 Droits d'accise et autres impôts sur la consommation - 9363 Taxe sur la valeur ajoutée - 9364 Droits d'enregistrement - 9365 Bénéfice des monopoles fiscaux des Pouvoirs publics ou d'entreprises publiques à caractère de monopole -	- - - - -
832	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières 280.250,00	9366 Taxe de circulation - 9367 Taxes sur la pollution - 9368 Taxes et impôts immobiliers à l'exception du précompte immobilier -	- - -
833	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages 791.060.866,18	9369 Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements 1.222.792,05 937 Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale : - 9371 Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance - 9372 Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages - 9373 Contributions de sécurité sociale à charge des employeurs - Pouvoirs publics - 9374 Contributions de sécurité sociale à charge d'autres employeurs - 9375 Contributions de sécurité sociale à charge des travailleurs - 9376 Retenues pour le fonds des pensions de survie - 9377 Autres contributions de nature obligatoire -	- - - - - - -
834	Transferts de revenus aux ménages : 97.889.513,63	938 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages : 9381 Des entreprises 37.004.005,63 9382 Des institutions de crédit - 9383 Des sociétés d'assurance - 9384 Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages 6.720.986,57 9385 Des ménages 66.475,00 9386 Subsidés reçus -	- 43.791.467,20 - - - -
8341	Pensions de veuves et orphelins du personnel des services publics -	939 Transferts de revenus de l'Etranger :	9.673.212,93
8342	Pensions du guerre -	9391 D'institutions de l'UE 9.673.212,93 9392 De pays membres de l'UE (administrations publiques) - 9393 De pays membres de l'UE (non-administrations publiques) - 9394 D'autres institutions internationales que l'UE - 9395 D'autres pays que les pays membres de l'UE (administrations publiques) - 9396 D'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) -	- - - - -
8343	Autres prestations sociales : 91.662.177,12 en espèces 90.868.108,14 en nature 794.068,98	835 Transferts de revenus à l'Etranger : 481.165,00	- -
8344	Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs : en espèces 5.425.886,61 en nature 73,97	8351 Aux institutions de l'UE 16.000,00 8352 Aux pays membres de l'UE (administrations publiques) - 8353 Aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques) 425.007,00 8354 A des institutions internationales autres que l'UE 11.820,00 8355 A des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) - 8356 A des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) 28.338,00	- - - - -
8345	Autres prestations aux ménages en tant que producteurs 801.375,93		
	<b>TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 14.195.255.847,57</b>		<b>TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 15.717.862.652,60</b>
841	Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel : 2.373.666.806,61	946 Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel : 101.011.853,46	
8411	Au Pouvoir institutionnel 37.900.000,00	9461 Du Pouvoir institutionnel -	
8412	Aux fonds budgétaires non organiques 6.518.882,05	9462 Des fonds budgétaires non organiques -	
8413	Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome) 491.973.210,30	9463 Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome) -	
8414	Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics) 1.150.874.405,10	9464 Des O.A.P. (Organismes administratifs publics) 101.011.853,46	
8415	Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel 469.874.323,40	9465 Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel -	
8416	Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire) 32.160.485,26	9466 Des universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire) -	
8417	Aux autres unités publiques 184.365.500,50	9467 Aux autres unités publiques -	
842	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale : -	947 Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale : -	
8421	Vieillesse, décès, survie -	9471 Vieillesse, décès, survie -	
8422	Maladie -	9472 Maladie -	
8423	Invalité et handicap physique ou mental -	9473 Invalité et handicap physique et mental -	
8424	Chômage -	9474 Chômage -	
8425	Charges de famille -	9475 Charges de famille -	
8426	Accidents de travail et maladies professionnelles -	9476 Accidents de travail et maladies professionnelles -	
8427	Formation professionnelle des adultes -	9477 Formation professionnelle des adultes -	
8428	Subvention globale à la sécurité sociale -	9478 Autres transferts de revenus de L'O.N.S.S. -	
8429	Divers -	9479 Divers -	
843	Transferts de revenus aux administrations publiques locales : 2.578.155.855,44	948 Transferts de revenus des administrations publiques locales : -	
8431	Aux Provinces : 602.681.424,43 contributions générales - contributions spécifiques 5.987.751,25 contributions pour charges d'intérêt - contributions aux traitements du personnel enseignant 520.979.829,74	9481 Des provinces : contributions générales - contributions spécifiques -	- - -

Rubrique	CLASSE 8	Rubrique	CLASSE 9
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-	
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	75.713.843,44	
8432	<b>Aux Communes :</b>	<b>1.932.617.356,46</b>	9482 <b>Des Communes :</b>
	contributions générales	-	contributions générales
	contributions spécifiques	14.839.883,43	contributions spécifiques
	contributions pour charges d'intérêt	-	
	contributions aux traitements du personnel enseignant	1.714.338.161,85	
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-	
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	203.439.311,18	
8433	<b>Aux "Polders" et "Wateringues"</b>	-	9483 <b>Des "Polders" et "Wateringues"</b>
8434	<b>Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</b>	<b>15.521.119,66</b>	
8435	<b>Aux autres administrations publiques locales :</b>	<b>27.335.954,89</b>	9484 <b>Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci</b>
	contributions générales	27.335.954,89	
	contributions spécifiques	-	9485 <b>Des autres administrations publiques locales :</b>
844	<b>Transferts de revenus à l'enseignement autonome subsidié :</b>	<b>4.530.636.907,18</b>	contributions générales
8441	<b>Contributions aux traitements du personnel enseignant</b>	<b>3.368.626.590,57</b>	contributions spécifiques
8442	<b>Contributions aux pensions de retraite du personnel enseignant</b>	-	
8443	<b>Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement</b>	<b>1.162.010.316,61</b>	
8444	<b>Contributions aux charges d'intérêt de l'enseignement</b>	-	
845	<b>Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels :</b>	<b>4.712.796.278,34</b>	949 <b>Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :</b>
8451	<b>Transferts de revenus aux commissions communautaires</b>	<b>223.851.121,62</b>	9491 <b>Transferts de revenus des commissions communautaires</b>
8452	<b>Transferts de revenus aux Communautés :</b>	<b>248.835,81</b>	9492 <b>Transferts de revenus des Communautés</b>
	dotations	248.835,81	
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	-	9493 <b>Transferts de revenus des Régions</b>
	autres	-	103.544.085,83
8453	<b>Transferts de revenus aux Régions :</b>	<b>4.484.185.510,92</b>	9494 <b>Transferts de revenus du Pouvoir fédéral :</b>
	dotations	4.484.185.510,92	dotations
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	-	15.512.357.522,26
	autres	-	-
8454	<b>Transferts de revenus au Pouvoir fédéral</b>	-	
8455	<b>Transferts de revenus vers des unités interrégionales</b>	<b>4.510.809,99</b>	
	<b>TRANSFERTS EN CAPITAL</b>		<b>TRANSFERTS EN CAPITAL</b>
	<b>A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS</b>	<b>5.995.622,72</b>	<b>EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</b>
			-
		956 <b>Impôts en capital :</b>	-
851	<b>Transferts en capital aux entreprises et institutions financières :</b>	<b>3.313.000,00</b>	9561 <b>Des entreprises</b>
			-
		9562 <b>Des institutions de crédit</b>	-
		9563 <b>Des sociétés d'assurance</b>	-
8511	<b>Aides à l'investissement :</b>	<b>747.000,00</b>	9564 <b>Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages</b>
	aides à l'investissement aux entreprises publiques	-	-
	aides à l'investissement aux entreprises privées	747.000,00	9565 <b>Des ménages</b>
8512	<b>Autres transferts en capital aux entreprises :</b>	<b>2.566.000,00</b>	957 <b>Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital) :</b>
	autres transferts en capital aux entreprises publiques	2.566.000,00	-
	autres transferts en capital aux entreprises privées	-	9572 <b>Autres transferts en capital des entreprises</b>
			9573 <b>Autres transferts en capital des institutions de crédit</b>
8513	<b>Autres transferts en capital aux institutions de crédit</b>	-	9574 <b>Autres transferts en capital des sociétés d'assurance</b>
8514	<b>Autres transferts en capital aux sociétés d'assurance</b>	-	958 <b>Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages :</b>
			-
		9581 <b>Transferts en capital des organismes privés sans but lucratif au service des ménages :</b>	-
		autres transferts en capital	-
852	<b>Transferts en capital aux organismes sans but lucratif au service des ménages :</b>	<b>2.682.622,72</b>	9582 <b>Transferts en capital des ménages :</b>
			autres transferts en capital
8521	<b>Aides à l'investissement</b>	<b>2.682.622,72</b>	-
8522	<b>Autres transferts en capital</b>	-	-
853	<b>Transferts en capital aux ménages :</b>	-	-
8531	<b>Aides à l'investissement</b>	-	-
8532	<b>Autres transferts en capital</b>	-	-
854	<b>Transferts en capital à l'Etranger :</b>	-	959 <b>Transferts en capital de l'Etranger :</b>
8541	<b>Transferts en capital aux institutions de l'UE :</b>	-	9591 <b>Transferts en capital des institutions de l'UE :</b>
	aides à l'investissement	-	aides à l'investissement
	autres transferts en capital	-	autres transferts en capital
8542	<b>Transferts en capital aux pays membres de l'UE (administrations publiques) :</b>	-	9592 <b>Transferts en capital des pays membres de l'UE (administrations publiques) :</b>
	aides à l'investissement	-	aides à l'investissement
	autres transferts en capital	-	autres transferts en capital
8543	<b>Transferts en capital aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :</b>	-	9593 <b>Transferts en capital des pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :</b>
	aides à l'investissement	-	aides à l'investissement
	autres transferts en capital	-	autres transferts en capital

Rubrique	CLASSE 8		Rubrique	CLASSE 9	
8544	Transferts en capital à d'autres institutions internationales que l'UE :	-	9594	Transferts en capital d'autres institutions internationales que l'UE :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8545	Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :	-	9595	Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8546	Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :	-	9596	Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
	<b>TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>1.058.955.704,65</b>		<b>TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>-</b>
861	Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :	1.054.208.343,28	966	Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :	-
8611	Au Pouvoir institutionnel :	-	9661	Du Pouvoir institutionnel :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8612	Aux fonds budgétaires non organiques :	-	9662	Des fonds budgétaires non organiques :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8613	. Aux S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) :	1.052.464.000,00	9663	. Des S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) :	-
	aides à l'investissement	1.052.464.000,00		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8614	Aux O.A.P. (organismes administratifs publics) :	-	9664	Des O.A.P. (Organismes administratifs publics) :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8615	Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel :	1.239.343,28	9665	Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel :	-
	aides à l'investissement	1.239.343,28		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8616	Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)	-	9666	Des universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8617	Aux autres unités publiques	505.000,00	967	Transferts en capital des administrations de sécurité sociale	-
	aides à l'investissement	5.000,00			-
	autres transferts en capital	500.000,00			-
862	Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale :	-	968	Transferts en capital des administrations publiques locales :	-
8621	Aides à l'investissement	-	9681	Des Provinces	-
8622	Autres transferts en capital	-		aides à l'investissement	-
				autres transferts en capital	-
863	Transferts en capital aux administrations publiques locales :	1.267.264,43	9682	Des Communes :	-
				aides à l'investissement	-
8631	Aux Provinces :	680.417,11		autres transferts en capital	-
	aides à l'investissement	680.417,11	9683	Des "Polders" et "Wateringues" :	-
	autres transferts en capital	-		aides à l'investissement	-
	aides à l'enseignement	-		autres transferts en capital	-
8632	Aux Communes :	583.097,32	9684	Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci :	-
	aides à l'investissement	583.097,32		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
	aides à l'enseignement	-	9685	Des autres administrations publiques locales :	-
8633	Aux "Polders" et "Wateringues" :	-		aides à l'investissement	-
	aides à l'investissement	-		autres transferts en capital	-
	autres transferts en capital	-			-
8634	Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci :	3.750,00			-
	aides à l'investissement	3.750,00			-
	autres transferts en capital	-			-
8635	Aux autres administrations publiques locales :	-			-
	aides à l'investissement	-			-
	autres transferts en capital	-			-
864	Transferts en capital à l'enseignement autonome subsidié :	3.401.320,94	969	Transferts en capital d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :	-
8641	Aides à l'investissement	3.401.320,94	9691	Transferts en capital des Commissions communautaires	-
8642	Autres transferts en capital	-	9692	Transferts en capital des Communautés	-
			9693	Transferts en capital des Régions	-
865	Transferts en capital à d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :	78.776,00	9694	Transferts en capital du Pouvoir fédéral :	-
8651	Transferts en capital aux Commissions communautaires	78.776,00		dotations	-
				parties attribuées d'impôts et de perception en capital	-
8652	Transferts en capital aux Communautés :	-		autres	-
	dotations	-			-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital	-			-
	autres	-			-
8653	Transferts en capital aux Régions :	-			-
	dotations	-			-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital	-			-
	autres	-			-
8654	Transferts en capital au Pouvoir fédéral	-			-
					-
	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>2.953.999,13</b>		<b>DESINVESTISSEMENTS</b>	<b>118.441,23</b>
871	Achats de terrains et de bâtiments dans le pays :	-	976	Ventes de terrains et de bâtiments dans le pays :	118.441,23
8711	Achats de terrains :	-	9761	Ventes de terrains :	-

Rubrique	CLASSE 8	Rubrique	CLASSE 9
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	à l'intérieur du secteur administrations publiques
	dans d'autres secteurs	-	dans d'autres secteurs
8712	<b>Achats d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques :</b>	-	<b>Ventes d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques :</b>
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	à l'intérieur du secteur administrations publiques
	dans d'autres secteurs	-	dans d'autres secteurs
8713	<b>Achats de bâtiments existants :</b>	-	<b>Ventes de bâtiments existants :</b>
	à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	à l'intérieur du secteur administrations publiques
	dans d'autres secteurs	-	dans d'autres secteurs
872	<b>Constructions de bâtiments :</b>	<b>10.883,95</b>	
8721	<b>Effectuées par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques</b>	<b>10.883,95</b>	
8722	<b>Effectuées en régie propre</b>	-	
8723	<b>Effectuées par d'autres administrations publiques</b>	-	
873	<b>Travaux routiers et hydrauliques :</b>	-	
8731	<b>Travaux routiers :</b>	-	
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	
	effectués en régie propre	-	
	effectués par d'autres administrations publiques	-	
8732	<b>Travaux hydrauliques :</b>	-	
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	
	effectués en régie propre	-	
	effectués par d'autres administrations publiques	-	
8733	<b>Pipe-lines :</b>	-	
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	
	effectués en régie propre	-	
	effectués par d'autres administrations publiques	-	
8734	<b>Autres ouvrages :</b>	-	
	effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	
	effectués en régie propre	-	
	effectués par d'autres administrations publiques	-	
874	<b>Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels :</b>	<b>2.943.115,18</b>	977 <b>Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels :</b>
8741	<b>Achats de matériel de transport</b>	<b>385.797,17</b>	9771 <b>Ventes de matériel de transport</b>
8742	<b>Acquisitions d'autre matériel :</b>	<b>2.336.117,80</b>	9772 <b>Ventes d'autre matériel</b>
	fabriqué par d'autres administrations publiques	-	9773 <b>Ventes de patentes, brevets et autres biens incorporels</b>
	fabriqué par d'autres secteurs	2.336.117,80	9774 <b>Ventes d'objets de valeur</b>
8743	<b>Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments</b>	-	9775 <b>Ventes d'actifs cultivés (végétaux et animaux)</b>
8744	<b>Acquisitions de patentes, brevets et autres biens incorporels</b>	<b>8.311,25</b>	
8745	<b>Acquisitions d'objets de valeur</b>	<b>212.888,96</b>	978 <b>Réduction de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)</b>
8746	<b>Acquisitions d'actifs cultivés (végétaux et animaux)</b>	-	
8749	<b>Opérations effectuées en régie propre</b>	-	979 <b>Amortissements (non en vigueur à l'heure actuelle)</b>
875	<b>Constitution de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)</b>	-	
	<b>SUB-TOTAL (800 à 875)</b>	<b>18.484.839.933,37</b>	<b>SUB-TOTAL (800 à 979)</b>
	<b>OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>41.260.185,21</b>	<b>REMBOURSEMENTS DE CREDITS, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>
			<b>99.332,67</b>
881	<b>Octrois de crédits aux entreprises et participations dans les entreprises et autres produits financiers :</b>	<b>41.260.185,21</b>	986 <b>Remboursements de crédits par les entreprises, liquidations de participations dans les entreprises et ventes d'autres produits financiers :</b>
8811	<b>Octrois de crédits à des entreprises :</b>	<b>40.000,00</b>	9861 <b>Remboursements de crédits par les entreprises</b>
	octrois de crédits aux entreprises publiques	-	9862 <b>Remboursements de crédits par les institutions de crédit</b>
	octrois de crédits aux entreprises privées	40.000,00	9863 <b>Remboursements de crédits par les sociétés d'assurance</b>
8812	<b>Octrois de crédits à des institutions de crédit :</b>	-	9864 <b>Liquidations de participations dans les entreprises</b>
	octrois de crédits à des institutions publiques de crédit	-	9865 <b>Liquidations de participations des institutions de crédit</b>
	octrois de crédits à des institutions privées de crédit	-	9866 <b>Liquidations de participations dans les sociétés d'assurance</b>
8813	<b>Octrois de crédits à des sociétés d'assurance :</b>	-	9867 <b>Ventes d'autres produits financiers</b>
	octrois de crédits à des sociétés publiques d'assurance	-	
	octrois de crédits à des sociétés privées d'assurance	-	
8814	<b>Participations dans les entreprises :</b>	-	
	participations dans les entreprises publiques	-	
	participations dans les entreprises privées	-	
8815	<b>Participations dans les institutions de crédit :</b>	-	
	participations dans les institutions publiques de crédit	-	
	participations dans les institutions privées de crédit	-	
8816	<b>Participations dans les sociétés d'assurance :</b>	-	
	participations dans les sociétés publiques d'assurance	-	
	participations dans les sociétés privées d'assurance	-	
8817	<b>Autres produits financiers</b>	<b>41.220.185,21</b>	
882	<b>Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages</b>	-	987 <b>Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages :</b>
883	<b>Octrois de crédits aux ménages</b>	-	9871 <b>Par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages</b>
			9872 <b>Par les ménages</b>
884	<b>Octrois de crédits et participations à l'Etranger :</b>	-	988 <b>Remboursements de crédits par l'Etranger et liquidations de participations à l'Etranger :</b>
8841	<b>Octrois de crédits à l'Etranger :</b>	-	9881 <b>Remboursements de crédits par l'Etranger :</b>
	aux institutions de l'UE	-	par les institutions de l'UE
		-	par les pays membres de l'UE (administrations publiques)

Rubrique	CLASSE 8		Rubrique	CLASSE 9	
	aux pays membres de l'UE (administrations publiques)			par les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-
	aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques)			par d'autres institutions internationales que l'UE	-
	à d'autres institutions internationales que l'UE			par des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)	-
	à d'autres pays membres de l'UE (administrations publiques)			par des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-
	à d'autres pays membres de l'UE (non-administrations publiques)				
8842	<b>Participations à l'Etranger :</b> dans des institutions de l'UE	-	9882	<b>Liquidations des participations à l'Etranger :</b> dans des institutions de l'UE	-
	dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)			dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-
	dans d'autres institutions internationales que l'UE			dans d'autres institutions internationales que l'UE	-
	dans des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)			dans d'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-
885	<b>Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :</b>	-	989	<b>Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :</b>	-
8851	<b>A l'intérieur d'un Groupe institutionnel :</b> au Pouvoir institutionnel	-	9891	<b>A l'intérieur d'un Groupe institutionnel :</b> du Pouvoir institutionnel	-
	aux fonds budgétaires non organiques			des fonds budgétaires non organiques	-
	aux S.A.C.A.			des S.A.C.A.	-
	aux O.A.P.			des O.A.P.	-
	aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel			des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	-
	aux universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)			des universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)	-
8852	<b>Aux administrations de sécurité sociale</b>	-	9892	<b>Par les administrations de sécurité sociale</b>	-
8853	<b>Aux administrations publiques locales :</b> aux Provinces	-	9893	<b>Par les administrations publiques locales :</b> par les Provinces	-
	aux Communes			par les Communes	-
	aux "Polders" et "Wateringues"			par les "Polders" et "Wateringues"	-
	aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci			par les institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	-
	aux autres administrations publiques locales			par les autres administrations publiques locales	-
8854	<b>A l'enseignement autonome subsidié</b>	-	9894	<b>Par l'enseignement autonome subsidié</b>	-
8855	<b>A un autre Groupe institutionnel</b>	-	9895	<b>Remboursements par un Groupe institutionnel d'une avance de fonds octroyée par un autre Groupe institutionnel</b>	-
	<b>SUB-TOTAL (800 à 885)</b>	<b>18.526.100.118,58</b>		<b>SUB-TOTAL (900 à 989)</b>	<b>15.896.437.465,58</b>
	<b>DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE</b>	<b>-</b>		<b>DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE</b>	<b>-</b>
891	<b>Remboursements de la dette publique consolidée :</b>	-	996	<b>Produits des emprunts consolidés :</b>	-
8911	<b>Remboursements de la dette en monnaie nationale</b>	-	9961	<b>Produits des emprunts en monnaie nationale</b>	-
8912	<b>Remboursements de la dette en devises étrangères</b>	-	9962	<b>Produits des emprunts en devises étrangères</b>	-
8913	<b>Remboursements de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques</b>	-	9963	<b>Produits des emprunts à l'intérieur du secteur administrations publiques</b>	-
8914	<b>Pertes sur remboursements au-dessus du pair (pour mémoire)</b>	-	9964	<b>Différences sur émissions au-dessus du pair</b>	-
8915	<b>Différences sur émissions en dessous du pair</b>	-	9965	<b>Bénéfices sur remboursements en dessous du pair (pour mémoire)</b>	-
8916	<b>Pertes de change sur remboursements de la dette</b>	-	9966	<b>Gains de change sur remboursements de la dette</b>	-
8917	<b>Amortissements sur leasings financiers</b>	-	9967	<b>Produits d'emprunts en matière de leasing financier</b>	-
892	<b>Démonétisations</b>	-	997	<b>Monétisations</b>	-
893	<b>Dotations de fonds de réserve</b>	-	998	<b>Prélèvements sur fonds de réserve</b>	-
894	<b>Remboursements de la dette à court terme</b>	-	999	<b>Produit des emprunts à court terme</b>	-
	<b>SUB-TOTAL (800 à 893)</b>	<b>18.526.100.118,58</b>		<b>SUB-TOTAL (900 à 998)</b>	<b>15.896.437.465,58</b>
895	<b>Solde comptable (9&gt;8)</b>		995	<b>Solde comptable (8&gt;9)</b>	<b>2.629.662.653,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18.526.100.118,58</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18.526.100.118,58</b>

**TABEAU DES FLUX FINANCIERS - Exercice 2022**

IBAN	Libellé Belfius	Désignation SAP	Compte comptable	Compte clôturé en 2022	Compte bancaire intégré SAP(2010)	solde 31/12/2021	Solde 31/12/2022	Mouvement net
BE24 0912 1100 5038	Fonds en Souffrance	SG-DGBF Compte des Fds en Souffrance	5501110001	Non	Oui	1.976.873,37€	2.053.607,81€	76.734,44€
BE67 0912 1100 0287	Transit - ONSS Enseign	SG-DGBF Compte Transit ONSS (enseignants) - 0287	5501110005	Non	Oui	9.505.543,46€	153.153.868,48€	143.648.325,02€
BE56 0912 1100 0388	Transit - ONSS Admin	SG-DGBF Cpte Transit ONSS (administratifs) - 0388	5501110006	Non	Oui	1.235.661,49€	13.132.241,90€	11.896.580,41€
BE45 0912 1100 0489	Transit - Préc. Prof.	SG-DGBF Cpte Transit Précepte professionnel - 0489	5501110007	Non	Oui	2.659.919,89€	253.830.242,31€	251.170.322,42€
BE34 0912 1100 0590	Transit - CVO	SG-DGBF Compte Transit C.V.O. - 0590	5501110008	Non	Oui	64.249,01€	21.575,28€	42.673,73€
BE11 0912 1100 3048	RT/SG Vente Bat. Culturel	RT/SG Vente Bat. Culturel - 3048	5501110010	Non	Non	- €	- €	- €
BE77 0912 1100 5442	Transit - PP Jetons/Indem	SG-DGBF Compte Transit P.P. Jetons & indemn - 5442	5501110011	Non	Oui	733,28€	711,51€	21,77€
BE18 0912 1105 6265	RT/SG Recup Subv. Indues	RT/SG Recup Subv. Indues - 6265	5501110012	Non	Non	- €	- €	- €
BE55 0912 1100 5644	Transit - TVA	SG-DGBF Compte Transit T.V.A. - 5644	5501110013	Non	Oui	138.284,12€	178.997,68€	40.713,56€
BE43 0912 1100 1301	Dettes - Placements	Compte de la Dette - Placements - 1301	5501110014	Non	Oui	- €	- €	- €
BE29 0912 1105 6164	RT/SG Anti Dopage	RT/SG Anti Dopage - 6164	5501110015	Non	Non	- €	- €	- €
BE08 0912 1100 2513	Dettes - Swaps	Compte de la Dette - SWAPS (Options) - 2513	5501110016	Non	Oui	69.190,88€	- €	69.190,88€
BE94 0912 1100 2614	Dettes - Papier Commercial	Compte de la Dette - Papier commercial - 2614	5501110017	Non	Oui	- €	- €	- €
BE29 0912 1100 4664	RT/SG Rec trait. Indu pers	RT/SG Rec trait. Indu pers - 4664	5501110018	Non	Non	- €	- €	- €
BE33 0912 1100 5846	Contentieux - ASBL	Contentieux - ASBL - 5846	5501110019	Non	Non	204.420,90€	441.199,79€	236.778,89€
BE28 0912 1100 3220	Dettes - EMTN	Compte de la Dette - MTN - 3220	5501110020	Non	Oui	- €	- €	- €
BE37 0912 1100 4028	Contentieux - Traitements	Contentieux - Traitements - 4028	5501110021	Non	Non	863.888,76€	763.547,59€	100.341,17€
BE81 0912 1100 3624	Dettes - Op. Trésorerie	Compte de la Dette - Opérations trésorerie - 3624	5501110023	Non	Oui	6.889.705.659,78€	7.677.951.437,45€	788.245.777,67€
BE70 0912 1100 3725	Dettes - Emprunts Privés	Compte de la Dette - Emprunts privés - 3725	5501110024	Non	Oui	500,00€	- €	500,00€
BE59 0912 1100 3826	Dettes - Intérêts tréso	Compte de la Dette - Intérêts de trésorerie - 3826	5501110025	Non	Oui	- €	54.532,13€	54.532,13€
BE46 0912 1105 3336	RT/SG Maribel	RT/SG Maribel - 3336	5501110028	Non	Non	- €	- €	- €
BE53 0912 1105 5053	RT/SG CEJ	RT/SG CEJ - 5053	5501110030	Non	Non	- €	- €	- €
BE54 0912 1110 7997	RT/SG Sub Actiris & Forem	RT/SG Sub Actiris & Forem - 7997	5501110031	Non	Non	- €	- €	- €
BE31 0910 2158 5155	SG-DGBF Ligne CSD	SG-DGBF Ligne CSD	5501110032	Non	Oui	162.410.000,00€	52.720.000,00€	109.690.000,00€
BE51 0910 2158 5862	SG-DGBF Collatéral CSD	SG-DGBF Collatéral CSD	5501110033	Non	Oui	162.410.000,00€	52.720.000,00€	109.690.000,00€
BE17 0912 1100 3321	Trésor. - Cent. Dépenses	SG-DGBF Compte centralisateur des dépenses	5501110034	Non	Oui	8.273.640.657,82€	9.765.997.799,53€	1.492.357.141,71€
BE78 0912 1100 0186	Trésor. - Cent. Recettes	SG-DGBF Compte centralisateur des recettes - 0186	5501110035	Non	Oui	64.753.952,25€	86.841.457,37€	22.087.505,12€
BE57 0912 1105 3235	RT/SG Loterie Nationale	RT/SG Loterie Nationale - 3235	5501110036	Non	Non	6.460.162,54€	6.428.880,00€	31.282,54€
BE63 0912 1110 8708	RT/SG Serv. Economat	RT/SG Serv. Economat - 8708	5501110037	Non	Non	- €	- €	- €
BE66 0912 1105 4043	SEPA Titres repas	SEPA Titres repas - 4043	5501110039	Non	Non	6.041,62€	6.535,06€	493,44€
BE75 0912 1105 4851	RT/SG Contentieux	RT/SG Contentieux - 4851	5501110042	Non	Non	- €	- €	- €
BE75 0912 1110 3351	RT/SG Loyers divers	RT/SG Loyers divers - 3351	5501110043	Non	Non	- €	- €	- €
BE86 0912 1110 3250	RT/SG Vente immeubles	RT/SG Vente immeubles - 3250	5501110046	Non	Non	- €	- €	- €
BE88 0912 1105 3841	RT/SG Titres repas pers.	RT/SG Titres repas pers. - 3841	5501110048	Non	Non	19,84€	- €	19,84€
BE90 0912 1105 2932	RT/SG Indus Cabinets	RT/SG Indus Cabinets - 2932	5501110049	Non	Non	- €	- €	- €
BE95 0912 1105 5558	RT/SG Bataille livres	RT/SG Bataille livres - 5558	5501110052	Non	Non	- €	- €	- €
BE97 0912 1105 4649	RT/SG Remb. pers. condamn.	RT/SG Remb. pers. condamn. - 4649	5501110053	Non	Non	- €	- €	- €
BE97 0912 1110 3149	RT/SG Recettes diverses	RT/SG Recettes diverses - 3149	5501110054	Non	Non	- €	- €	- €
BE08 0586 0106 7213 (USD)	SG - Compte de devises (USD)	SG - Compte de devises (USD) - 7213	5501110055	Non	Non	15.428,78€	101.444,15€	86.015,37€
BE72 0586 0106 7516 (CHF)	SG - Compte de devises (CHF)	SG - Compte de devises (CHF) - 7516	5501110056	Non	Non	15.306,36€	- €	15.306,36€
BE28 0586 0106 7920 (GBP)	SG - Compte de devises (GBP)	SG - Compte de devises (GBP) - 7920	5501110057	Non	Non	43.637,30€	- €	43.637,30€
BE06 0586 0106 8122 (CAD)	SG - Compte de devises (CAD)	SG - Compte de devises (CAD) - 8122	5501110058	Non	Non	1.330,67€	- €	1.330,67€
BE60 0912 1105 6770	RT/SG Ind. Ass.-Palem.véh.	RT/SG Ind. Ass. Palem. Véh. - 6770	5501110060	Non	Non	3.939,51€	- €	3.939,51€
BE49 0912 1105 6871	RT/SG RECU.ORG.ASSUR.	RT/SG RECU.ORG.ASSUR. - 6871	5501110061	Non	Non	- €	6.713.503,45€	6.713.503,45€
BE73 0912 1105 5760	VISA - Carte SG	SG-DGBF - VISA - 5760	5501190004	Non	Oui	2.000,00€	9.404,67€	7.404,67€
BE02 0912 1105 3740	RT/AGE Disc Posit. Ens Sec	RT/AGE Disc Posit. Ens Sec	5501210002	Non	Non	- €	60.853,09€	60.853,09€
BE06 0912 1105 1922	RT/AGE Duplicata diplomes	RT/AGE Duplicata diplomes - 1922	5501210003	Non	Non	- €	9.900,00€	9.900,00€

**TABLEAU DES FLUX FINANCIERS - Exercice 2022**

IBAN	Libellé Belfius	Désignation SAP	Compte comptable	Compte clôturé en 2022	Compte bancaire intégré SAP(2010)	solde 31/12/2021	Solde 31/12/2022	Mouvement net
BE08 0912 1105 1013	RT/AGE Subs FSE Erasmus	RT/AGE Subs FSE Erasmus - 1013	5501210004	Non	Non	- €	3.759.693,32 €	3.759.693,32 €
BE12 0912 1101 0492	RT/AGE Minerval Ens Sec.	RT/AGE Minerval Ens Sec. - 0492	5501210005	Non	Non	- €	- €	- €
BE13 0912 1105 3639	RT/AGE Rec indus sub ED	RT/AGE Rec indus sub ED - 3639	5501210006	Non	Non	- €	709,99 €	709,99 €
BE15 0912 1105 2730	RT/AGE PAPO et Acc H. Serv	RT/AGE PAPO et Acc H. Serv - 2730	5501210007	Non	Non	- €	- €	- €
BE20 0912 1143 4056	RT/AGE Remb Prêt étude Dom	RT/AGE Remb Prêt étude Dom - 9056	5501210008	Non	Non	121.634,27 €	127.042,41 €	5.408,14 €
BE22 0912 1105 4447	RT/AGE Rec FSE Ens Sup	RT/AGE Rec FSE Ens Sup - 4447	5501210009	Non	Non	- €	- €	- €
BE25 0912 1101 9182	RT/AGE Rec FSE Ens à Dist	RT/AGE Rec FSE Ens à Dist - 9182	5501210010	Non	Non	- €	- €	- €
BE37 0912 1131 0128	RT/AGE Remb. Prêt étude	RT/AGE Remb. Prêt étude - 0128	5501210011	Non	Non	117.811,46 €	119.186,66 €	1.375,20 €
BE39 0912 1105 1619	RT/AGE Equivalences	RT/AGE Equivalences - 1619	5501210012	Non	Non	- €	4.048.326,86 €	4.048.326,86 €
BE41 0912 1105 0710	RT/AGE Jury Equiv Hom ES	RT/AGE Jury Equiv Hom ES - 0710	5501210013	Non	Non	210,00 €	65,00 €	- 145,00 €
BE48 0912 1105 2427	RT/AGE Acc H. Serv Per Ens	RT/AGE Acc H. Serv Per Ens - 2427	5501210014	Non	Non	- €	- €	- €
BE50 0912 1105 1518	RT/AGE Recette Jury-divers	RT/AGE Recette Jury-divers - 1518	5501210015	Non	Non	- €	245.038,48 €	245.038,48 €
BE52 0912 1105 0609	RT/AGE Remb charg mission	RT/AGE Remb charg mission - 0609	5501210016	Non	Non	- €	- €	- €
BE59 0912 1105 2326	RT/AGE Acc Travail Ens.	RT/AGE Acc Travail Ens. - 2326	5501210017	Non	Non	- €	- €	- €
BE61 0912 1101 2617	RT/AGE Inscription Ens dis	RT/AGE Inscription Ens dis - 2617	5501210018	Non	Non	- €	- €	- €
BE61 0912 1105 1417	RT/AGE Remb Insc Prom Soc	RT/AGE Remb Insc Prom Soc - 1417	5501210019	Non	Non	- €	- €	- €
BE65 0912 1101 0896	RT/AGE Réc indu pers ens	RT/AGE Réc indu pers ens - 0896	5501210020	Non	Non	150,00 €	60.988,58 €	60.988,58 €
BE70 0912 1101 3425	RT/AGE Droit Insc. CAP	RT/AGE Droit Insc. CAP - 3425	5501210021	Non	Non	- €	- €	- €
BE72 0912 1105 1316	RT/AGE Remb Sub Fonds Spec	RT/AGE Remb Sub Fonds Spec - 1316	5501210022	Non	Non	- €	621.499,96 €	621.499,96 €
BE74 0912 1105 0407	RT/AGE Recup ACS	RT/AGE Recup ACS - 0407	5501210023	Non	Non	- €	- €	- €
BE78 0912 1101 9586	RT/AGE Inscrp ES Artis HR	RT/AGE Inscrp ES Artis HR - 9586	5501210024	Non	Non	- €	- €	- €
BE80 0912 1101 8677	RT/AGE Rec Conv Form prof	RT/AGE Rec Conv Form prof - 8677	5501210025	Non	Non	- €	- €	- €
BE82 0912 1101 7768	RT/AGE Droit insc spécif	RT/AGE Droit insc spécif - 7768	5501210026	Non	Non	- €	- €	- €
BE83 0912 1105 1215	RT/AGE Recup PTP	RT/AGE Recup PTP - 1215	5501210027	Non	Non	- €	- €	- €
BE86 0912 1105 4750	RT/AGE Remb Sub mat pédag	RT/AGE Remb Sub mat pédag - 4750	5501210029	Non	Non	- €	- €	- €
BE93 0912 1101 7667	RT/AGE Minerval Ens Spec.	RT/AGE Minerval Ens Spec. - 7667	5501210030	Non	Non	- €	- €	- €
BE94 0912 1105 1114	RT/AGE Duplicata diplôme	RT/AGE Homolog diplôme - 1114	5501210031	Non	Non	- €	132.722,16 €	132.722,16 €
BE96 0912 1101 1405	RT/AGE Recup Alloc Etudes	RT/AGE Recup Alloc Etudes - 1405	5501210032	Non	Non	300,00 €	353.537,03 €	353.237,03 €
BE96 0912 1105 0205	RT/AGE Sub FSE Ens Prom So	RT/AGE Sub FSE Ens Prom So - 0205	5501210033	Non	Non	- €	569.151,00 €	569.151,00 €
BE19 0912 1110 9112	RT/AGC Radiodiffusion	RT/AGC Radiodiffusion - 9112	5501410003	Non	Non	- €	- €	- €
BE21 0912 1110 8203	RT/SG Fin infrast. Cult	RT/SG Fin infrast. Cult - 8203	5501410005	Non	Non	- €	- €	- €
BE43 0912 1110 8001	RT/AGC Cellule Formation	RT/AGC Cent. lect. Pub. CF - 8001	5501410006	Non	Non	17.300,00 €	2.640,00 €	- 14.660,00 €
BE44 0912 1110 2745	RT/AGC F.B.I.E.	RT/AGC F.B.I.E. - 2745	5501410008	Non	Non	- €	2.787.988,58 €	2.787.988,58 €
BE55 0912 1110 2644	RT/AGC Remb. Subventions	RT/AGC Remb. Subventions - 2644	5501410009	Non	Non	- €	247.881,56 €	247.881,56 €
BE59 0912 1110 0826	RT/AGC Fonds aide Edition	RT/AGC Fonds aide Edition - 0826	5501410010	Non	Non	- €	- €	- €
BE65 0912 1110 7896	RT/AGC Fonds aide Libraire	RT/AGC Fonds aide Libraire - 7896	5501410011	Non	Non	- €	- €	- €
BE76 0912 1110 7795	RT/AGC Sub. FACR/RTBF/SMA	RT/AGC Sub. FACR/RTBF/SMA - 7795	5501410012	Non	Non	- €	- €	- €
BE85 0912 1110 8506	RT/AGC FDS Actions comm.	RT/AGC FDS Actions comm. - 8506	5501410013	Non	Non	- €	119.366,74 €	119.366,74 €
BE07 0912 1105 6366	RT/AGC Transi. Numérique	RT/AGC Transi. numérique - 6366	5501410014	Non	Non	- €	- €	- €
BE20 0912 1110 3856	RT/AGC Centre prêt Naninne	AGC-SGAT Centre prêt matériel Naninne (RT)	5501430001	Non	Oui	- €	- €	- €
BE66 0912 1110 2543	RT/AGC La Marlagne	AGC-SGEPJ Centre Marcel Hicter (RT-ID)	5501450001	Non	Oui	76.772,20 €	83.682,66 €	6.910,46 €
BE35 0912 1105 3437	RT/AGAJ Adoption	RT/AGAJ Adoption - 3437	5501510009	Non	Non	- €	- €	- €
BE48 0912 1110 0927	RT/AGAJ Alloc Fam et Part.	RT/AGAJ Alloc Fam et Part. - 0927	5501510011	Non	Non	- €	- €	- €
BE74 0912 1110 8607	RT/AGAJ Serv. Prévention	RT/AGAJ Serv. Prévention - 8607	5501510014	Non	Non	- €	- €	- €
BE77 0912 1105 3942	RT/AGAJ Serv. Contr compt	RT/AGAJ Serv. Contr compt - 3942	5501510015	Non	Non	- €	244,09 €	244,09 €
BE64 0912 1105 4952	RT/AGMI Surveillance Elect	RT/AGMI Surveillance Elect - 4952	5501610001	Non	Non	- €	- €	- €
BE72 0912 1101 2516	RT/AGE Serv Soc Enseign.	RT/AGE Serv Soc Enseign. - 2516	5501710001	Oui	Non	3.540,49 €	- €	3.540,49 €

**RÉCONCILIATION BUDGET / TRÉSORERIE - ANNÉE 2022**

BUDGET	
Recettes	Dépenses
11.850.426.393,89	14.480.089.046,58
<b>-2.629.662.653,00</b>	

ETAT GLOBAL (en date comptable)	
Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022
343.383.324,83	112.098.973,24
<b>-231.284.351,59</b>	

COMPTES FINANCIERS "BUDGETAIRES" CENTRALISATEUR (en date comptable)			
	Recettes - compte 01-86	Dépenses - compte 33-21	
Solde 31/12/2021	64.753.952,26	-8.273.640.857,82	Annexe 3
Solde 31/12/2022	86.841.457,37	-9.765.997.739,53	Annexe 3
<b>Variation</b>	22.087.505,11	-1.492.357.141,71	Annexe 9
<b>Variation nette (A)</b>	→ -1.470.269.636,60		

Droits constatés par le Trésorier non centralisateur (Comptes C)	Corrections budgétaires sans impact financier (Comptes D)		Dépenses payées en 2022 imputées en 2021	Dépenses payées en 2022 imputées en 2021	Corrections financières du compte 33-21 sans impact budgétaire (net)	Perception droits constatés du Centralisateur sur le compte 01-86	Corrections financières du compte 01-86 sans impact budgétaire (net)	Retours crédits en 2022 au 33-21 et versés aux fonds en souffrance en 2023	Retours crédités en 2021 au 33-21 et versés aux fonds en souffrance en 2022	Dovées
	Imputation budgétaire	Transferts de trésorerie								
238.141.676,89	-16.901.698,14	-9.988.273,08	-345.597.235,10	154.735.850,08	-11.570.726.993,79	-10.289.746,26	-56.327,41	48.010,30	100.872,41	
<b>Total (B)</b>	<b>-1.159.393.016,40</b>									

<b>Approche budgétaire (A + B)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

Catégories de comptes	COMPTES FINANCIERS "NON BUDGETAIRES" (en date comptable)	
	Solde au 31/12/2021	Variation
Comptes internes gérés par le Comptable Centralisateur, hors catégorisations	6.889.636.968,90	766.389.000,66
ONSS Enseignement	9.505.543,46	143.648.325,02
ONSS Administration	1.235.661,49	11.896.890,41
ONSS Anciens	0,00	0,00
Précompte Prof.	2.659.919,89	251.170.322,42
C.V.O.	64.249,01	21.575,28
Préc. Prof. Compl.Déc.	733,28	711,51
TVA	138.294,12	178.997,66
Fonds en souffrance	1.876.873,37	2.463.607,61
Contentieux	863.888,76	763.547,59
Contentieux ASBL	20.420,90	441.199,79
Receives/Idonters (Fonds C inclus) (*)	9.432.735,17	29.309.756,25
Comptables particuliers	323.852,20	323.852,20
Universités	10.104.073,64	18.886.796,52
Ecoles	187.604,776,50	10.851.106,11
Autres Sicaes (**)	98.215.860,79	1.126.085.059,42
ETNIC	46.750.972,94	-17.406.813,49
R.T.B.F.	83.248.279,48	84.819.129,20
WBE	36.663.094,61	23.063.231,16
Comptes spéciaux (PPP)	10.879,34	10.406,51
Fonds Ecuriel	121.127.415,09	126.816.729,56
ONE	77.622.927,25	48.748.864,36
IFC	0,00	3.827.405,23
<b>Variation nette</b>	<b>1.238.985.085,01</b>	

	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
(*) Receives-Idonters (Fonds C exclus)	6.816.408,23	26.510.331,95	19.693.923,72
(**) Bailleurs scolaires	568.828.308,63	551.807.007,34	-16.821.301,29
(**) Agences F.S.E. et L.L.P. + SOCRATES	77.443.801,37	152.816.041,44	75.374.440,07
(**) Centre du cinéma	38.072.437,74	39.422.565,28	1.350.127,54
(**) Musée Royal de Mariemont	2.078.869,88	1.806.036,46	-272.833,42
(*) OPC	523.260,22	358.560,37	-164.699,85
(**) ADEQS	2.574.646,03	2.824.921,19	250.275,16
(**) SFMO	773.695,07	1.060.363,17	286.668,10
(**) PPT	103.493.371,12	130.945.790,50	27.452.359,38
(**) CUR	188.385.600,73	118.724.504,89	-69.661.095,74
(*) SGIFGI	0,00	126.217.299,68	126.217.299,68

Pour information:

- (\*) Receives-Idonters (Fonds C exclus)
- (\*\*) Bailleurs scolaires
- (\*\*) Agences F.S.E. et L.L.P. + SOCRATES
- (\*\*) Centre du cinéma
- (\*\*) Musée Royal de Mariemont
- (\*) OPC
- (\*\*) ADEQS
- (\*\*) SFMO
- (\*\*) PPT
- (\*\*) CUR
- (\*) SGIFGI

# COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

## COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2022

### CHAPITRE I.

#### RECETTES FISCALES, GENERALES ET AFFECTEES

I. Résumé des recettes

II. Compte d'exécution du budget

~~III. Recettes générales et affectées propres (y compris section particulière) détail par section~~

Titre I	Recettes courantes	Prévisions	Imputations
I. Subdivisions générales		11.757.811.000,00	11.775.995.101,61
II. Subdivisions particulières		102.490.000,00	74.292.850,74
Total titre I		11.860.301.000,00	11.850.287.952,35
<b>Titre II</b>	<b>Recettes en capital</b>		
I. Subdivisions générales		0,00	118.441,23
II. Subdivisions particulières		20.000,00	20.000,00
Total titre II		20.000,00	138.441,23
Total des subdivisions générales		11.757.811.000,00	11.776.113.542,84
Total des subdivisions particulières		102.510.000,00	74.312.850,74
<b>Total des deux titres</b>		11.860.321.000,00	11.850.426.393,58
<b>Total des subdivisions</b>		11.860.321.000,00	11.850.426.393,58

# RECETTES BUDGÉTAIRES PAR AB POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
----	---------	----------------------	---------------------	-------------------	---

## TITRE I. RECETTES COURANTES

### I. SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

06.04.00	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	628.000,00	381.000,00	888.945,66	507.945,66
08.03.00	Versements des soldes des fonds budgétaires supprimés	0,00	0,00	5.788.960,97	5.788.960,97
11.01.00	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	18.601.000,00	18.817.000,00	19.230.445,56	413.445,56
11.02.00	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	0,00	0,00	28.279,06	28.279,06
11.03.00	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	19.388.000,00	20.132.000,00	23.444.044,66	3.312.044,66
11.04.00	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules négatives de l'enseignement	0,00	11.525.000,00	11.650.207,07	125.207,07
11.41.00	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.481.000,00	1.481.000,00	1.570.394,40	89.394,40
16.01.00	Produits divers	6.036.000,00	5.080.000,00	11.660.894,04	6.580.894,04
16.02.00	Remboursement de sommes indûment versées	0,00	0,00	0,00	0,00
16.03.00	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	95.000,00	98.000,00	88.632,58	-9.367,42

16.04.00	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	4.355.000,00	4.945.000,00	5.082.314,41	137.314,41
16.05.00	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	115.000,00	99.000,00	130.814,00	31.814,00
16.07.00	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924.000,00	8.924.000,00	8.924.000,00	0,00
16.21.00	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	3.474.000,00	3.993.000,00	4.266.359,66	273.359,66
16.22.00	Droits d'homologation des certificats et diplômes	129.000,00	124.000,00	148.656,74	24.656,74
16.23.00	Produit de la vente des fréquences analogiques	0,00	0,00	0,00	0,00
29.01.00	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	2.700.000,00	2.700.000,00	3.776.288,14	1.076.288,14
38.01.00	Récupération des déficits des comptes condamnés par la Cour des comptes	0,00	0,00	0,00	0,00
39.16.00	Financement RRF versé par l'Union européenne	0,00	0,00	0,00	0,00
39.18.00	Recettes perçues dans le cadre du Fonds de Solidarité de l'Union européenne	0,00	0,00	587.000,00	587.000,00
46.01.00	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	2.965.828.000,00	3.131.862.000,00	3.131.861.590,00	-410,00
46.02.00	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	7.745.104.000,00	8.138.115.000,00	8.128.177.675,00	-9.937.325,00
46.05.00	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	85.147.000,00	88.869.000,00	88.868.954,00	-46,00
46.06.00	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0,00	0,00	493.962,05	493.962,05
46.07.00	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0,00	0,00	0,00	0,00

46.08.00	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	100.000,00	260.000,00	180.000,00	-80.000,00
46.10.00	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	28.309.000,00	29.708.000,00	29.707.505,00	-495,00
46.11.00	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	43.198.000,00	45.374.000,00	45.373.507,00	-493,00
46.12.00	Part de la dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	11.635.000,00	16.177.000,00	17.654.698,00	1.477.698,00
46.13.00	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	15.620.000,00	16.407.000,00	16.406.294,00	-706,00
46.14.00	Remboursement de la contribution à l'Agence de FSE	0,00	0,00	0,00	0,00
46.15.00	Recettes perçues dans le cadre de la crise du Covid-19	54.779.000,00	101.013.000,00	101.011.853,46	-1.146,54
46.16.00	Provision index	60.000.000,00	0,00	0,00	0,00
49.32.00	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	9.000.000,00	9.000.000,00	9.562.142,44	562.142,44
49.33.00	Jardin botanique de MEISE	2.082.000,00	2.187.000,00	2.186.730,00	-270,00
49.34.00	Intervention de la Région Wallonne dans l'engagement de personnes en situation de handicap	0,00	0,00	0,00	0,00
49.35.00	Remboursement des précomptes chercheurs	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00
49.36.00	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi	0,00	10.000.000,00	12.013.314,97	2.013.314,97
49.37.00	Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale	70.636.000,00	72.053.000,00	71.615.380,31	-437.619,69
49.38.00	Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	0,00	0,00	0,00	0,00

49.39.00	Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle	15.907.000,00	14.268.000,00	17.426.428,50	3.158.428,50
49.40.00	Intervention de l'Etat Fédéral dans les rémunérations	4.108.000,00	4.108.000,00	6.109.497,26	2.001.497,26
86.01.00	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	69.000,00	62.000,00	44.624,00	-17.376,00
86.02.00	Remboursements de prêts accordés à des libraires	28.000,00	33.000,00	29.416,00	-3.584,00
87.02.00	Remboursements des prêts d'études	10.000,00	16.000,00	5.292,67	-10.707,33
	<b>TOTAL</b>	11.179.486.000,00	11.757.811.000,00	11.775.995.101,61	18.184.101,61

## II. SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

06.04.11	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06.05.26	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif	17.971.000,00	17.971.000,00	17.971.000,00	13.053.248,57	-4.917.751,43
16.08.20	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants	116.000,00	116.000,00	116.000,00	96.763,72	-19.236,28
16.09.22	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services	139.000,00	139.000,00	139.000,00	146.080,17	7.080,17
16.11.25	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991)	1.137.000,00	1.424.000,00	1.424.000,00	1.222.792,05	-201.207,95
16.13.20	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter	850.000,00	850.000,00	850.000,00	754.196,16	-95.803,84
16.14.18	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable	20.000,00	25.000,00	25.000,00	165.236,09	140.236,09
16.24.25	Recettes LTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28.01.40	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance	78.000,00	78.000,00	78.000,00	88.620,92	10.620,92
30.01.47	Remboursement des allocations d'études	340.000,00	340.000,00	340.000,00	554.473,09	214.473,09
30.02.17	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	14.657.000,00	14.657.000,00	14.657.000,00	16.511.763,02	1.854.763,02
38.01.15	Correction des avances aux organismes assureurs	0,00	6.714.000,00	6.714.000,00	6.713.503,45	-496,55
38.10.11	Dotations et avances de la Loterie nationale	21.638.000,00	23.135.000,00	23.135.000,00	23.061.811,40	-73.188,60
38.40.11	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

38.50.17	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	69.000,00	70.000,00	66.475,00	-3.525,00
39.06.40	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance	25.000.000,00	25.000.000,00	1.764.843,32	-23.235.156,68
39.07.40	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale	4.684.000,00	4.813.000,00	5.250.748,39	437.748,39
39.12.52	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	2.550.000,00	1.185.000,00	769.191,05	-415.808,95
39.15.55	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.353.000,00	1.333.000,00	2.070.621,22	737.621,22
39.17.58	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	0,00	0,00	0,00	0,00
46.04.11	Recettes affectées au Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	0,00	0,00	0,00	0,00
49.26.11	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport, des amendes administratives au	40.000,00	40.000,00	7.483,12	-32.516,88
49.36.52	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.600.000,00	4.600.000,00	1.995.000,00	-2.605.000,00
49.40.18	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant	6.794.000,00	0,00	0,00	0,00
49.45.20	Recettes en provenance de l'Union européenne en vue de financer le fonctionnement du Point de Contact Culture Europe	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	103.036.000,00	102.490.000,00	74.292.850,74	-28.197.149,26
	<b>TOTAL TITRE I</b>	11.282.522.000,00	11.860.301.000,00	11.850.287.952,35	-10.013.047,65

**TITRE II. RECETTES EN CAPITAL**

**I. SUBDIVISIONS GÉNÉRALES**

76.01.00	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	500.000,00	0,00	0,00	0,00
76.02.00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	67.000,00	0,00	118.441,23	118.441,23
76.03.00	Recettes diverses	45.000,00	0,00	0,00	0,00
76.04.00	Produits du règlement des litiges	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>612.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118.441,23</b>	<b>118.441,23</b>

**II. SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES**

86.01.22	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00
86.02.22	Remboursements de prêts accordés à des libraires	0,00	0,00	0,00	0,00
87.02.47	Remboursements des prêts d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
87.03.17	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption	83.000,00	20.000,00	20.000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>83.000,00</b>	<b>20.000,00</b>	<b>20.000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL TITRE II</b>		<b>695.000,00</b>	<b>20.000,00</b>	<b>138.441,23</b>	<b>118.441,23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11.283.217.000,00</b>	<b>11.860.321.000,00</b>	<b>11.850.426.393,58</b>	<b>-9.894.606,42</b>

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE    COMPTE GÉNÉRAL 2022

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

Résumé des dépenses

**COMMUNAUTE FRANCAISE**

**I. Etat des crédits d'engagement alloués pour l'année budgétaire 2022**

1	2	3	4		6	7	8
			Crédits d'engagement alloués par décret d'ajustement				
Chapitre du budget	Credits d'engagement alloués par décret budgétaire initial	Répartitions avant ajusté	Augmentation	Diminution	Résultat net		
Chapitre I	1.411.942.000,00	-21.065.000,00	0,00	18.672.000,00	-18.672.000,00	-324.961.000,00	1.047.244.000,00
Chapitre II	1.958.521.000,00	19.815.000,00	85.258.000,00	0,00	85.258.000,00	0,00	2.063.594.000,00
Chapitre III	9.887.359.000,00	1.250.000,00	541.736.000,00	0,00	541.736.000,00	324.961.000,00	10.755.306.000,00
Chapitre IV	208.919.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208.919.000,00
Chapitre V	498.510.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	535.120.000,00
<b>Total</b>	<b>13.965.251.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>663.604.000,00</b>	<b>18.672.000,00</b>	<b>644.932.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.610.183.000,00</b>
<b>Initial</b>	<b>Date de décret</b>	<b>Date moniteur</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>			
	15-12-21	15-02-22					
<b>Ajustement I</b>	14-12-22	04-01-23	0,00	18.672.000,00	Chapitre I		
			85.258.000,00	0,00	Chapitre II		
			541.736.000,00	0,00	Chapitre III		
			0,00	0,00	Chapitre IV		
			36.610.000,00	0,00	Chapitre V		
		<b>Total</b>	<b>663.604.000,00</b>	<b>18.672.000,00</b>			

<b>COMMUNAUTÉ FRANÇAISE</b>							
<b>I. Etat des crédits de liquidation alloués pour l'année budgétaire 2022</b>							
1	2	3	4	5	6	7	8
Chapitre du budget	Crédits de liquidation alloués par décret budgétaire initial	répartition avant ajusté	Augmentation	Diminution	Crédits de liquidation alloués par décret d'ajustement	répartition après ajusté	Total (2+5+6+7)
			Crédits de liquidation alloués par décret d'ajustement		Résultat net		
Chapitre I (CLL)	1.023.749.000,00	-18.588.000,00	0,00	62.318.000,00	-62.318.000,00	0,00	942.843.000,00
Chapitre I (CLNL)	367.963.000,00	0,00	43.090.000,00	0,00	43.090.000,00	-324.961.000,00	86.092.000,00
Chapitre II	1.903.384.000,00	17.338.000,00	90.222.000,00	0,00	90.222.000,00	0,00	2.010.944.000,00
Chapitre III (CLL)	2.408.237.000,00	-5.750.000,00	1.083.298.000,00	0,00	1.083.298.000,00	324.961.000,00	3.810.746.000,00
Chapitre III (CLNL)	6.479.180.000,00	7.000.000,00	455.458.000,00	0,00	455.458.000,00	0,00	6.941.638.000,00
Chapitre IV	208.919.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208.919.000,00
Chapitre V	498.510.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	535.120.000,00
<b>Total</b>	<b>12.889.942.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.708.678.000,00</b>	<b>62.318.000,00</b>	<b>1.646.360.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.536.302.000,00</b>
<b>Initial</b>	<b>Date de décret</b>	<b>Date moniteur</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>			
	15-12-21	15-02-22					
<b>Ajustement I</b>	14-12-22	04-01-23	0,00	62.318.000,00	Chapitre I ( CLL)		
			43.090.000,00	0,00	Chapitre I (CLNL)		
			90.222.000,00	0,00	Chapitre II		
			1.083.298.000,00	0,00	Chapitre III (CLL)		
			455.458.000,00	0,00	Chapitre III (CLNL)		
			0,00	0,00	Chapitre IV		
			36.610.000,00	0,00	Chapitre V		
			<b>1.708.678.000,00</b>	<b>62.318.000,00</b>			
		<b>Total</b>		<b>62.318.000,00</b>			

## Crédits d'engagements

Chapitre du budget	Opérations à charges des crédits		Dépenses excédant les crédits	Crédits à annuler
	Année en cours	Total		
I	985.870.476,31	985.870.476,31	106.951,59	61.480.475,28
II	2.037.749.655,53	2.037.749.655,53	237,20	25.844.581,67
III	10.749.945.462,49	10.749.945.462,49	40.068.381,84	45.428.919,35
IV	195.852.253,92	195.852.253,92	0,00	13.066.746,08
V	535.119.354,37	535.119.354,37	0,00	645,63
<b>Totaux</b>	<b>14.504.537.202,62</b>	<b>14.504.537.202,62</b>	<b>40.175.570,63</b>	<b>145.821.368,01</b>

## Crédits de liquidation

### Exercice 2022

Chapitre du budget	Opérations à charges des crédits courant (1)			Dépenses excédant les crédits	Crédits à annuler
	Année antérieure	Année en cours	Total		
I	7.204.724,30	966.561.535,31	973.766.259,61	86.812,74	55.255.553,13
II	61.442.093,34	1.907.040.374,66	1.968.482.468,00	5.530,00	42.467.062,00
III	29.679.759,69	10.701.754.666,74	10.731.434.426,43	40.065.129,14	61.014.702,71
IV	22.177,12	195.843.249,76	195.865.426,88	0,00	13.063.573,12
V	0,00	535.119.354,37	535.119.354,37	0,00	645,63
<b>Totaux</b>	<b>98.348.754,45</b>	<b>14.306.319.180,84</b>	<b>14.404.667.935,29</b>	<b>40.157.471,88</b>	<b>171.791.536,59</b>

**PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**I. ETAT DES ENGAGEMENTS SUR LES FONDS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2022**

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2022	VISAS ANNULES	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	SOLDE AU 31.12.2022
Chapitre I	0,00	0,00	23.175.000,00	23.175.000,00	23.175.000,00	0,00
Chapitre II	0,00	0,00	41.986.000,00	41.986.000,00	39.986.000,00	2.000.000,00
Chapitre III	0,00	0,00	37.349.000,00	37.349.000,00	33.755.000,00	3.594.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>96.916.000,00</b>	<b>5.594.000,00</b>

TABLEAUX DU BUDGET	SOLDES REPORTEES	VISAS ANNULES	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31.12.2022
Chapitre I	13.007.049,24	56.344,29	23.095.545,38	36.158.938,91	23.802.675,15	12.356.263,76
Chapitre II	17.545.531,15	2.553.414,94	30.394.401,12	50.493.347,21	30.034.715,42	20.458.631,79
Chapitre III	-9.243.148,37	242.599,66	7.245.314,74	-1.755.233,97	19.098.368,25	-20.853.602,22
<b>TOTAL</b>	<b>21.309.432,02</b>	<b>2.852.358,89</b>	<b>60.735.261,24</b>	<b>84.897.052,15</b>	<b>72.935.758,82</b>	<b>11.961.293,33</b>

**PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**II. ETAT DES LIQUIDATIONS SUR LES FONDS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2022**

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2022	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	SOLDE AU 31.12.2022
Chapitre I	0,00	23.175.000,00	23.175.000,00	23.175.000,00	0,00
Chapitre II	0,00	41.986.000,00	41.986.000,00	39.986.000,00	2.028.000,00
Chapitre III	0,00	37.349.000,00	37.349.000,00	34.940.000,00	2.409.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>98.073.000,00</b>	<b>4.437.000,00</b>

TABLEAUX DU BUDGET	SOLDES REPORTEES	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	DISPONIBLE EN LIQUIDATIONS AU 31.12.2022
Chapitre I	13.799.976,49	23.095.545,38	36.895.521,87	23.616.546,42	13.278.975,45
Chapitre II	29.791.480,66	30.394.401,12	60.185.881,78	30.131.769,33	30.054.112,45
Chapitre III	8.813.540,81	7.245.314,74	16.058.855,55	21.672.795,54	-5.613.939,99
<b>TOTAL</b>	<b>52.404.997,96</b>	<b>60.735.261,24</b>	<b>113.140.259,20</b>	<b>75.421.111,29</b>	<b>37.719.147,91</b>

30131769,33

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ANNÉE 2022

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET

I.D. SOLDE BUDGETAIRE

Article 29 § 4 –différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées

**RECETTES****I.A.Subdivisions générales**

Prévisions ajustées	11.757.811.000,00
Recettes imputées	11.776.113.542,84
différence	-18.302.542,84

**I.B.Subdivisions particulières**

Prévisions ajustées	102.510.000,00
Recettes imputées	74.312.850,74
différence	28.197.149,26

**TOTAL RECETTES**

Prévisions ajustées	11.860.321.000,00
Recettes imputées	11.850.426.393,58
différence	9.894.606,42

**DEPENSES****II.Engagements**

Crédits alloués	14.610.183.000,00
Engagements imputés	14.504.537.202,62
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	40.175.570,63
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	105.645.797,38
Crédits à annuler	145.821.368,01

Encours au 01/01/2022 reporté de 2021	339.291.537,14
Annulations et réductions de visas	19.728.601,02

**III.Liquidations**

Crédits alloués	14.536.302.000,00
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	40.157.471,88
<b>Total des crédits</b>	<b>14.576.459.471,88</b>

Dépenses imputées	14.404.667.935,29
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	171.791.536,59
Crédits à annuler	171.791.536,59

Solde de dépenses demeurant liquider	419.432.203,45
<small>(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa+visas négatifs)</small>	

**IV.Fonds budgétaires****Engagements**

Disponible au 01/01/2022	21.309.432,02
Annulations de visas	2.852.358,89
Recettes perçues de l'année	60.735.261,24
Total du disponible	84.897.052,15

Engagements	72.935.758,82
Disponible en engagements au 31/12/2022	11.961.293,33
Encours au 01/01/2022	31.129.893,64

**Liquidations**

Disponible au 01/01/2022	52.404.997,96
Recettes perçues de l'année	60.735.261,24
Total du disponible	113.140.259,20

Liquidations	75.421.111,29
Disponible en liquidations au 31/12/2021	37.719.147,91

solde de dépenses demeurant liquider	25.792.182,28
<small>(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa+visas en négatif)</small>	

**V RESULTATS BUDGETAIRES DE L'ANNEE****RESULTAT 1 CREDITS**

recettes générales constatées imputées	11.776.113.542,84
dépenses liquidées sur crédits de liquidation	14.404.667.935,29
solde des recettes sur les dépenses	-2.628.554.392,45

solde de dépenses demeurant liquider	419.432.203,45
--------------------------------------	----------------

**RESULTAT 2 FONDS BUDGETAIRES**

recettes constatées sur fonds budgétaires	74.312.850,74
dépenses liquidées sur fonds budgétaires	75.421.111,29
solde des recettes sur les dépenses	-1.108.260,55

solde de dépenses demeurant liquider	25.792.182,28
--------------------------------------	---------------

**RESULTAT 1+2**

recettes	11.850.426.393,58
dépenses	14.480.089.046,58
solde général de l'exercice	-2.629.662.653,00

solde de dépenses demeurant liquider	445.224.385,73
--------------------------------------	----------------

**SECTION PARTICULIERE**

prévision de recettes	4.053.809.000,00
recettes perçues	4.046.011.072,00
prévision de dépenses	4.053.809.000,00
dépenses effectuées	4.046.011.072,00
solde	0,00

# L'ANNEXE

Informations utiles à l'appréciation des  
données relatives aux actifs immobilisés,  
aux créances et à la dette

**TABEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - BILAN 2022**

RUBRIQUES	2022				2021			
	Logiciels informatiques		Immobilisations corporelles en cours		Autres immos-travaux aménagement			
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>EXERCICE COMPTABLE</b>								
<b>Valeur d'acquisition</b>								
Au terme de l'exercice précédent	50.010,06	47.531,98	32.340.498,62	29.287.499,88	83.407,23	80.361,66		
Mutations de l'exercice:								
Acquisitions	16.417,89	2.478,08		3.052.998,74		3.045,57		
Cessions et désaffectations								
Transferts d'une rubrique à l'autre								
Reprise années antérieures								
<b>Plus-values de réévaluation</b>								
Au terme de l'exercice	66.427,95	50.010,06	32.340.498,62	32.340.498,62	83.407,23	83.407,23		
<b>Plus-values de réévaluation</b>								
Au terme de l'exercice précédent					0,00	0,00		
Mutations de l'exercice:								
Actées								
Acquises de tiers								
Annulées								
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(t)								
Au terme de l'exercice								
<b>Amortissements et moins-values de réévaluation</b>								
Au terme de l'exercice précédent	-36.175,63	-24.151,94	-38901,68	-883,8	-30.663,40	-23.215,58		
Mutations de l'exercice:								
Actés	-16.114,60	-12.023,69	-66.170,85	-38.017,88	-8.497,49	-7.447,82		
Repris								
Acquis de tiers								
Annulés								
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(t)								
Reprise années antérieures								
Au terme de l'exercice	-52.290,23	-36.175,63	-105.072,53	-38.901,68	-39.160,89	-30.663,40		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	14.137,72	13.834,43	32.235.426,09	32.301.596,94	44.246,34	52.743,83		

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	2022							
	Terrains de bâtiments		Terrains non bâtis		Bâtiments			
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>EXERCICE COMPTABLE</b>								
<b>Valeur d'acquisition</b>								
Au terme de l'exercice précédent	597.202.637,73	592.063.257,13	32.382.481,68	32.389.019,33	5.666.857.158,35	5.557.993.061,10		
Mutations de l'exercice:								
Acquisitions								
Cessions et désaffectations	-10.543.404,26	-224.074,92	-43.027,86	-6537,65	-58.444.155,42	11.773.568,95		
Transferts d'une rubrique à l'autre								
Reprise années antérieures		5.363.455,52				97.090.528,30		
<b>Plus-values de réévaluation</b>								
Au terme de l'exercice	586.659.233,47	597.202.637,73	32.339.453,82	32.382.481,68	5.608.413.002,93	5.666.857.158,35		
<b>Mutations de l'exercice</b>								
Au terme de l'exercice précédent			0,00	0,00				
Actées								
Acquises de tiers								
Annulées								
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)								
<b>Amortissements et moins-values de réévaluation</b>								
Au terme de l'exercice	0	0			-4.226.432.934,11	-4.147.335.534,75		
Mutations de l'exercice:								
Actés					-598.884,42	-9.567.195,46		
Repris								
Acquis de tiers					39.481.610,02	2.493.855,55		
Annulés								
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)								
Reprise années antérieures								
Au terme de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	-4.187.550.208,51	-4.226.432.934,11		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	586.659.233,47	597.202.637,73	32.339.453,82	32.382.481,68	1.420.862.794,42	1.440.424.224,24		

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	2022							
	Installations d'exploitation		Machines d'exploitation		Outillages d'exploitation			
EXERCICE COMPTABLE	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Valeur d'acquisition</b>								
Au terme de l'exercice précédent								
Mutations de l'exercice:								
Acquisitions	324.416,37	129.867,53	1.545.976,25	618.961,90	5.170.797,79	5.170.797,79	5.146.017,02	
Cessions et désaffectations	5.445,00	194.548,84	611.976,19	927.014,35	24.753,05	24.780,77		
Transferts d'une rubrique à l'autre			-45.375,00					
Reprise années antérieures								
<b>Plus-values de réévaluation</b>								
Au terme de l'exercice	329.861,37	324.416,37	2.112.577,44	1.545.976,25	5.195.550,84	5.170.797,79		
Au terme de l'exercice précédent			0,00	0,00				
Mutations de l'exercice:								
Actées								
Acquises de tiers								
Annulées								
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)								
Au terme de l'exercice								
<b>Amortissements et moins-values de réévaluation</b>								
Au terme de l'exercice précédent	-55.455,40	-23013,73	-426.891,91	-297.954,78	-5.045.916,59	-5.029.181,79		
Mutations de l'exercice:								
Actés	-33.547,52	-32.441,67	-198.372,08	-128.937,13	-19.210,09	-16.734,80		
Repris								
Acquis de tiers								
Annulés								
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)			4.537,50					
Reprise années antérieures								
Au terme de l'exercice	-89.002,92	-55.455,40	-620.726,49	-426.891,91	-5.065.126,68	-5.045.916,59		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	240.858,45	268.960,97	1.491.850,95	1.119.084,34	130.424,16	124.881,20		

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	2022									
	Matériel roulant		Matériel navigant		Matériel informatique et		Mobilier, matériel et machines de bureau			
EXERCICE COMPTABLE	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>Valeur d'acquisition</b>										
Au terme de l'exercice précédent	8.119.566,57	7.801.358,14	372.804,07	303.231,11	1.091.727,56	790.901,49	19.037.511,30	2.189.822,54		
Mutations de l'exercice:										
Acquisitions	187.791,09	337.819,85	237.668,13	69.572,96	260.490,40	300.826,07	202.717,77	159.035,28		
Cessions et désaffectations	-632.889,19	-48.054,91								
Transferts d'une rubrique à l'autre	45.375,00									
Reprise années antérieures		28.443,49								16.688.653,48
Au terme de l'exercice	7.719.843,47	8.119.566,57	610.472,20	372.804,07	1.352.217,96	1.091.727,56	19.240.229,07	19.037.511,30		
<b>Plus-values de réévaluation</b>										
Au terme de l'exercice précédent			0,00	0,00						
Mutations de l'exercice:										
Actées										
Acquises de tiers										
Annulées										
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)										
Au terme de l'exercice			0,00	0,00						
<b>Amortissements et moins-values de réévaluation</b>										
Au terme de l'exercice précédent	-6.442.687,29	-5.682.399,09	-91.615,54	-54.307,90	-626.152,03	-475.142,07	-5.333.998,23	-1.697.832,82		
Mutations de l'exercice:										
Actés	-646.390,15	-760.288,20	-61.074,48	-37.307,64	-203.108,21	-151.009,96	-1.836.997,74	-1.967.300,06		
Repris	493.018,03									
Acquis de tiers										
Annulés										
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	-4.537,50									
Reprise années antérieures										-1.668.865,35
Au terme de l'exercice	-6.600.596,91	-6.442.687,29	-152.690,02	-91.615,54	-829.260,24	-626.152,03	-7.170.995,97	-5.333.998,23		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	1.119.246,56	1.676.879,28	457.782,18	281.188,53	522.957,72	465.575,53	12.069.235,10	13.703.513,07		

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Objets et oeuvres d'art, matériel rare		2021	2021
EXERCICE COMPTABLE	2022	2021	2022	2021
<b>Valeur d'acquisition</b>				2021
Au terme de l'exercice précédent	<b>83.345.706,52</b>	<b>203.019.237,10</b>		
Mutations de l'exercice:				
Acquisitions	212.888,96	235.402,67		
Cessions et désaffectations		-184.152,67		
Transferts d'une rubrique à l'autre				
Reprise années antérieures		-119.724.780,58		
Au terme de l'exercice	<b>83.558.595,48</b>	<b>83.345.706,52</b>		
<b>Plus-values de réévaluation</b>				
Au terme de l'exercice précédent				
Mutations de l'exercice:				
Actées				
Acquises de tiers				
Annulées				
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)				
Au terme de l'exercice				
<b>Amortissements et moins-values de réévaluation</b>				
Au terme de l'exercice précédent				
Mutations de l'exercice:				
Actés				
Repris				
Acquis de tiers				
Annulés	-21.234.683,40			
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)				
Au terme de l'exercice	<b>-21.234.683,40</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	<b>62.323.912,08</b>	<b>83.345.706,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

# Réconciliation entre le solde budgétaire et le résultat

## Réconciliation du résultat comptable avec le résultat budgétaire - Année 2022

<b>(1) Résultat comptable 2022 (30.05.2023)</b>	<b>-2.340.317.171,56</b>
<b>(2) Opérations non budgétaires reprises au compte de résultats</b>	-639.366.492,66
<b>(3) Opérations budgétaires reprises au bilan (sauf Fonds E*)</b>	-6.333.646,35
<b>(4) Résultat budgétaire réconcilié (1+2-3)</b>	<b>-2.986.017.310,57</b>
<b>(5) Résultat budgétaire SAP (excepté fonds E* réservés aux SACAs)</b>	-2.984.820.102,54
<b>(6) Différence résiduelle (4-5)</b>	<b>-1.197.208,03</b>
<b>Explication différence</b>	<b>-1.197.208,03</b>

Opération Fonds E reprises au résultat car CP DUMMY

Compte général	Fonds	Compte budgétaire	Centre financier	Centre de profit	Montant
6800000019	E001	4323	E001.2.1.07-3	DUMMY	-335.092,56
6800000032	E001	5210	E001.2.2.01	DUMMY	-5.322,68
6800000038	E001	6321	E001.2.1.07-3	DUMMY	-816.835,74
6800000055	E001	4311	E001.2.1.07-2	DUMMY	-39.957,05
<b>Total</b>					<b>-1.197.208,03</b>

## Réconciliation du résultat budgétaire SAP avec le résultat budgétaire du CEB - Année 2022

<b>(1) Résultat budgétaire SAP (excepté fonds E* réservés aux SACAs)</b>	<b>-2.984.820.102,54</b>
<b>(2) Résultat budgétaire Compte d'exploitation budgétaire</b>	<b>-2.629.662.653,00</b>

Recettes budgétaires	11.850.426.393,58
Dépenses budgétaires	14.480.089.046,58
	<b>-2.629.662.653,00</b>

<b>(3) Différence (1-2)</b>	<b>-355.157.449,54</b>
-----------------------------	------------------------

<b>Recettes imputée en non budgétaire</b>	<b>365.149.283,18</b>
Opérations relatives à l'ADEPS	-16.901.698,14
Correction transfert interne ADEPS non budgétaires	6.998.273,08
Différence CF :	1701011383
Différence CF :	1874010175
Différence CF :	2001010558
Différence CF :	2001024197
Différence CF :	2012020260
Différence CF :	2012321566
Différence CF :	2074051558
Delta Agence dette	-37.306,16

<b>(4) Différence résiduelle</b>	<b>-13.155,01</b>
----------------------------------	-------------------

## État des droits et engagements hors bilan

**Tableau de synthèse des droits et engagements hors bilan (Ex. 2022 - 2021)**

Rubrique	Droits et engagements au profit de l'entité comptable		Droits et engagements à charge de l'entité comptable	
	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
030	- €	- €	010	- €
Sûretés constituées par des tiers en garantie d'emprunts ou de dettes de l'entité			Emprunts ou dettes contractés par des tiers garantis par des sûretés constituées par l'entité	
031	- €	- €	011	730.276.849,10 €
Sûretés constituées par des tiers en garantie d'engagements autres qu'emprunts ou dettes de l'entité			Engagements de tiers, autres qu'emprunts ou dettes, garantis par des sûretés constituées par l'entité	795.379.248,44 €
040	- €	- €	020	- €
Tiers auxquels incombe la charge des intérêts sur emprunts ou dettes de l'entité			Intérêts non courus sur emprunts ou dettes de tiers dont la charge incombe à l'entité	- €
041	- €	- €	021	- €
Tiers auxquels incombe la prise en charge de pertes effectives de l'entité			Engagements de l'entité quant à la prise en charge de pertes encourues par des tiers	- €
042	- €	- €	022	- €
Tiers auxquels incombe la prise en charge d'engagements autres qu'emprunts ou dettes de l'entité			Engagements de tiers dont la charge éventuelle incombe à l'entité	- €
050	- €	- €	051	- €
Débiteurs de subventions octroyées remboursables en cas de réalisation d'une condition résolutoire			Créditeurs de subventions reçues remboursables en cas de réalisation d'une condition résolutoire	- €
052	- €	- €	053	- €
Débiteurs de subventions octroyées remboursables sous condition suspensive			Créditeurs de subventions reçues remboursables sous condition suspensive	- €
054	- €	- €	055	- €
Droits conditionnels sur des tiers du chef de subventions octroyées à ces tiers sous condition suspensive			Obligations conditionnelles envers des tiers du chef de subventions reçues de ces tiers sous condition suspensive	- €
056	- €	- €	057	- €
Débiteurs de subventions octroyées sous condition suspensive			Créditeurs de subventions octroyées sous condition suspensive	- €
060	- €	- €	061	- €
Opérations d'échange d'intérêts - Intérêts à recevoir			Opérations d'échange d'intérêt - Intérêts à payer	- €
			070	- €
			Pensions de retraite en cours	- €
			071	- €
			Pensions de survie en cours	- €
			072	- €
			Pensions d'invalidité en cours	- €
			073	- €
			Autres pensions en cours	- €
			074	- €
			Pensions de retraite non encore en cours	- €
			075	- €
			Pensions de survie non encore en cours	- €
			076	- €
			Autres pensions non encore en cours	- €
			077 à 079	- €
			Autres risques et charges qui n'ont pas encore donné lieu à un droit constaté ou à la constitution d'une provision	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur dépenses non ventilées	- €
			080	295.757.542,67 €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur dépenses de consommation finale	370.490.964,20 €
			081	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur intérêts et éléments semblables	- €
			082	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur subventions d'exploitation et transferts de revenus aux Entreprises, Ménages et Reste du Monde	- €
			083	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur transferts de revenus à l'intérieur du Secteur Administrations publiques	- €
			084	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur transferts en capital aux Entreprises, Ménages et Reste de Monde	- €
			085	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur transferts en capital à l'intérieur du Secteur Administrations publiques	- €
			086	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur investissements	- €
			087	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) sur octrois de crédits et participations	- €
			088	- €
			Encours des engagements budgétaires (qui n'ont pas encore donné lieu à liquidation budgétaire) en matière d'amortissements financiers de dettes	- €
			089	- €
			Obligations sous condition suspensive de l'entité, autres que celles en matière de subventions	- €
			092	- €
			Programmes et crédits octroyés à la CFWB	- €
			098	8.729.500.000,00 €
			099	3.495.400.000,00 €
			Autres droits et engagements hors bilan, non ventilés	4.145.900.000,00 €

# COMPTE GÉNÉRAL CORRIGÉ 2022 DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

# COMPTES ANNUELS CORRIGÉS

MFWB comptes globalisés - Bilan 2022-2021 (AR2009)

Rubrique	ACTIF	Exercice 2022 MFWB + SGPGI + PIEBS	Exercice 2021 MFWB + SGPGI + PIEBS	Rubrique	PASSIF	Exercice 2022 MFWB + SGPGI + PIEBS	Exercice 2021 MFWB + SGPGI + PIEBS
	<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2.210.161.292,05</b>	<b>2.233.801.777,50</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	<b>10.869.789.237,48</b>	<b>9.548.549.411,70</b>
	(valeurs nettes et réévaluées, s'il y a lieu)						
	<b>Frais d'établissement - Immobilisations incorporelles</b>	<b>14.137,72</b>	<b>13.834,43</b>		<b>Actifs net ou Avoir social - Passif net (-) (situation en fin de période)</b>	<b>10.851.219.025,64</b>	<b>9.549.775.215,70</b>
201	Frais d'établissement	-	-	101	Actif net ou Avoir social de l'entité comptable (autre qu'Entrepris d'Etat)	-	7.909.392.501,40
202	Immobilisations incorporelles	14.137,72	13.834,43	102	Actif net de l'entité comptable - Entrepris d'Etat	-	-
	<b>Terrains et Bâtiements</b>	<b>2.070.358.471,12</b>	<b>2.070.062.087,48</b>	108	Passif net (-) de l'entité comptable (à porter en négatif au Passif)	10.851.219.025,64	17.459.167.717,30
220	Terrains de bâtiements	586.959.233,47	597.202.637,73		<b>Fonds propres affectés</b>	<b>1.429.788,16</b>	<b>1.225.804,00</b>
221	Terrains d'infrastructures de génie civil	-	-	120 à 129	Fonds propres affectés (à ventiler en fonction de leur nature)	1.429.788,16	1.225.804,00
222	Terrains non bâtis	32.339.453,82	32.382.481,68		<b>Fonds sociaux en faveur du personnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
223	Bâtiements (non compris les terrains sur lesquels ils sont érigés)	1.451.005.040,74	1.440.424.224,24	130 à 139	Fonds sociaux en faveur du personnel (à ventiler en fonction de leur nature)	-	-
224	Terrains et constructions juridiquement non dissociables	-	-		<b>PROVISIONS POUR CHARGES A VENIR</b>	<b>53.864.131,76</b>	<b>48.149.702,71</b>
226	Autres immobilisation - Travaux d'aménagement des biens loués	54.743,09	52.743,83	140 à 149	Provisions pour charges à venir (à ventiler en fonction de leur nature)	53.864.131,76	48.149.702,71
228	Plantations, cultures et autres aménagements de terrains non repris à la rubrique 222	-	-				
229	Terrains et bâtiements désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	-	-				
	<b>Installations, machines et outillage d'exploitation</b>	<b>3.038.065,38</b>	<b>1.512.926,51</b>				
230	Installations d'exploitation	1.134.005,86	268.960,97				
231	Machines d'exploitation	1.770.369,99	1.119.084,34				
232	Outillage d'exploitation	133.689,53	124.881,20				
239	Installations, machines et outillage d'exploitation désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	-	-				
	<b>Mobilier et matériel - Animaux et végétaux</b>	<b>71.657.843,34</b>	<b>99.472.862,59</b>				
	(à l'exclusion du matériel des Forces armées assimilé à des armes de destruction)						
240	Matériel roulant	1.119.246,96	1.676.879,38				
241	Matériel navigant	457.782,18	281.188,53				
242	Matériel volant	-	-				
243	Matériel informatique et télématique	529.914,49	465.575,53				
244	Mobilier, matériel et machines de bureau	7.163.100,76	13.709.513,07				
245	Autres mobiliers et matériel (y compris ceux de protection mis en service dans les services autres que ceux des Forces armées)	-	-				
246	Ouvrages de bibliothèques	-	-				
247	Objets et oeuvres d'art, matériel et instruments rares	62.387.799,35	83.345.706,52				
248	Animaux et Végétaux	-	-				
249	Actifs mobiliers corporels non encore mis en service	-	-				
	<b>Immobilisations corporelles détenues en Location-Financement et autres droits réels que de propriété</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
250	Terrains et bâtiements	-	-				
251	Installations d'exploitation	-	-				
252	Machines et outillage d'exploitation	-	-				
253	Mobilier et matériel	-	-				
	<b>Ouvrages de génie civil</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
260	Autoroutes, routes et pistes cyclables	-	-				
261	Champs d'aviation	-	-				
262	Canaux, fleuves et rivières navigables ou non	-	-				
263	Barrages	-	-				
264	Infrastructures portuaires	-	-				
265	Infrastructures de transports publics (infrastructures de métros, prémétros, tramways, et autres transports dont l'entité comptable est propriétaire)	-	-				
266	Stations d'épuration des eaux usées (infrastructures dont l'entité comptable est propriétaire)	-	-				
267	Défenses côtières et chemins de navigation - Réseaux de télétransmission, réseaux radio et réseaux de transmission de données informatiques	-	-				
268	Autres infrastructures (oléoducs, etc.)	-	-				
269	Ouvrages de génie civil désaffectés (à réaliser financièrement ou à détruire)	-	-				
	<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>34.775.392,62</b>	<b>32.301.596,94</b>				
210	Bâtiements en construction	34.775.392,62	32.301.596,94				
213	Installations d'exploitation en construction	-	-				
215	Frais d'agencement et d'aménagement de biens immobiliers propres en cours	-	-				
216	Travaux en cours - Ouvrages de génie civil	-	-				
	<b>Immobilisations financières</b>	<b>30.317.382,37</b>	<b>30.438.469,21</b>				
270	Participations totales dans des entreprises résidentes	31.061.300,00	31.000.000,00				
271	Participations majoritaires (50% et +) dans des entreprises résidentes	6.172.166,63	5.989.779,79				
272	Participations minoritaires dans des entreprises résidentes	5.428.249,00	5.428.249,00				
273	Participations dans des entreprises non résidentes (non repris au 274)	-	-				
274	Participations dans des Organismes internationaux dont l'entité est membre	-	-				
275	Créances pouvant être assimilées à des participations	-	-				
276	Immobilisé financier monétaire	-	-				
	<b>CRÉANCES A PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE</b>	<b>1.054.946.625,89</b>	<b>163.817.541,73</b>		<b>DETTES A PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE</b>	<b>11.071.938.052,06</b>	<b>9.447.225.789,48</b>
	<b>Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers ou par l'entité elle-même</b>	<b>1.429.788,16</b>	<b>1.225.804,00</b>		<b>Emprunts à plus d'un an d'échéance émis ou repris par l'entité comptable</b>	<b>10.019.218.052,96</b>	<b>9.284.815.789,48</b>
280	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par le Pouvoir fédéral et les O.A.P. qui en relèvent (y compris ceux d'emprunts perpétuels)	1.429.788,16	1.225.804,00	170	Emprunts perpétuels	-	-
281	Titres d'emprunts publics à plus d'un an d'échéance émis par les Communautés et Régions et par les O.A.P. qui en relèvent	-	-	171	OLOS à plus d'un an d'échéance en EUROS	-	-
282	Titres d'emprunts à plus d'un an d'échéance émis par des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	172	Emprunts publics à plus d'un an d'échéance autres qu'OLOS en EUROS	86.000.000,00	86.000.000,00
				173	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère et dont le risque de change n'est pas couvert par une opération sur dérivés	-	-
				174	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à l'EUROS est couvert par un dérivé	-	-
				175	Emprunts à plus d'un an d'échéance contractés en une devise étrangère mais dont le risque de change par rapport à cette devise est couvert par un dérivé contracté dans une autre devise étrangère	-	-
				176	Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés en EUROS auprès de tiers non soumis au P.C.G.	9.933.218.052,96	9.198.815.789,48
				177	Bons du Trésor à échéance indéterminée émis en contrepartie de la participation de l'Etat belge dans le capital d'organismes internationaux dont il est membre	-	-
	<b>Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.</b>	<b>52.916.737,73</b>	<b>162.591.737,73</b>		<b>Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G.</b>	<b>52.720.000,00</b>	<b>162.410.000,00</b>
283	Prêts hypothécaires à des tiers non soumis au P.C.G., à plus d'un an d'échéance	-	-	182	Dettes en principal en EUROS en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an d'échéance	-	-
284	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	184	Dettes à plus d'un an d'échéance en EUROS à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
152	moins Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance	-	-	185	Dettes à plus d'un an d'échéance en devises étrangères à la suite d'achats de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
285	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	186	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en EUROS envers des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
150	moins Réductions de valeur en matière de créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services	-	-	187	Dettes à plus d'un an d'échéance autres que précitées en une devise étrangère envers des tiers non soumis au P.C.G.	-	-
286	Etablissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements) en Belgique et à l'étranger	-	-				
287	Autres prêts et créances que précitées à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G.	196.737,73	181.737,73				
153	moins Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	-	-	188	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G.	52.720.000,00	162.410.000,00
288	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à échéance à plus d'un an ou indéterminée constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	52.720.000,00	162.410.000,00				
	<b>Autres créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers soumis au P.C.G.</b>	<b>1.000.000.000,00</b>	<b>-</b>		<b>Autres dettes à plus d'un an d'échéance envers des tiers soumis au P.C.G.</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
					Emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de tiers soumis au P.C.G. :		
	Créances à la suite d'emprunts privés à plus d'un an d'échéance contractés auprès de l'entité comptable par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	190	- du même Groupe institutionnel	-	-
290	- du même Groupe institutionnel	-	-	191	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-

291	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	-	-	Dettes à la suite d'avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-
	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance octroyées par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	192	- du même Groupe institutionnel	-	-	-
292	- du même Groupe institutionnel	-	-	193	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	-
293	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-					
	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers soumis au P.C.G. :	1.000.000.000,00	-	194	- du même Groupe institutionnel	1.000.000.000,00	-	-
294	- du même Groupe institutionnel	1.000.000.000,00	-	195	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	-
295	- d'un autre Groupe institutionnel	0	-					
	Autres prêts et créances que précitées à plus d'un an d'échéance dus par des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	196	- du même Groupe institutionnel	-	-	-
296	- du même Groupe institutionnel	-	-	197	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	-
297	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-					
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à échéance à plus d'un an ou indéterminée versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers soumis au P.C.G. :	-	-	198	- du même Groupe institutionnel	-	-	-
298	- du même Groupe institutionnel	-	-	199	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	-
299	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-					
	<b>STOCKS DE FABRICATION ET AUTRES STOCKS</b>	<b>5.954.869,82</b>	<b>5.160.853,82</b>					
	<b>Stocks de matières premières pour fabrication</b>	<b>735.209,39</b>	<b>685.210,40</b>					
300	Stocks de matières premières pour fabrication	775.288,44	725.357,86					
309	Stocks de matières premières pour fabrication, RDV (-)	40.079,05	40.147,46					
	<b>Stocks de fournitures pour fabrication</b>	<b>1.322.443,81</b>	<b>611.011,73</b>					
310	Stocks de fournitures pour fabrication	1.323.174,24	611.011,73					
319	Stocks de fournitures pour fabrication, RDV (-)	1.330,43	-					
	<b>En-cours de fabrication</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					
320	En-cours de fabrication	-	-					
	<b>Stocks de produits finis fabriqués</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					
330	Stocks de produits finis fabriqués	-	-					
	<b>Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente</b>	<b>3.497.216,62</b>	<b>3.864.631,69</b>					
340	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente	3.451.054,44	3.878.942,31					
349	Stocks de marchandises acquises en vue de leur revente, RDV (-)	46.122,18	14.310,62					
	<b>Stocks de produits énergétiques de consommation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					
350	Stocks de mazout de chauffage	-	-					
354	Stocks de charbon, coke, lignite et autres combustibles de chauffage	-	-					
355	Stocks d'essence pour moyens de transport	-	-					
356	Stocks de mazout pour moyens de transport	-	-					
357	Stocks de L.P.G. pour moyens de transport	-	-					
358	Stocks d'autres combustibles pour moyens de transport (kérosène, etc.)	-	-					
359	Stocks de produits énergétiques de consommation, non ventilés	-	-					
	<b>Stocks de biens de consommation d'armement ou considérés comme tels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					
360	Stocks d'armes de destruction - Forces armées	-	-					
361	Stocks de munitions - Forces armées	-	-					
362	Stocks de pièces de rechange - Forces armées	-	-					
363	Stocks de petit outillage de nature militaire - Forces armées	-	-					
364	Stocks de munitions - Police fédérale	-	-					
365	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Police fédérale	-	-					
366	Stocks de petit outillage de nature militaire - Police fédérale	-	-					
367	Stocks de munitions - Autres Services	-	-					
368	Stocks de pièces de rechange (pour armes de protection) - Autres Services	-	-					
369	Stocks de petit outillage de nature militaire - Autres services	-	-					
	<b>Stocks de biens de consommation destinés aux ménages au titre de prestations sociales en nature</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					
370	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	-	-					
371	Stocks de produits pharmaceutiques destinés directement aux handicapés	-	-					
373	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux victimes militaires et civiles de guerres et d'événements politiques	-	-					
374	Stocks de prothèses et autres appareillages destinés directement aux handicapés	-	-					
376	Stocks de fournitures diverses destinés dans le cadre de la formation professionnelle des adultes	-	-					
378	Autres Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi prestations sociales en nature	-	-					
379	Stocks de biens de consommation destinés à l'octroi de prestations sociales en nature non ventilés	-	-					
	<b>CRÉANCES À UN AN AU PLUS D'ÉCHÉANCE</b>	<b>41.062.350,89</b>	<b>55.615.817,75</b>			<b>1.107.736.659,63</b>	<b>813.656.556,00</b>	
	(autres que placements financiers)							
	<b>Créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G.</b>	<b>41.062.350,89</b>	<b>39.351.818,80</b>			<b>943.451.933,71</b>	<b>806.452.728,85</b>	
	(y compris toutefois les créances sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)							
400	Créances à un an au plus d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	40.289.615,08	38.995.181,72	440	Dettes à un an au plus d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G.	-193.654.210,61	147.189.770,43	
151	moins Réductions de valeur en matière de créances à un an d'échéance au plus à la suite de la livraison de biens et de services	-	-	441	Dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes à rembourser aux contribuables	-	-	
401	Créances fiscales sur des tiers non soumis au P.C.G. (y compris toutefois celles sur des tiers soumis au P.C.G., à la suite d'impositions fiscales propres)	-	-	442	Autres dettes fiscales envers des tiers non soumis au P.C.G. - Impôts et taxes perçus pour le compte des tiers	-253.830.953,82	221.850.476,73	
154	moins Réductions de valeur en matière de créances fiscales	-	-	443	Dettes fiscales propres - Prémonts immobilier et mobilier et autres dettes fiscales propres	-9.312,36	4.604,40	
402	Créances en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	704.722,13	287.601,05	444	Dettes en matière de rémunérations directes et indirectes du personnel et de personnes attachées à l'entité comptable	-492.642.774,32	435.378.939,62	
403	Avances budgétaires à un an au plus d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	445	Dettes découlant du service financier des emprunts émis par l'entité comptable ou repris par elle	-	500,00	
155	moins Réductions de valeur en matière d'avances budgétaires à un an au plus d'échéance	-	-	447	Autres dettes diverses	3.314.682,60	2.024.883,67	
404	Avances de trésorerie à des tiers non soumis au P.C.G.	-	-	449	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance de tiers non soumis au P.C.G., versés en numéraire	-	-	
156	moins Réductions de valeur en matière d'avances de trésorerie	-	-					
407	Créances résultant des déficits des comptes publics à recouvrer	-	-					
158	moins Réductions de valeur en matière de déficits des comptes publics	-	-					
406	Créances domaniales	-	-	451	TVA due	-302.174,62	282.924,57	
157	moins Réductions de valeur en matière de créances domaniales	-	-	452	Dettes en principal en matière de Location-Financement et Droits similaires à plus d'un an échéant dans les douze mois à venir	-	-	
405	Créances découlant de la souscription d'emprunts par des tiers	55.302,45	69.190,88	455	Dettes à plus d'un an d'échéance suite à l'achat de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-	
153	moins Réductions de valeur en matière de prêts et autres créances à plus d'un an d'échéance	-	-					
408	Autres créances à un an au plus d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. (à l'exclusion des comptes bancaires à vue et à un an au plus d'échéance)	12.711,23	154,85	457	Autres emprunts et dettes que précitées à plus d'un an d'échéance envers des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-	
159	moins Réductions de valeur en matière d'autres créances à un an au plus d'échéance	-	-	458	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-	
	Cautionnements, consignations et autres dépôts à un an au plus d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. et Cautionnements à un an au plus constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable	-	-					
409		-	-					
	<b>Créances à plus d'un an d'échéance sur des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>163.982.551,30</b>	<b>6.920.902,58</b>	
413	Prêts hypothécaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir (montants en principal)	-	-					
414	Avances budgétaires à plus d'un an d'échéance à des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-	460	- du même Groupe institutionnel	-163.860.894,23	6.280.430,23	
415	Créances à plus d'un an d'échéance à la suite de la livraison de biens et services à des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir	-	-	461	- d'un autre Groupe institutionnel	-121.657,07	640.472,35	
416	Établissements de crédit - Avoirs sur comptes bancaires à plus d'un an d'échéance (autres que ceux bloqués pour cautionnements), en Belgique et à l'étranger, échéant dans les douze mois à venir	-	-					
417	Autres prêts et créances que précitées à plus d'un an d'échéance dus par des tiers non soumis au P.C.G., échéant dans les douze mois à venir	-	-					
419	Cautionnements, consignations et autres dépôts à plus d'un an d'échéance versés en numéraire par l'entité comptable à des tiers non soumis au P.C.G. échéant dans les douze mois à venir et Cautionnements à plus d'un an d'échéance constitués par des comptes bancaires bloqués de l'entité comptable, échéant dans les douze mois à venir	-	-	462	- du même Groupe institutionnel	-	-	
				463	- d'un autre Groupe institutionnel	-	-	





**MFWB comptes globalisés - Compte de résultat 2022-2021 (AR2009)**

Rubrique	CHARGES COURANTES	Exercice 2022 MFWB + SGPGI + PIEBS	Exercice 2021 MFWB + SGPGI + PIEBS	Rubrique	PRODUITS COURANTS	Exercice 2022 MFWB + SGPGI + PIEBS	Exercice 2021 MFWB + SGPGI + PIEBS
	<b>CHARGES DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION</b>	<b>1.851.740.077,12</b>	<b>1.986.078.696,85</b>		<b>PRODUITS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION</b>	<b>366.349.349,06</b>	<b>791.241.687,00</b>
	Utilisation de biens de consommation et de services de tiers pour fabrication ou revente	337.018,72	1.663.658,30		Ventes de biens fabriqués par l'entité et de marchandises acquises en vue de leur revente - Ventes en "seconde main" et ventes accessoires - Autoproduction immobilisée	365.840.355,37	291.241.687,00
600	Achats de matières premières pour fabrication (nets de ristournes directes)	396.013,39	329.117,87	700	Ventes de biens fabriqués par l'entité comptable (nets de ristournes directes)	365.840.105,37	290.920.550,51
604 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de matières premières pour fabrication	-	-	701 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur ventes de biens fabriqués	-	-
607 (E)	Variation des stocks de matières premières pour fabrication	40.029,11	113.142,63	702 (E)	Variations des en-cours de fabrication de biens fabriqués	-	-
601	Achats de fournitures pour fabrication (net de ristournes directes)	135.957,73	232.937,35	703 (E)	Variations des stocks de produits finis fabriqués	-	-
604 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de fournitures pour fabrication	-	-	704	Ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	-	-
608 (I)	Variations des stocks de fournitures pour fabrication	710.867,09	83.273,23	705	Remises, ristournes et rabais postérieurs accordés sur ventes de marchandises acquises en vue de leur revente	-	-
602	Achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	-	-	706	Ventes "en seconde main" de biens de consommation mis en service (nettes de remises, ristournes et rabais)	250,00	321.136,49
605 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs sur achats de services, travaux et études de tiers pour fabrication	-	-	707	Ventes accessoires de produits forestiers, agricoles, horticoles et piscicoles (nettes de remises, ristournes et rabais)	-	-
603	Achats de marchandises destinées à la revente (nets de ristournes directes)	187.551,94	50.614,05	708	Autoproduction immobilisée	-	-
606 (-)	Remises, ristournes et rabais postérieurs obtenus sur achats de marchandises destinées à la revente	-	-				
609 (I)	Variations des stocks de marchandises destinées à la revente	368.392,86	2.079.911,71				
	<b>Autres utilisations de biens de consommation et de services de tiers</b>	<b>107.153.403,33</b>	<b>106.851.479,94</b>		<b>Prestations de services facturées</b>	<b>508.993,69</b>	
610	Indemnités de prestations, honoraires et remboursements de charges salariales (dus à des tiers autres que membres du personnel et personnes assimilées)	11.365.086,62	12.567.828,88	710	Droits et redevances forfaitaires ou tarifaires constituant la contrepartie de services rendus	508.993,69	-
611	Remboursements de frais individuels et collectifs, indemnités compensatoires de frais et frais divers de gestion (non mentionnés ailleurs) dus à tout tiers	11.285.475,72	12.060.929,23	711	Etudes, recherches et enquêtes effectuées par l'entité comptable pour le compte de tiers	-	-
612	Frais courants de locaux (sauf énergétiques) (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de service d'une comptabilité analytique par service)	59.224.675,65	59.856.730,71	712	Interventions des étudiants ou de leurs familles dans les dépenses d'enseignement	-	-
613	Frais courants de bureau et frais administratifs financiers	15.204.600,03	11.748.253,72	713	Tickets, droits d'entrée, abonnements et autres interventions de tiers dans le domaine culturel et sportif (autres que 712)	-	-
614	Consommations énergétiques	4.889.725,68	5.247.358,65	714	Missions de protection, de surveillance et de sécurité exécutées par l'entité comptable pour le compte de tiers	-	-
615	Frais spécifiques courants de gestion informatique et télématique	2.078.127,90	2.249.289,09	715	Facturations à des tiers de travaux de génie civil et de travaux pour autres investissements exécutés par l'entité comptable	-	-
616	Frais spécifiques courants de fonctionnement de matériel autre que de bureau et autre qu'informatique et télématique	3.007.925,83	3.013.787,62	716	Autres récupérations de charges supportées par l'entité comptable mais dues par des tiers (autres que précitées)	-	-
617	Charges spécifiques courantes encourues pour les ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	97.785,90	107.302,04	717	Prestations de services non forfaitaires ou non tarifaires (autres que locations)	-	-
618	Utilisations de biens de consommation (ou considérés comme tels) relatives aux amies	-	-	718	Cotisations dues à l'entité comptable pour l'obtention de sa garantie financière	-	-
	<b>Rémunérations directes et indirectes du personnel et des personnes assimilées</b>	<b>1.709.845.627,65</b>	<b>1.811.772.189,70</b>	719	Locations de bâtiment, de mobilier et de matériel (à l'exclusion des loyers fictifs internes, comptabilisés en cas de tenue d'une comptabilité analytique par service)	-	-
621	Salaires, traitements et autres rémunérations en espèces du personnel et de personnes assimilées	1.639.270.113,64	1.747.646.989,54				
622	Rémunérations en nature du personnel	7.957.211,87	8.050.020,87				
623	Cotisations sociales d'employeur effectives à verser à des Organismes de sécurité sociale (O.S.S.)	62.001.323,67	55.427.134,35				
624	Cotisations sociales d'employeur effectives dues à des entités autres que des O.S.S.	590.734,87	625.981,30				
625	Autres frais du personnel	26.243,60	22.063,64				
629	Cotisations sociales d'employeur imputées (pour prestations sociales allouées au personnel et ayants-droit, non financées par des cotisations sociales effectives) (pendant du 749)	-	-				
	<b>Amortissements économiques sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et sur immobilisations corporelles</b>	<b>34.404.026,42</b>	<b>69.118.685,51</b>				
630	Amortissements sur frais d'établissement	-	-				
631	Amortissements sur immobilisations incorporelles	16.114,60	12.023,69				
632	Amortissements sur constructions proprement dites	10.015.763,94	9.605.213,34				
633	Amortissements sur terrains bâtis (à l'exclusion des terrains)	-	-				
634	Amortissements sur installations, machines et outillage d'exploitation	383.579,25	185.561,42				
635	Amortissements sur mobilier et matériel autres que d'exploitation et qu'en L.F.	23.988.568,63	4.779.556,85				
636	Amortissements sur immobilisations corporelles (sauf sur terrains) détenues en location-financement (L.F.) et sur autres droits réels que de priorité	-	-				
637	Amortissements sur ouvrages de génie civil (y compris les infrastructures militaires)	-	-				
638	Réduction de valeur stocks et créances commerciales	-	54.536.330,21				
	<b>SUBVENTIONS ECONOMIQUES A LA PRODUCTION</b>	<b>51.886.299,04</b>	<b>31.722.209,71</b>				
640	Subventions aux producteurs en liaison avec le prix des produits	-	-	720	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-	-
641	Subventions d'exploitation allouées conditionnellement à des producteurs	-	31.722.209,71	721	Droits d'accises	-	-
642	Subventions correspondant à des bonifications d'intérêt accordées aux clients et à des réductions de loyer	-	-	722	Autres impôts sur la consommation	-	-
643	Subventions en vue de réduire la pollution et améliorer l'environnement	-	-	723	Taxes à l'immatriculation et à la circulation de véhicules - Eurovignettes	-	-
644	Subventions directes pour la couverture de charges salariales	-	-	724	Taxes sur les nuisances et pour l'amélioration de l'environnement	-	-
645	Subventions indirectes aux producteurs allouées via les Organismes percepteurs de sécurité sociale	-	-	725	Droits d'enregistrement (autres que pour donations) - Droits de timbre et Taxes assimilées au timbre	-	-
646	Subventions aux producteurs pour la couverture de charges courantes d'emprunts émis par eux	-	-	726	Taxes d'exploitation	-	-
647	Subventions aux producteurs pour couvrir tout ou partie de leur perte propre à l'exercice	-	-	727	Taxes administratives (ne constituant pas le prix d'un service spécifique)	-	-
648	Autres subventions économiques à la production	51.886.299,04	-	729	Impôts et droits divers sur la production et les importations	-	-
	<b>IMPOTS ET TAXES A CHARGE DE L'ENTITE COMPTABLE</b>	<b>5.691.083,48</b>	<b>9.325,08</b>	728	Redevances Radio et Télévision (en totalité)	-	-
619	Précempte immobilier et taxes diverses	5.667.712,57	9.325,08				
659	Impôts dus sur les revenus mobiliers de l'entité	23.370,91	-				
					<b>IMPOTS SUR LA PRODUCTION ET LES IMPORTATIONS</b>		
					<b>IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE</b>		
				730	Impôt des personnes physiques	-	-
				731	Impôt des sociétés	-	-
				731	Impôt des personnes morales et Taxe compensatoire des droits de succession (A.S.B.L.)	-	-
				733	Impôts des non-résidents	-	-
				734	Précempte immobilier	-	-
				735	Précempte mobilier	-	-
				736	Taxe annuelle sur les participations bénéficiaires	-	-
				737	Taxe annuelle sur les organismes de placement collectif, établissements de crédit et entreprises d'assurance	-	-
				738	Permis de tir, de chasse et de pêche	-	-
				739	Impôts courants divers sur le revenu et le patrimoine	-	-
					<b>COTISATIONS SOCIALES EFFECTIVES ET IMPUTEES (autres que celles levées pour le compte des Organismes de S.S.)</b>		
				741	Cotisations sociales (C.S.) personnelles des fonctionnaires statutaires en activité levées pour les pensions de survie	-	-
				742	Autres C.S. personnelles des fonctionnaires statutaires en activité	-	-
				743	C.S. personnelles des fonctionnaires retraités et de leurs ayants droit	-	-
				745	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par des Organismes de sécurité sociale pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	-	-
				746	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par d'autres Administrations	-	-
				747	C.S. d'employeur dues au Pouvoir fédéral par certaines Entreprises publiques ou qui le furent pour des pensions de retraite de leurs fonctionnaires	-	-
				748	C.S. d'employeur dues par des Entreprises (privées ou publiques) pour certains risques sociaux gérés par des Administrations autres que de sécurité sociale	-	-
				749	Cotisations sociales d'employeur imputées (pendant du 629)	-	-
					<b>INTERETS ET AUTRES REVENUS FINANCIERS COURANTS - LOYERS DE TERREAINS ET DE GISEMENTS A RECEVOIR</b>	<b>91.673.885,37</b>	<b>43.842.707,87</b>
	<b>INTERETS ET AUTRES CHARGES FINANCIERES COURANTES</b>						



698	Pertes en capital résultant de la réévaluation d'éléments du bilan	79.802.771,49	-				
	<b>TOTAL CHARGES EN CAPITAL</b>	<b>1.241.660.262,61</b>	<b>243.487.304,32</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS EN CAPITAL</b>	<b>1.236.291.978,73</b>
	TOTAL DES CHARGES COURANTES (II.A.)					TOTAL DES PRODUITS COURANTS (II.A.)	
	TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE CHARGES (II.B.)					TOTAL DES OPERATIONS EN CAPITAL EN MATIERE DE PRODUITS (II.B.)	
	----- SOUS-TOTAL					----- SOUS-TOTAL	
699 partim	DOTATIONS AUX FONDS PROPRES AFFECTES			799 partim		REPRISES SUR FONDS PROPRES AFFECTES	500.000,00
699 partim	DOTATIONS AUX FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL			799 partim		REPRISES SUR FONDS SOCIAUX EN FAVEUR DU PERSONNEL	-
699 partim	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	5.714.369,05		799 partim		REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES A VENIR	87.699.442,18
	----- SOUS-TOTAL					----- SOUS-TOTAL	
699 partim	AUGMENTATION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU DIMINUTION DU PASSIF NET		16.263.998,95	799 partim		DIMINUTION DE L'ACTIF NET (ou de l'Avoir social) OU AUGMENTATION DU PASSIF NET	1.297.425.031,31
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18.506.912.369,47</b>	<b>15.790.103.647,26</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18.506.912.369,47</b>
							<b>15.790.103.647,26</b>

Rubrique	CLASSE 8	Rubrique	CLASSE 9
	<b>DEPENSES A NE PAS VENTILER</b>		<b>RECETTES A NE PAS VENTILER</b>
	<b>22.641.375,27</b>		<b>5.788.960,97</b>
802	Dépenses de services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :	16.852.414,30	907 Recettes des services publics qui produisent principalement pour le marché, financent ou assurent :
8021	Dépenses courantes	16.852.414,30	9071 Recettes courantes
8022	Dépenses de capital		9072 Recettes de capital
803	Opérations internes :	5.788.960,97	908 Opérations internes :
8031	Régularisation de dépenses effectuées dans les états collectifs	5.788.960,97	9081 Régularisation de recettes effectuées dans les états collectifs
8032	Régularisation avec d'autres exercices		9082 Régularisation avec d'autres exercices
8033	Autres opérations internes		9083 Autres opérations internes
	<b>DEPENSES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</b>		<b>RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</b>
	<b>2.103.043.333,73</b>		<b>96.949.460,76</b>
811	Salaires et charges sociales :	2.028.699.118,79	911 Salaires et charges sociales
8111	Salaires proprement dits :	1.812.544.495,06	Rémunération suivant les barèmes
	rémunérations barémiques	1.580.948.266,62	55.923.370,75
	autres éléments de la rémunération	231.596.228,44	54.352.976,35
8112	Cotisations sociales à charge des employeurs versées à des institutions ou fonds	207.382.555,68	1.570.394,40
8113	Autres charges sociales de l'employeur :	844.891,96	
	allocations directes	11.023,47	
	paiement maintenu du salaire	833.868,49	
	pensions du personnel du secteur administrations publiques	-	
8114	Salaires en nature	7.927.176,09	
812	Achats de biens non durables et de services :	74.344.214,94	916 Ventes de biens non durables et de services :
8121	Frais généraux de fonctionnement payés à des secteurs autres que le secteur administration publiques :	72.030.806,77	9161 Ventes de biens non durables et de services à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques :
	frais généraux de fonctionnement	71.796.936,11	aux entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance
	locations de bâtiments	233.870,66	8.924.000,00
	leasings opérationnels	-	32.102.090,01
			à l'Etranger
			-
8122	Frais généraux de fonctionnement payés à l'intérieur du secteur administrations publiques :	2.260.276,67	9162 Ventes de biens non durable et de services à l'intérieur du secteur administrations publiques
	frais généraux de fonctionnement	2.221.714,47	-
	location de bâtiments	38.562,20	
8125	Impôts indirects payés à des sous-secteurs du secteur administrations publiques	53.131,50	
813	Achats de biens militaires ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)	-	917 Ventes de biens militaires durables ne participant pas à la formation brute de capital fixe (armes de guerre et assimilées)
814	Réparations et entretien d'ouvrages en matière de travaux routiers et hydrauliques n'augmentant pas la valeur :	-	918 Recettes en matière de travaux routiers et hydrauliques :
8141	Frais payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques	-	9181 Recettes d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
8142	Frais payés à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	9182 Recettes à l'intérieur du secteur administrations publiques
815	Coûts imputés (non en vigueur à l'heure actuelle)	-	919 Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre
8151	Amortissements de biens immeubles	-	
8152	Amortissements de biens meubles durables	-	
	<b>INTERETS ET CONTRIBUTIONS AUX PERTES D'EXPLOITATION OCCASIONNELLES D'ENTREPRISES PUBLIQUES</b>	<b>154.395.956,45</b>	<b>REVENUS DE LA PROPRIETE</b>
			<b>3.864.909,06</b>
821	Intérêts de la Dette publique :	154.395.956,45	926 Intérêts de créances des Pouvoirs publics :
8211	Intérêts de la dette publique en monnaie nationale	154.377.360,46	9261 Perception d'intérêts d'autres secteurs que le secteur administrations publiques
8212	Intérêts de la dette publique en devises étrangères	-	3.864.909,06
8213	Intérêts de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	9262 Perception d'intérêts à l'intérieur du secteur administrations publiques
8213	Intérêts de la dette commerciale	1.258,40	
8215	Intérêts sur leasings financiers	-	927 Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques :
8216	Autres intérêts	17.337,59	9271 Entreprises publiques non financières ayant la personnalité juridique
822	Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques (pour mémoire)	-	9272 Entreprises publiques non financières sans personnalité juridique
823	Intérêts imputés en débit (non en vigueur à l'heure actuelle)	-	9273 Institutions publiques de crédit ayant la personnalité juridique
824	Locations de terres :	-	9274 Institutions publiques de crédit sans personnalité juridique
8241	Paiements à d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	-	9275 Entreprises publiques d'assurance
8242	Paiements à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	928 Autres produits du patrimoine :
			9281 Concessions
			9282 Dividendes
			9283 Locations de terres
			929 Intérêts imputés en crédit (non en vigueur à l'heure actuelle)
			-
	<b>TRANSFERTS DE REVENUS A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS</b>	<b>941.598.093,85</b>	<b>TRANSFERTS DE REVENUS EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</b>
			<b>71.753.708,29</b>

831	Subventions d'exploitation :	51.886.299,04	933	Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	16.511.763,02
			9330	Transferts de revenus aux ASBL au service des ménages	16.511.763,02
8311	Subventions réduisant les intérêts :	-	934	Transferts de revenus aux ménages	554.473,09
	aux entreprises publiques	-	9343	Prestations en espèces	554.473,09
	à d'autres entreprises	-			
8312	Autres subventions d'exploitation aux entreprises publiques :	16.407.768,77	936	Impôts indirects et taxes :	1.222.792,05
	en matière de prix	-			
	autres subventions	16.407.768,77	9361	Taxes à l'importation	-
8313	Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques :	35.478.530,27	9362	Droits d'accise et autres impôts sur la consommation	-
	en matière de prix	-	9363	Taxe sur la valeur ajoutée	-
	autres subventions	35.478.530,27	9364	Droits d'enregistrement	-
			9365	Bénéfice des monopoles fiscaux des Pouvoirs publics ou d'entreprises publiques à caractère de monopole	-
832	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises et institutions financières	280.250,00	9366	Taxe de circulation	-
			9367	Taxes sur la pollution	-
833	Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	791.060.866,18	9368	Taxes et impôts immobiliers à l'exception du précompte immobilier	-
			9369	Diverses taxes, parmi lesquelles les taxes sur les jeux, les taxes à l'exportation, les droits d'expertise et les taxes sur les spectacles et autres divertissements	1.222.792,05
834	Transferts de revenus aux ménages :	97.889.513,63	937	Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale :	-
8341	Pensions de veuves et orphelins du personnel des services publics	-	9371	Impôts directs à charge des entreprises, institutions de crédit et sociétés d'assurance	-
8342	Pensions du guerre	-	9372	Impôts directs à charge des ménages et des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	-
8343	Autres prestations sociales :	91.662.177,12	9373	Contributions de sécurité sociale à charge des employeurs - Pouvoirs publics	-
	en espèces	90.868.108,14	9374	Contributions de sécurité sociale à charge d'autres employeurs	-
	en nature	794.068,98	9375	Contributions de sécurité sociale à charge des travailleurs	-
8344	Autres prestations aux ménages en tant que consommateurs :	5.425.960,58	9376	Retenues pour le fonds des pensions de survie	-
	en espèces	5.425.886,61	9377	Autres contributions de nature obligatoire	-
	en nature	73,97			
8345	Autres prestations aux ménages en tant que producteurs	801.375,93			
			938	Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et ménages :	43.791.467,20
			9381	Des entreprises	37.004.005,63
			9382	Des institutions de crédit	-
			9383	Des sociétés d'assurance	-
			9384	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	6.720.986,57
			9385	Des ménages	66.475,00
			9386	Subsides reçus	-
835	Transferts de revenus à l'Etranger :	481.165,00	939	Transferts de revenus de l'Etranger :	9.673.212,93
8351	Aux institutions de l'UE	16.000,00	9391	D'institutions de l'UE	9.673.212,93
8352	Aux pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	9392	De pays membres de l'UE (administrations publiques)	-
8353	Aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	425.007,00	9393	De pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-
8354	Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)	11.820,00	9394	D'autres institutions internationales que l'UE	-
8355	A des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques)	-	9395	D'autres pays que les pays membres de l'UE (administrations publiques)	-
8356	A des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	28.338,00	9396	D'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	-
	<b>TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>14.195.255.847,57</b>		<b>TRANSFERTS DE REVENUS A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>15.717.862.652,60</b>
841	Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :	2.373.666.806,61	946	Transferts de revenus à l'intérieur d'un Groupe institutionnel :	101.011.853,46
8411	Au Pouvoir institutionnel	37.900.000,00	9461	Du Pouvoir institutionnel	-
8412	Aux fonds budgétaires non organiques	6.518.882,05	9462	Des fonds budgétaires non organiques	-
8413	Aux S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)	491.973.210,30	9463	Des S.A.C.A. (Services administratifs à comptabilité autonome)	-
8414	Aux O.A.P. (Organismes administratifs publics)	1.150.874.405,10	9464	Des O.A.P. (Organismes administratifs publics)	101.011.853,46
8415	Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	469.874.323,40	9465	Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel	-
8416	Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)	32.160.485,26	9466	Des universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire)	-
8417	Aux autres unités publiques	184.365.500,50	9467	Aux autres unités publiques	-
842	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale :	-	947	Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale :	-
8421	Vieillesse, décès, survie	-	9471	Vieillesse, décès, survie	-
8422	Maladie	-	9472	Maladie	-
8423	Invalité et handicap physique ou mental	-	9473	Invalité et handicap physique et mental	-
8424	Chômage	-	9474	Chômage	-
8425	Charges de famille	-	9475	Charges de famille	-
8426	Accidents de travail et maladies professionnelles	-	9476	Accidents de travail et maladies professionnelles	-
8427	Formation professionnelle des adultes	-	9477	Formation professionnelle des adultes	-
8428	Subvention globale à la sécurité sociale	-	9478	Autres transferts de revenus de L'O.N.S.S.	-
8429	Divers	-	9479	Divers	-
843	Transferts de revenus aux administrations publiques locales :	2.578.155.855,44	948	Transferts de revenus des administrations publiques locales :	-
8431	Aux Provinces :	602.681.424,43	9481	Des provinces :	-
	contributions générales	-		contributions générales	-
	contributions spécifiques	5.987.751,25		contributions spécifiques	-
	contributions pour charges d'intérêt	-			-
	contributions aux traitements du personnel enseignant	520.979.829,74			-
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-			-
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	75.713.843,44			-
8432	Aux Communes :	1.932.617.356,46	9482	Des Communes :	-
	contributions générales	-		contributions générales	-

	contributions spécifiques	14.839.883,43		contributions spécifiques	
	contributions pour charges d'intérêt	-			
	contributions aux traitements du personnel enseignant	1.714.338.161,85			
	contributions aux pensions du personnel enseignant	-			
	contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	203.439.311,18			
8433	Aux "Polders" et "Wateringues"	-	9483	Des "Polders" et "Wateringues"	-
8434	Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	15.521.119,66			
8435	Aux autres administrations publiques locales :	27.335.954,89	9484	Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci	-
	contributions générales	27.335.954,89			
	contributions spécifiques	-	9485	Des autres administrations publiques locales :	-
844	Transferts de revenus à l'enseignement autonome subsidié :	4.530.636.907,18		contributions générales	
8441	Contributions aux traitements du personnel enseignant	3.368.626.590,57		contributions spécifiques	
8442	Contributions aux pensions de retraite du personnel enseignant	-			
8443	Contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement	1.162.010.316,61			
8444	Contributions aux charges d'intérêt de l'enseignement	-			
845	Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels :	4.712.796.278,34	949	Transfert de revenus d'autres groupes institutionnels :	15.616.850.799,14
8451	Transferts de revenus aux commissions communautaires	223.851.121,62	9491	Transferts de revenus des commissions communautaires	949.191,05
8452	Transferts de revenus aux Communautés :	248.835,81	9492	Transferts de revenus des Communautés	-
	dotations	248.835,81			
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	-	9493	Transferts de revenus des Régions	103.544.085,83
	autres	-			
8453	Transferts de revenus aux Régions :	4.484.185.510,92	9494	Transferts de revenus du Pouvoir fédéral :	15.512.357.522,26
	dotations	4.484.185.510,92		dotations	-
	parties attribuées d'impôts et de perceptions	-		parties attribuées d'impôts et de perceptions	15.512.357.522,26
	autres	-		autres	-
8454	Transferts de revenus au Pouvoir fédéral	-			
8455	Transferts de revenus vers des unités interrégionales	4.510.809,99			
	<b>TRANSFERTS EN CAPITAL</b>			<b>TRANSFERTS EN CAPITAL</b>	
	<b>A DESTINATION D'AUTRES SECTEURS</b>	<b>5.995.622,72</b>		<b>EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</b>	<b>-</b>
			956	Impôts en capital :	-
851	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières :	3.313.000,00	9561	Des entreprises	-
			9562	Des institutions de crédit	-
8511	Aides à l'investissement :	747.000,00	9563	Des sociétés d'assurance	-
	aides à l'investissement aux entreprises publiques	-	9564	Des organismes privés sans but lucratif au service des ménages	-
	aides à l'investissement aux entreprises privées	747.000,00	9565	Des ménages	-
8512	Autres transferts en capital aux entreprises :	2.566.000,00	957	Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital) :	-
	autres transferts en capital aux entreprises publiques	2.566.000,00	9572	Autres transferts en capital des entreprises	-
	autres transferts en capital aux entreprises privées	-	9573	Autres transferts en capital des institutions de crédit	-
8513	Autres transferts en capital aux institutions de crédit	-	9574	Autres transferts en capital des sociétés d'assurance	-
8514	Autres transferts en capital aux sociétés d'assurance	-	958	Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages :	-
			9581	Transferts en capital des organismes privés sans but lucratif au service des ménages :	-
852	Transferts en capital aux organismes sans but lucratif au service des ménages :	2.682.622,72		autres transferts en capital	-
			9582	Transferts en capital des ménages :	-
8521	Aides à l'investissement	2.682.622,72		autres transferts en capital	-
8522	Autres transferts en capital	-			
853	Transferts en capital aux ménages :	-			
8531	Aides à l'investissement	-			
8532	Autres transferts en capital	-			
854	Transferts en capital à l'Etranger :	-	959	Transferts en capital de l'Etranger :	-
8541	Transferts en capital aux institutions de l'UE :	-	9591	Transferts en capital des institutions de l'UE :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8542	Transferts en capital aux pays membres de l'UE (administrations publiques) :	-	9592	Transferts en capital des pays membres de l'UE (administrations publiques) :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8543	Transferts en capital aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :	-	9593	Transferts en capital des pays membres de l'UE (non-administrations publiques) :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8544	Transferts en capital à d'autres institutions internationales que l'UE :	-	9594	Transferts en capital d'autres institutions internationales que l'UE :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-
8545	Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :	-	9595	Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) :	-
	aides à l'investissement	-		aides à l'investissement	-
	autres transferts en capital	-		autres transferts en capital	-

8546	Transferts en capital à des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -	9596	Transferts en capital des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
	<b>TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>1.058.955.704,65</b>		<b>TRANSFERTS EN CAPITAL A L'INTERIEUR DU SECTEUR ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</b>	<b>-</b>
861	Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :	1.054.208.343,28	966	Transferts en capital à l'intérieur d'un groupe institutionnel :	-
8611	Au Pouvoir institutionnel : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -	9661	Du Pouvoir institutionnel : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8612	Aux fonds budgétaires non organiques : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -	9662	Des fonds budgétaires non organiques : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8613	. Aux S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) : aides à l'investissement autres transferts en capital	1.052.464.000,00 1.052.464.000,00	9663	. Des S.A.C.A. (services administratifs à comptabilité autonome) : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8614	Aux O.A.P. (organismes administratifs publics) : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -	9664	Des O.A.P. (Organismes administratifs publics) : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8615	Aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel : aides à l'investissement autres transferts en capital	1.239.343,28 1.239.343,28	9665	Des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8616	Aux universités et écoles supérieures spéciales/ libres (pour mémoire) aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -	9666	Des universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)	-
8617	Aux autres unités publiques aides à l'investissement autres transferts en capital	505.000,00 5.000,00 500.000,00	967	Transferts en capital des administrations de sécurité sociale	-
862	Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale :	-	968	Transferts en capital des administrations publiques locales :	-
8621	Aides à l'investissement	-	9681	Des Provinces aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8622	Autres transferts en capital	-	9682	Des Communes : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
863	Transferts en capital aux administrations publiques locales :	1.267.264,43	9683	Des "Polders" et "Wateringues" : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8631	Aux Provinces : aides à l'investissement autres transferts en capital aides à l'enseignement	680.417,11 680.417,11 -	9684	Des institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8632	Aux Communes : aides à l'investissement autres transferts en capital aides à l'enseignement	583.097,32 583.097,32 -	9685	Des autres administrations publiques locales : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -
8633	Aux "Polders" et "Wateringues" : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -			
8634	Aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci : aides à l'investissement autres transferts en capital	3.750,00 3.750,00 -			
8635	Aux autres administrations publiques locales : aides à l'investissement autres transferts en capital	- - -			
864	Transferts en capital à l'enseignement autonome subsidié :	3.401.320,94	969	Transferts en capital d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :	-
8641	Aides à l'investissement	3.401.320,94	9691	Transferts en capital des Commissions communautaires	-
8642	Autres transferts en capital	-	9692	Transferts en capital des Communautés	-
			9693	Transferts en capital des Régions	-
865	Transferts en capital à d'autres Groupes institutionnels (Pouvoir fédéral, Communautés, Régions, Commissions communautaires) :	78.776,00	9694	Transferts en capital du Pouvoir fédéral : dotations parties attribuées d'impôts et de perception en capital autres	- - - -
8651	Transferts en capital aux Commissions communautaires	78.776,00			
8652	Transferts en capital aux Communautés : dotations parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital autres	- - - -			
8653	Transferts en capital aux Régions : dotations parties attribuées d'impôts et de perceptions en capital autres	- - - -			
8654	Transferts en capital au Pouvoir fédéral	-			
	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>2.953.999,13</b>		<b>DESINVESTISSEMENTS</b>	<b>118.441,23</b>
871	Achats de terrains et de bâtiments dans le pays :	-	976	Ventes de terrains et de bâtiments dans le pays :	118.441,23
8711	Achats de terrains : à l'intérieur du secteur administrations publiques dans d'autres secteurs	- - -	9761	Ventes de terrains : à l'intérieur du secteur administrations publiques dans d'autres secteurs	- - -
8712	Achats d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques : à l'intérieur du secteur administrations publiques dans d'autres secteurs	- - -	9762	Ventes d'ouvrages existants en matière de travaux routiers et hydrauliques : à l'intérieur du secteur administrations publiques dans d'autres secteurs	- - -
8713	Achats de bâtiments existants : à l'intérieur du secteur administrations publiques dans d'autres secteurs	- - -	9763	Ventes de bâtiments existants : à l'intérieur du secteur administrations publiques dans d'autres secteurs	118.441,23 118.441,23 -

872	<b>Constructions de bâtiments :</b>	<b>10.883,95</b>				
8721	Effectuées par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques	10.883,95				
8722	Effectuées en régie propre	-				
8723	Effectuées par d'autres administrations publiques					
873	<b>Travaux routiers et hydrauliques :</b>	-				
8731	<b>Travaux routiers :</b> effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques effectués en régie propre effectués par d'autres administrations publiques	-				
8732	<b>Travaux hydrauliques :</b> effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques effectués en régie propre effectués par d'autres administrations publiques	-				
8733	<b>Pipe-lines :</b> effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques effectués en régie propre effectués par d'autres administrations publiques	-				
8734	<b>Autres ouvrages :</b> effectués par d'autres secteurs que le secteur administrations publiques effectués en régie propre effectués par d'autres administrations publiques	-				
874	<b>Acquisitions d'autres biens y compris les biens incorporels :</b>	<b>2.943.115,18</b>	977	Ventes d'autres biens d'investissement y compris les biens incorporels :		-
8741	<b>Achats de matériel de transport</b>	<b>385.797,17</b>	9771	Ventes de matériel de transport		-
8742	<b>Acquisitions d'autre matériel :</b> fabriqué par d'autres administrations publiques fabriqué par d'autres secteurs	<b>2.336.117,80</b> - 2.336.117,80	9772 9773 9774 9775	Ventes d'autre matériel Ventes de patentes, brevets et autres biens incorporels Ventes d'objets de valeur Ventes d'actifs cultivés (végétaux et animaux)		- - - -
8743	<b>Frais enregistrés lors de l'achat et de la vente de terrains et bâtiments</b>	-				
8744	<b>Acquisitions de patentes, brevets et autres biens incorporels</b>	<b>8.311,25</b>				
8745	<b>Acquisitions d'objets de valeur</b>	<b>212.888,96</b>	978	Réduction de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)		-
8746	<b>Acquisitions d'actifs cultivés (végétaux et animaux)</b>	-				
8749	<b>Opérations effectuées en régie propre</b>	-	979	Amortissements (non en vigueur à l'heure actuelle)		-
875	<b>Constitution de stocks (non en vigueur à l'heure actuelle)</b>	-				
	<b>SUB-TOTAL (800 à 875)</b>	<b>18.484.839.933,37</b>		<b>SUB-TOTAL (800 à 979)</b>	<b>15.896.338.132,91</b>	
	<b>OCTROIS DE CREDITS, PARTICIPATIONS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>41.260.185,21</b>		<b>REMBOURSEMENTS DE CREDITS, LIQUIDATIONS DE PARTICIPATIONS ET VENTES D'AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>99.332,67</b>	
881	<b>Octrois de crédits aux entreprises et participations dans les entreprises et autres produits financiers :</b>	<b>41.260.185,21</b>	986	Remboursements de crédits par les entreprises, liquidations de participations dans les entreprises et ventes d'autres produits financiers :		<b>74.040,00</b>
8811	<b>Octrois de crédits à des entreprises :</b> octrois de crédits aux entreprises publiques octrois de crédits aux entreprises privées	<b>40.000,00</b> - 40.000,00	9861 9862 9863	Remboursements de crédits par les entreprises Remboursements de crédits par les institutions de crédit Remboursements de crédits par les sociétés d'assurance		<b>74.040,00</b> - -
8812	<b>Octrois de crédits à des institutions de crédit :</b> octrois de crédits à des institutions publiques de crédit octrois de crédits à des institutions privées de crédit	- - -	9864 9865 9866	Liquidations de participations dans les entreprises Liquidations de participations des institutions de crédit Liquidations de participations dans les sociétés d'assurance		- - -
8813	<b>Octrois de crédits à des sociétés d'assurance :</b> octrois de crédits à des sociétés publiques d'assurance octrois de crédits à des sociétés privées d'assurance	- - -	9867	Ventes d'autres produits financiers		-
8814	<b>Participations dans les entreprises :</b> participations dans les entreprises publiques participations dans les entreprises privées	- - -				
8815	<b>Participations dans les institutions de crédit :</b> participations dans les institutions publiques de crédit participations dans les institutions privées de crédit	- - -				
8816	<b>Participations dans les sociétés d'assurance :</b> participations dans les sociétés publiques d'assurance participations dans les sociétés privées d'assurance	- - -				
8817	<b>Autres produits financiers</b>	<b>41.220.185,21</b>				
882	<b>Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages</b>	-	987	Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages :		<b>25.292,67</b>
883	<b>Octrois de crédits aux ménages</b>	-	9871 9872	Par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages Par les ménages		<b>20.000,00</b> <b>5.292,67</b>
884	<b>Octrois de crédits et participations à l'Etranger :</b>	-	988	Remboursements de crédits par l'Etranger et liquidations de participations à l'Etranger :		-
8841	<b>Octrois de crédits à l'Etranger :</b> aux institutions de l'UE aux pays membres de l'UE (administrations publiques) aux pays membres de l'UE (non-administrations publiques) à d'autres institutions internationales que l'UE à d'autres pays membres de l'UE (administrations publiques) à d'autres pays membres de l'UE (non-administrations publiques)	- - - - - -	9881	Remboursements de crédits par l'Etranger : par les institutions de l'UE par les pays membres de l'UE (administrations publiques) par les pays membres de l'UE (non-administrations publiques) par d'autres institutions internationales que l'UE par des pays autres que les pays membres de l'UE (administrations publiques) par des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)		- - - - - -
8842	<b>Participations à l'Etranger :</b>	-	9882	Liquidations des participations à l'Etranger :		-

	dans des institutions de l'UE				dans des institutions de l'UE			
	dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)				dans des pays membres de l'UE (non-administrations publiques)			
	dans d'autres institutions internationales que l'UE				dans d'autres institutions internationales que l'UE			
	dans des pays autres que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)				dans d'autres pays que les pays membres de l'UE (non-administrations publiques)			
885	<b>Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :</b>	-		989	<b>Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques :</b>	-		
8851	<b>A l'intérieur d'un Groupe institutionnel :</b>	-		9891	<b>A l'intérieur d'un Groupe institutionnel :</b>	-		
	au Pouvoir institutionnel				du Pouvoir institutionnel			
	aux fonds budgétaires non organiques				des fonds budgétaires non organiques			
	aux S.A.C.A.				des S.A.C.A.			
	aux O.A.P.				des O.A.P.			
	aux établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel				des établissements d'enseignement du Pouvoir institutionnel			
	aux universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)				des universités et écoles supérieures spéciales/libres (pour mémoire)			
8852	<b>Aux administrations de sécurité sociale</b>	-		9892	<b>Par les administrations de sécurité sociale</b>	-		
8853	<b>Aux administrations publiques locales :</b>	-		9893	<b>Par les administrations publiques locales :</b>	-		
	aux Provinces				par les Provinces			
	aux Communes				par les Communes			
	aux "Polders" et "Wateringues"				par les "Polders" et "Wateringues"			
	aux institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci				par les institutions sans but lucratif travaillant sur le plan local pour les administrations publiques ou financées d'une manière prépondérante par celles-ci			
	aux autres administrations publiques locales				par les autres administrations publiques locales			
8854	<b>A l'enseignement autonome subsidié</b>			9894	<b>Par l'enseignement autonome subsidié</b>	-		
8855	<b>A un autre Groupe institutionnel</b>			9895	<b>Remboursements par un Groupe institutionnel d'une avance de fonds octroyée par un autre Groupe institutionnel</b>	-		
	<b>SUB-TOTAL (800 à 885)</b>		<b>18.526.100.118,58</b>		<b>SUB-TOTAL (900 à 989)</b>		<b>15.896.437.465,58</b>	
	<b>DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE</b>		<b>-</b>		<b>DETTE PUBLIQUE - SOLDE COMPTABLE</b>		<b>-</b>	
891	<b>Remboursements de la dette publique consolidée :</b>	-		996	<b>Produits des emprunts consolidés :</b>	-		
8911	Remboursements de la dette en monnaie nationale			9961	Produits des emprunts en monnaie nationale			
8912	Remboursements de la dette en devises étrangères			9962	Produits des emprunts en devises étrangères			
8913	Remboursements de la dette à l'intérieur du secteur administrations publiques			9963	Produits des emprunts à l'intérieur du secteur administrations publiques			
8914	Pertes sur remboursements au-dessus du pair (pour mémoire)			9964	Différences sur émissions au-dessus du pair			
8915	Différences sur émissions en dessous du pair			9965	Bénéfices sur remboursements en dessous du pair (pour mémoire)			
8916	Pertes de change sur remboursements de la dette			9966	Gains de change sur remboursements de la dette			
8917	Amortissements sur leasings financiers			9967	Produits d'emprunts en matière de leasing financier			
892	Démonétisations	-		997	Monétisations	-		
893	Dotations de fonds de réserve	-		998	Prélèvements sur fonds de réserve	-		
894	Remboursements de la dette à court terme	-		999	Produit des emprunts à court terme	-		
	<b>SUB-TOTAL (800 à 893)</b>		<b>18.526.100.118,58</b>		<b>SUB-TOTAL (900 à 998)</b>		<b>15.896.437.465,58</b>	
895	<b>Solde comptable (9&gt;8)</b>			995	<b>Solde comptable (8&gt;9)</b>		<b>2.629.662.653,00</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18.526.100.118,58</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>18.526.100.118,58</b>	

**TABLEAU DES FLUX FINANCIERS - Exercice 2022**

IBAN	Libellé Belfius	Désignation SAP	Compte comptable	Compte cibluré en 2022	Compte bancaire intégré SAP(2010)	solde 31/12/2021	Solde 31/12/2022	Mouvement net
BE24 0912 1100 5038	Fonds en Souffrance	SG-DGBF Compte des Fds en Souffrance	5501110001	Non	Oui	1.976.873,37 €	2.053.607,81 €	76.734,44 €
BE67 0912 1100 0287	Transit - ONSS Enseign	SG-DGBF Compte Transit ONSS (enseignants) - 0287	5501110005	Non	Oui	9.505.543,46 €	153.153.868,48 €	143.648.325,02 €
BE56 0912 1100 0388	Transit - ONSS Admin	SG-DGBF Cpte Transit ONSS (administratifs) - 0388	5501110006	Non	Oui	1.235.661,49 €	13.132.241,90 €	11.896.580,41 €
BE45 0912 1100 0489	Transit - Préc. Prof.	SG-DGBF Cpte Transit Précepte professionnel - 0489	5501110007	Non	Oui	2.659.919,89 €	253.830.242,31 €	251.170.322,42 €
BE34 0912 1100 0590	Transit - CVO	SG-DGBF Compte Transit C.V.O. - 0590	5501110008	Non	Oui	64.249,01 €	21.575,28 €	42.673,73 €
BE11 0912 1110 3048	RT/SG Vente Bat. Culturel	RT/SG Vente Bat. Culturel - 3048	5501110010	Non	Non	- €	- €	- €
BE77 0912 1100 5442	Transit - PP Jetons/Indem	SG-DGBF Compte Transit P.P. Jetons & indemn - 5442	5501110011	Non	Oui	733,28 €	711,51 €	21,77 €
BE18 0912 1105 6265	RT/SG Recup Subv. Indues	RT/SG Recup Subv. Indues - 6265	5501110012	Non	Non	- €	- €	- €
BE55 0912 1100 5644	Transit - TVA	SG-DGBF Compte Transit T.V.A. - 5644	5501110013	Non	Oui	138.284,12 €	178.997,68 €	40.713,56 €
BE43 0912 1100 1301	Dettes - Placements	Compte de la Dette - Placements - 1301	5501110014	Non	Oui	- €	- €	- €
BE29 0912 1105 6164	RT/SG Anti Dopage	RT/SG Anti Dopage - 6164	5501110015	Non	Non	- €	- €	- €
BE08 0912 1100 2513	Dettes - Swaps	Compte de la Dette - SWAPS (Options) - 2513	5501110016	Non	Oui	69.190,88 €	- €	69.190,88 €
BE94 0912 1100 2614	Dettes - Papier Commercial	Compte de la Dette - Papier commercial - 2614	5501110017	Non	Oui	- €	- €	- €
BE29 0912 1110 4664	RT/SG Rec trait. Indu pers	RT/SG Rec trait. Indu pers - 4664	5501110018	Non	Non	- €	- €	- €
BE33 0912 1100 5846	Contentieux - ASBL	Contentieux - ASBL - 5846	5501110019	Non	Non	204.420,90 €	441.199,79 €	236.778,89 €
BE28 0912 1100 3220	Dettes - EMTN	Compte de la Dette - MTN - 3220	5501110020	Non	Oui	- €	- €	- €
BE37 0912 1100 4028	Contentieux - Traitements	Contentieux - Traitements - 4028	5501110021	Non	Non	863.888,76 €	763.547,59 €	100.341,17 €
BE81 0912 1100 3624	Dettes - Op. Trésorerie	Compte de la Dette - Opérations trésorerie - 3624	5501110023	Non	Oui	6.889.705.659,78 €	7.677.951.437,45 €	788.245.777,67 €
BE70 0912 1100 3725	Dettes - Emprunts Privés	Compte de la Dette - Emprunts privés - 3725	5501110024	Non	Oui	500,00 €	- €	500,00 €
BE59 0912 1100 3826	Dettes - Intérêts trésor	Compte de la Dette - Intérêts de trésorerie - 3826	5501110025	Non	Oui	- €	54.532,13 €	54.532,13 €
BE46 0912 1105 3336	RT/SG Maribel	RT/SG Maribel - 3336	5501110028	Non	Non	- €	- €	- €
BE53 0912 1105 5053	RT/SG CEJ	RT/SG CEJ - 5053	5501110030	Non	Non	- €	- €	- €
BE54 0912 1110 7997	RT/SG Sub Actiris & Forem	RT/SG Sub Actiris & Forem - 7997	5501110031	Non	Non	- €	- €	- €
BE31 0910 2158 5155	SG-DGBF Ligne CSD	SG-DGBF Ligne CSD	5501110032	Non	Oui	162.410.000,00 €	52.720.000,00 €	109.690.000,00 €
BE51 0910 2158 5862	SG-DGBF Collatéral CSD	SG-DGBF Collatéral CSD	5501110033	Non	Oui	162.410.000,00 €	52.720.000,00 €	109.690.000,00 €
BE17 0912 1100 3321	Trésor - Cent. Dépenses	SG-DGBF Compte centralisateur des dépenses	5501110034	Non	Oui	8.273.640.657,82 €	9.765.997.799,53 €	1.492.357.141,71 €
BE78 0912 1100 0186	Trésor - Cent. Recettes	SG-DGBF Compte centralisateur des recettes - 0186	5501110035	Non	Oui	64.753.952,25 €	86.841.457,37 €	22.087.505,12 €
BE57 0912 1105 3235	RT/SG Loterie Nationale	RT/SG Loterie Nationale - 3235	5501110036	Non	Non	6.460.162,54 €	6.428.880,00 €	31.282,54 €
BE63 0912 1110 8708	RT/SG Serv. Economat	RT/SG Serv. Economat - 8708	5501110037	Non	Non	- €	- €	- €
BE66 0912 1105 4043	SEPAC Titres repas	SEPAC Titres repas - 4043	5501110039	Non	Non	6.041,62 €	6.535,06 €	493,44 €
BE75 0912 1105 4851	RT/SG Contentieux	RT/SG Contentieux - 4851	5501110042	Non	Non	- €	- €	- €
BE75 0912 1110 3351	RT/SG Loyers divers	RT/SG Loyers divers - 3351	5501110043	Non	Non	- €	- €	- €
BE86 0912 1110 3250	RT/SG Vente immeubles	RT/SG Vente immeubles - 3250	5501110046	Non	Non	- €	- €	- €
BE88 0912 1105 3841	RT/SG Titres repas pers.	RT/SG Titres repas pers. - 3841	5501110048	Non	Non	19,84 €	- €	19,84 €
BE90 0912 1105 2932	RT/SG Indus Cabinets	RT/SG Indus Cabinets - 2932	5501110049	Non	Non	- €	- €	- €
BE95 0912 1105 5558	RT/SG Bataille livres	RT/SG Bataille livres - 5558	5501110052	Non	Non	- €	- €	- €
BE97 0912 1105 4649	RT/SG Remb. pers. condamn.	RT/SG Remb. pers. condamn. - 4649	5501110053	Non	Non	- €	- €	- €
BE97 0912 1110 3149	RT/SG Recettes diverses	RT/SG Recettes diverses - 3149	5501110054	Non	Non	- €	- €	- €
BE08 0586 0106 7213 (USD)	SG - Compte de devises (USD)	SG - Compte de devises (USD) - 7213	5501110055	Non	Non	15.428,78 €	101.444,15 €	86.015,37 €
BE72 0586 0106 7516 (CHF)	SG - Compte de devises (CHF)	SG - Compte de devises (CHF) - 7516	5501110056	Non	Non	15.306,36 €	- €	15.306,36 €
BE28 0586 0106 7920 (GBP)	SG - Compte de devises (GBP)	SG - Compte de devises (GBP) - 7920	5501110057	Non	Non	43.637,30 €	- €	43.637,30 €
BE06 0586 0106 8122 (CAD)	SG - Compte de devises (CAD)	SG - Compte de devises (CAD) - 8122	5501110058	Non	Non	1.330,67 €	- €	1.330,67 €
BE60 0912 1105 6770	RT/SG Ind.Ass. Paiem.véh.	RT/SG Ind. Ass. Paiem. Véh. - 6770	5501110060	Non	Non	3.939,51 €	- €	3.939,51 €
BE49 0912 1105 6871	RT/SG RECUP.ORG.ASSUR.	RT/SG RECUP.ORG.ASSUR. - 6871	5501110061	Non	Non	- €	6.713.503,45 €	6.713.503,45 €

IBAN	Libelle Belfius	Désignation SAP	Compte comptable	Compte clôturé en 2022	Compte bancaire intégré SAP(2010)	solde 31/12/2021	Solde 31/12/2022	Mouvement net
BE73 0912 1105 5760	VISA - Carte SG	SG-DGBF - VISA - 5760	5501190004	Non	Oui	2.000,00 €	9.404,67 €	7.404,67 €
BE02 0912 1105 3740	RT/AGE Disc. Posit. Ens Sec	RT/AGE Disc. Posit. Ens Sec	5501210002	Non	Non	- €	60.853,09 €	60.853,09 €
BE06 0912 1105 1922	RT/AGE Duplicata diplômes	RT/AGE Duplicata diplômes - 1922	5501210003	Non	Non	- €	9.900,00 €	9.900,00 €
<b>TABEAU DES FLUX FINANCIERS - Exercice 2022</b>								
BE08 0912 1105 1013	RT/AGE Subs FSE Erasmus	RT/AGE Subs FSE Erasmus - 1013	5501210004	Non	Non	- €	3.759.693,32 €	3.759.693,32 €
BE12 0912 1101 0492	RT/AGE Minerval Ens Sec.	RT/AGE Minerval Ens Sec. - 0492	5501210005	Non	Non	- €	- €	- €
BE13 0912 1105 3639	RT/AGE Rec.indus sub ED	RT/AGE Rec.indus sub ED - 3639	5501210006	Non	Non	- €	709,99 €	709,99 €
BE15 0912 1105 2730	RT/AGE PAPO et Acc H. Serv	RT/AGE PAPO et Acc H. Serv - 2730	5501210007	Non	Non	- €	- €	- €
BE20 0910 1143 9056	RT/AGE Remb Prêt étude Dom	RT/AGE Remb Prêt étude Dom - 9056	5501210008	Non	Non	121.634,27 €	127.042,41 €	5.408,14 €
BE22 0912 1105 4447	RT/AGE Rec FSE Ens Sup	RT/AGE Rec FSE Ens Sup - 4447	5501210009	Non	Non	- €	- €	- €
BE25 0912 1101 9182	RT/AGE Rec FSE Ens à Dist	RT/AGE Rec FSE Ens à Dist - 9182	5501210010	Non	Non	- €	- €	- €
BE37 0910 1131 0128	RT/AGE Remb. Prêt étude	RT/AGE Remb. Prêt étude - 0128	5501210011	Non	Non	117.811,46 €	119.186,66 €	1.375,20 €
BE39 0912 1105 1619	RT/AGE Equivalences	RT/AGE Equivalences - 1619	5501210012	Non	Non	- €	4.048.326,86 €	4.048.326,86 €
BE41 0912 1105 0710	RT/AGE Jury Equiv Hom ES	RT/AGE Jury Equiv Hom ES - 0710	5501210013	Non	Non	210,00 €	65,00 €	145,00 €
BE48 0912 1105 2427	RT/AGE Acc H. Serv Per Ens	RT/AGE Acc H. Serv Per Ens - 2427	5501210014	Non	Non	- €	- €	- €
BE50 0912 1105 1518	RT/AGE Recette Jury-divers	RT/AGE Recette Jury-divers - 1518	5501210015	Non	Non	- €	245.038,48 €	245.038,48 €
BE52 0912 1105 0609	RT/AGE Remb charg. mission	RT/AGE Remb charg. mission - 0609	5501210016	Non	Non	- €	- €	- €
BE59 0912 1105 2326	RT/AGE Acc Travail Ens.	RT/AGE Acc Travail Ens. - 2326	5501210017	Non	Non	- €	- €	- €
BE61 0912 1101 2617	RT/AGE Inscriptio Ens dis	RT/AGE Inscriptio Ens dis - 2617	5501210018	Non	Non	- €	- €	- €
BE61 0912 1105 1417	RT/AGE Remb Insc Prom Soc	RT/AGE Remb Insc Prom Soc - 1417	5501210019	Non	Non	- €	- €	- €
BE65 0912 1101 0896	RT/AGE Réc.indu pers ens	RT/AGE Réc.indu pers ens - 0896	5501210020	Non	Non	150,00 €	60.988,58 €	60.838,58 €
BE70 0912 1101 3425	RT/AGE Droit Insc. CAP	RT/AGE Droit Insc. CAP - 3425	5501210021	Non	Non	- €	- €	- €
BE72 0912 1105 1316	RT/AGE Remb Sub Fonds Spec	RT/AGE Remb Sub Fonds Spec - 1316	5501210022	Non	Non	- €	621.499,96 €	621.499,96 €
BE74 0912 1105 0407	RT/AGE Recup ACS	RT/AGE Recup ACS - 0407	5501210023	Non	Non	- €	- €	- €
BE78 0912 1101 9586	RT/AGE Inscript ES Artis HR	RT/AGE Inscript ES Artis HR - 9586	5501210024	Non	Non	- €	- €	- €
BE80 0912 1101 8677	RT/AGE Rec Conv Form prof	RT/AGE Rec Conv Form prof - 8677	5501210025	Non	Non	- €	- €	- €
BE82 0912 1101 7768	RT/AGE Droit insc.spécifi	RT/AGE Droit insc.spécifi - 7768	5501210026	Non	Non	- €	- €	- €
BE83 0912 1105 1215	RT/AGE Recup PTP	RT/AGE Recup PTP - 1215	5501210027	Non	Non	- €	- €	- €
BE86 0912 1105 4750	RT/AGE Remb Sub mat.pédag	RT/AGE Remb Sub mat.pédag - 4750	5501210029	Non	Non	- €	- €	- €
BE93 0912 1101 7667	RT/AGE Minerval Ens Spec.	RT/AGE Minerval Ens Spec. - 7667	5501210030	Non	Non	- €	- €	- €
BE94 0912 1105 1114	RT/AGE Duplicata diplôme	RT/AGE Homolog diplôme - 1114	5501210031	Non	Non	- €	132.722,16 €	132.722,16 €
BE96 0912 1101 1405	RT/AGE Recup Alloc Etudes	RT/AGE Recup Alloc Etudes - 1405	5501210032	Non	Non	300,00 €	353.537,03 €	353.237,03 €
BE96 0912 1105 0205	RT/AGE Sub FSE Ens Prom So	RT/AGE Sub FSE Ens Prom So - 0205	5501210033	Non	Non	- €	569.151,00 €	569.151,00 €
BE19 0912 1110 9112	RT/AGC Radiodiffusion	RT/AGC Radiodiffusion - 9112	5501410003	Non	Non	- €	- €	- €
BE21 0912 1110 8203	RT/SG Fin Infrast. Cult	RT/SG Fin Infrast. Cult - 8203	5501410005	Non	Non	- €	- €	- €
BE43 0912 1110 8001	RT/AGC Cellule Formation	RT/AGC Cent. lect. Pub. CF - 8001	5501410006	Non	Non	17.300,00 €	2.640,00 €	14.660,00 €
BE44 0912 1110 2745	RT/AGC F. B.I.E.	RT/AGC F. B.I.E. - 2745	5501410008	Non	Non	- €	2.787.988,58 €	2.787.988,58 €
BE55 0912 1110 2644	RT/AGC Remb. Subventions	RT/AGC Remb. Subventions - 2644	5501410009	Non	Non	- €	247.881,56 €	247.881,56 €
BE59 0912 1110 0826	RT/AGC Fonds aide Edition	RT/AGC Fonds aide Edition - 0826	5501410010	Non	Non	- €	- €	- €
BE65 0912 1110 7896	RT/AGC Fonds aide Libraire	RT/AGC Fonds aide Libraire - 7896	5501410011	Non	Non	- €	- €	- €
BE76 0912 1110 7795	RT/AGC Sub. FACR/RTBF/SMA	RT/AGC Sub. FACR/RTBF/SMA - 7795	5501410012	Non	Non	- €	- €	- €
BE85 0912 1110 8506	RT/AGC FDS Actions comm.	RT/AGC FDS Actions comm. - 8506	5501410013	Non	Non	- €	119.366,74 €	119.366,74 €
BE07 0912 1105 6366	RT/AGC Transi. Numérique	RT/AGC Transi. numérique - 6366	5501410014	Non	Non	- €	- €	- €
BE20 0912 1110 3856	RT/AGC Centre prêt Naninne	AGC-SGAT Centre Prêt matériel Naninne (RT)	5501430001	Non	Oui	- €	- €	- €
BE66 0912 1110 2543	RT/AGC La Marlagne	AGC-SGEPJ Centre Marcel Hicter (RT-TD)	5501450001	Non	Oui	76.772,20 €	83.682,66 €	6.910,46 €

IBAN	Libelle Belfius	Désignation SAP	Compte comptable	Compte clôturé en 2022	Compte bancaire intégré SAP(2010)	solde 31/12/2021	Solde 31/12/2022	Mouvement net
BE35 0912 1105 3437	RT/AGAJ Adoption	RT/AGAJ Adoption - 3437	5501510009	Non	Non	- €	- €	- €
BE48 0912 1110 0927	RT/AGAJ Alloc Fam et Part.	RT/AGAJ Alloc Fam et Part. - 0927	5501510011	Non	Non	- €	- €	- €
BE74 0912 1110 8607	RT/AGAJ Serv. Prévention	RT/AGAJ Serv. Prévention - 8607	5501510014	Non	Non	- €	- €	- €
BE77 0912 1105 3942	RT/AGAJ Serv. Contr compt	RT/AGAJ Serv. Contr compt - 3942	5501510015	Non	Non	- €	244,09 €	244,09 €
BE64 0912 1105 4952	RT/AGMJ Surveillance Elect	RT/AGMJ Surveillance Elect - 4952	5501610001	Non	Non	- €	- €	- €
BE72 0912 1101 2516	RT/AGE Serv Soc Enseign.	RT/AGE Serv Soc Enseign. - 2516	5501710001	Oui	Non	3.540,49 €	- €	3.540,49 €
<b>TABLEAU DES FLUX FINANCIERS - Exercice 2022</b>								
BE60 0912 1110 5270	RT/AGAJ IPPJ Wauthier-Braine	AGAJ-SGIPPJCF Wauthier-Braine - 5270	5501520006	Non	Non	- €	- €	- €
BE02 0912 1110 2240	RT/AGAJ IPPJ Fraipont	AGAJ-SGIPPJCF Fraipont - 2240	5501520002	Non	Non	- €	- €	- €
BE09 0912 1110 3957	RT/AGAJ IPPJ Jumet	AGAJ-SGIPPJCF Jumet - 3957	5501520003	Non	Non	- €	- €	- €
BE71 0912 1110 5169	RT/AGAJ IPPJ Saint-Servais	AGAJ-SGIPPJCF Saint-Servais - 5169	5501520004	Non	Non	- €	- €	- €
BE09 0912 1105 5457	RT/AGAJ IPPJ Saint-Hubert	AGAJ-SGIPPJCF Saint-Hubert - 5457	5501520005	Non	Non	6.526,30 €	1.490,60 €	5.035,70 €
BE77 0912 1110 2442	RT/AGAJ IPPJ Braine Chât.	AGAJ-SGIPPJCF Braine-le-Château - 2442	5501520001	Non	Non	- €	- €	- €
BE38 0912 1105 6972	SACA SGPFI	SACA SGPFI	5502103003	Non	Oui	- €	126.217.299,68 €	- €
						-	<b>1.424.745.304,45 €</b>	

# RÉCONCILIATION BUDGET / TRÉSORERIE - ANNÉE 2022

BUDGET	
Recettes	Dépenses
11.850.426.393,89	14.480.089.046,58
<b>-2.629.662.653,00</b>	

ETAT GLOBAL (en date comptable)	
Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022
343.383.324,83	112.098.973,24
<b>-231.284.351,59</b>	

COMPTES FINANCIERS "BUDGETAIRES" CENTRALISATEUR (en date comptable)			
Solde 31/12/2021	Recettes - compte 01-86	Dépenses - compte 33-21	Droits constatés par le Trésorier Centralisateur non compris
	64.753.952,26	-8.273.640.857,82	
	86.841.457,37	-9.765.997.739,53	
<b>Validation</b>	22.087.505,11	-1.492.357.141,71	
<b>Validation nette (A)</b>	<b>-1.470.269.636,60</b>		

Catégories de comptes	Droits constatés par le Trésorier Centralisateur non compris		Droits constatés par le Trésorier Centralisateur		Recettes versées sur le 01-86 par les receveurs trésoriers		Corrections budgétaires sans impact financier (Comptes hors imputation budgétaire)		Dépenses payées en 2022 imputées en 2021		Dépenses payées en 2022 imputées en 2021		Corrections financières du compte 33-21 sans impact budgétaire (net)		Perception droits constatés du Centralisateur sur le compte 01-86		Corrections financières du compte 01-86 sans impact budgétaire (net)		Retours crédits en 2022 au 33-21 et versés aux fonds en souffrance en 2023		Retours crédités en 2021 au 33-21 et versés aux fonds en souffrance en 2022		Droits			
	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)	(A)	(B)
Comptes internes gérés par le Comptable Centralisateur, hors catégorisations	6.889.636.968,90		7.678.005.969,56		786.369.000,66																					
ONSS Enseignement	9.505.543,46		153.153.866,48		143.648.325,02																					
ONSS Administration	1.235.661,49		13.132.241,90		11.896.580,41																					
ONSS Anciens	0,00		0,00		0,00																					
Précompte Prof.	2.659.919,89		253.830.242,31		251.170.322,42																					
C.V.O.	64.249,01		21.575,28		-42.873,73																					
Préc. Prof. Compl. Div.	733,28		711,51		-21,77																					
TVA	138.294,12		178.997,66		40.713,56																					
Fonds en souffrance	1.876.873,37		2.463.607,61		76.734,44																					
Contenieux	863.888,76		763.547,59		-100.341,17																					
Contenieux ASBL	20.420,90		441.196,79		236.778,89																					
Receveurs/Trésoriers (Fonds C inclus) (*)	9.432.735,17		29.309.756,25		19.877.021,09																					
Comptables particuliers	323.852,20		323.852,20		0,00																					
Universités	10.104.073,64		18.886.796,52		-82.158.287,32																					
Ecoles	187.604,776,50		198.455.852,61		10.851.106,11																					
Autres Sésacs (**)	98.213.690,79		1.126.085.059,42		143.931.359,63																					
ETNIC	46.750.972,94		29.342.359,45		-17.408.613,49																					
R.T.B.F.	36.663.094,61		23.063.231,16		-13.608.863,45																					
WBE	10.879,34		10.406,51		-472,83																					
Comptes spéciaux (PPP)	121.127.415,09		126.816.729,56		5.688.314,47																					
Fonds Ecuriel	77.622.927,25		48.748.864,36		-28.874.262,89																					
ONE	0,00		3.821.805,23		3.821.805,23																					
IFC																										
<b>Total (B)</b>																										

<b>Approuche budgétaire (A + B)</b>	-2.629.662.653,00
<b>Différence à budgétiser</b>	0,00

COMPTES FINANCIERS "NON BUDGETAIRES" (en date comptable)		
Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Comptes internes gérés par le Comptable Centralisateur, hors catégorisations	6.889.636.968,90	786.369.000,66
ONSS Enseignement	9.505.543,46	143.648.325,02
ONSS Administration	1.235.661,49	11.896.580,41
ONSS Anciens	0,00	0,00
Précompte Prof.	2.659.919,89	251.170.322,42
C.V.O.	64.249,01	21.575,28
Préc. Prof. Compl. Div.	733,28	711,51
TVA	138.294,12	178.997,66
Fonds en souffrance	1.876.873,37	2.463.607,61
Contenieux	863.888,76	763.547,59
Contenieux ASBL	20.420,90	441.196,79
Receveurs/Trésoriers (Fonds C inclus) (*)	9.432.735,17	29.309.756,25
Comptables particuliers	323.852,20	323.852,20
Universités	10.104.073,64	18.886.796,52
Ecoles	187.604,776,50	198.455.852,61
Autres Sésacs (**)	98.213.690,79	1.126.085.059,42
ETNIC	46.750.972,94	29.342.359,45
R.T.B.F.	36.663.094,61	23.063.231,16
WBE	10.879,34	10.406,51
Comptes spéciaux (PPP)	121.127.415,09	126.816.729,56
Fonds Ecuriel	77.622.927,25	48.748.864,36
ONE	0,00	3.821.805,23
IFC	0,00	1.238.985.085,01

Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
6.816.408,23	26.510.331,95	19.693.923,72
568.828.308,63	551.807.007,34	-16.921.301,29
77.443.801,37	152.816.041,44	75.374.440,07
38.072.437,74	39.422.565,28	1.350.127,54
2.078.869,88	1.806.036,46	-272.833,42
523.260,22	358.560,37	-164.699,85
2.574.646,03	2.824.921,19	250.275,16
773.695,07	1.060.363,17	286.668,10
103.493.371,12	130.945.790,50	27.452.359,38
188.385.600,73	118.724.504,99	-69.641.095,74
0,00	126.217.299,68	126.217.299,68

Pour information:

- (\*) Receveurs-Trésoriers (Fonds C exclus)
- (\*\*) Bailleurs scolaires
- (\*\*) Agences F.S.E. et L.L.P. + SOCRATES
- (\*\*) Centre du cinéma
- (\*\*) Musée Royal de Mariemont
- (\*) OPC
- (\*\*) AEGES
- (\*\*) SFMO
- (\*\*) PPT
- (\*\*) CUR
- (\*) SIGIFI

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET  
CORRIGÉ

## COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET 2022

### CHAPITRE I.

#### RECETTES FISCALES, GENERALES ET AFFECTEES

I. Résumé des recettes

II. Compte d'exécution du budget

~~III. Recettes générales et affectées (y compris section particulière) détail par articles~~

## Compte d'exécution du budget 2022

## RESUME DES RECETTES

Titre I	Recettes courantes	Prévisions	Imputations
I. Subdivisions générales		11.757.811.000,00	11.775.995.101,61
II. Subdivisions particulières		102.490.000,00	74.292.850,74
Total titre I		11.860.301.000,00	11.850.287.952,35
<b>Titre II</b>	<b>Recettes en capital</b>		
I. Subdivisions générales		0,00	118.441,23
II. Subdivisions particulières		20.000,00	20.000,00
Total titre II		20.000,00	138.441,23
Total des subdivisions générales		11.757.811.000,00	11.776.113.542,84
Total des subdivisions particulières		102.510.000,00	74.312.850,74
<b>Total des deux titres</b>		11.860.321.000,00	11.850.426.393,58
<b>Total des subdivisions</b>		11.860.321.000,00	11.850.426.393,58

# RECETTES BUDGÉTAIRES PAR AB POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022

AB	Libellé	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Recettes imputées	Différence entre recettes imputées et prévisions ajustées
----	---------	----------------------	---------------------	-------------------	---

## TITRE I. RECETTES COURANTES

### I. SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

06.04.00	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	628.000,00	381.000,00	888.945,66	507.945,66
08.03.00	Versements des soldes des fonds budgétaires supprimés	0,00	0,00	5.788.960,97	5.788.960,97
11.01.00	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	18.601.000,00	18.817.000,00	19.230.445,56	413.445,56
11.02.00	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	0,00	0,00	28.279,06	28.279,06
11.03.00	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	19.388.000,00	20.132.000,00	23.444.044,66	3.312.044,66
11.04.00	Déduction du précompte professionnel relatif aux bascules négatives de l'enseignement	0,00	11.525.000,00	11.650.207,07	125.207,07
11.41.00	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.481.000,00	1.481.000,00	1.570.394,40	89.394,40
16.01.00	Produits divers	6.036.000,00	5.080.000,00	11.660.894,04	6.580.894,04
16.02.00	Remboursement de sommes indûment versées	0,00	0,00	0,00	0,00
16.03.00	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	95.000,00	98.000,00	88.632,58	-9.367,42

16.04.00	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	4.355.000,00	4.945.000,00	5.082.314,41	137.314,41
16.05.00	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	115.000,00	99.000,00	130.814,00	31.814,00
16.07.00	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924.000,00	8.924.000,00	8.924.000,00	0,00
16.21.00	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	3.474.000,00	3.993.000,00	4.266.359,66	273.359,66
16.22.00	Droits d'homologation des certificats et diplômes	129.000,00	124.000,00	148.656,74	24.656,74
16.23.00	Produit de la vente des fréquences analogiques	0,00	0,00	0,00	0,00
29.01.00	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	2.700.000,00	2.700.000,00	3.776.288,14	1.076.288,14
38.01.00	Récupération des déficits des comptes condamnés par la Cour des comptes	0,00	0,00	0,00	0,00
39.16.00	Financement RRF versé par l'Union européenne	0,00	0,00	0,00	0,00
39.18.00	Recettes perçues dans le cadre du Fonds de Solidarité de l'Union européenne	0,00	0,00	587.000,00	587.000,00
46.01.00	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	2.965.828.000,00	3.131.862.000,00	3.131.861.590,00	-410,00
46.02.00	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	7.745.104.000,00	8.138.115.000,00	8.128.177.675,00	-9.937.325,00
46.05.00	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	85.147.000,00	88.869.000,00	88.868.954,00	-46,00
46.06.00	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0,00	0,00	493.962,05	493.962,05
46.07.00	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0,00	0,00	0,00	0,00

46.08.00	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	100.000,00	260.000,00	180.000,00	-80.000,00
46.10.00	Part de la dotation visée à l'article 47/8 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	28.309.000,00	29.708.000,00	29.707.505,00	-495,00
46.11.00	Dotation visée à l'article 47/10 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	43.198.000,00	45.374.000,00	45.373.507,00	-493,00
46.12.00	Part de la dotation visée à l'article 47/9 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	11.635.000,00	16.177.000,00	17.654.698,00	1.477.698,00
46.13.00	Part de la dotation visée à l'article 47/11 de la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989	15.620.000,00	16.407.000,00	16.406.294,00	-706,00
46.14.00	Remboursement de la contribution à l'Agence de FSE	0,00	0,00	0,00	0,00
46.15.00	Recettes perçues dans le cadre de la crise du Covid-19	54.779.000,00	101.013.000,00	101.011.853,46	-1.146,54
46.16.00	Provision index	60.000.000,00	0,00	0,00	0,00
49.32.00	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	9.000.000,00	9.000.000,00	9.562.142,44	562.142,44
49.33.00	Jardin botanique de MEISE	2.082.000,00	2.187.000,00	2.186.730,00	-270,00
49.34.00	Intervention de la Région Wallonne dans l'engagement de personnes en situation de handicap	0,00	0,00	0,00	0,00
49.35.00	Remboursement des précomptes chercheurs	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00
49.36.00	Remboursements par les PO de leur quote-part dans le financement des aides à l'emploi	0,00	10.000.000,00	12.013.314,97	2.013.314,97
49.37.00	Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale	70.636.000,00	72.053.000,00	71.615.380,31	-437.619,69
49.38.00	Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	0,00	0,00	0,00	0,00

49.39.00	Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle	15.907.000,00	14.268.000,00	17.426.428,50	3.158.428,50
49.40.00	Intervention de l'Etat Fédéral dans les rémunérations	4.108.000,00	4.108.000,00	6.109.497,26	2.001.497,26
86.01.00	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	69.000,00	62.000,00	44.624,00	-17.376,00
86.02.00	Remboursements de prêts accordés à des libraires	28.000,00	33.000,00	29.416,00	-3.584,00
87.02.00	Remboursements des prêts d'études	10.000,00	16.000,00	5.292,67	-10.707,33
	<b>TOTAL</b>	11.179.486.000,00	11.757.811.000,00	11.775.995.101,61	18.184.101,61

## II. SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

06.04.11	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
06.05.26	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif	17.971.000,00	17.971.000,00	17.971.000,00	13.053.248,57	-4.917.751,43
16.08.20	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants	116.000,00	116.000,00	116.000,00	96.763,72	-19.236,28
16.09.22	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services	139.000,00	139.000,00	139.000,00	146.080,17	7.080,17
16.11.25	Contribution de la R. T. B. F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991)	1.137.000,00	1.424.000,00	1.424.000,00	1.222.792,05	-201.207,95
16.13.20	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter	850.000,00	850.000,00	850.000,00	754.196,16	-95.803,84
16.14.18	Remboursement de matériel dégradé ou d'aide financière indue à un justiciable	20.000,00	25.000,00	25.000,00	165.236,09	140.236,09
16.24.25	Recettes LTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28.01.40	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance	78.000,00	78.000,00	78.000,00	88.620,92	10.620,92
30.01.47	Remboursement des allocations d'études	340.000,00	340.000,00	340.000,00	554.473,09	214.473,09
30.02.17	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	14.657.000,00	14.657.000,00	14.657.000,00	16.511.763,02	1.854.763,02
38.01.15	Correction des avances aux organismes assureurs	0,00	6.714.000,00	6.714.000,00	6.713.503,45	-496,55
38.10.11	Dotations et avances de la Loterie nationale	21.638.000,00	23.135.000,00	23.135.000,00	23.061.811,40	-73.188,60
38.40.11	Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

38.50.17	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	69.000,00	70.000,00	66.475,00	-3.525,00
39.06.40	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance	25.000.000,00	25.000.000,00	1.764.843,32	-23.235.156,68
39.07.40	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale	4.684.000,00	4.813.000,00	5.250.748,39	437.748,39
39.12.52	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	2.550.000,00	1.185.000,00	769.191,05	-415.808,95
39.15.55	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.353.000,00	1.333.000,00	2.070.621,22	737.621,22
39.17.58	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	0,00	0,00	0,00	0,00
46.04.11	Recettes affectées au Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	0,00	0,00	0,00	0,00
49.26.11	Contributions dues par la Communauté germanophone dans le cadre du protocole d'accord bilatéral entre la Communauté germanophone et la Communauté française en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport, des amendes administratives au	40.000,00	40.000,00	7.483,12	-32.516,88
49.36.52	Intervention de la Région Wallonne en faveur du renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.600.000,00	4.600.000,00	1.995.000,00	-2.605.000,00
49.40.18	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant	6.794.000,00	0,00	0,00	0,00
49.45.20	Recettes en provenance de l'Union européenne en vue de financer le fonctionnement du Point de Contact Culture Europe	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	103.036.000,00	102.490.000,00	74.292.850,74	-28.197.149,26
	<b>TOTAL TITRE I</b>	11.282.522.000,00	11.860.301.000,00	11.850.287.952,35	-10.013.047,65

## TITRE II. RECETTES EN CAPITAL

### I. SUBDIVISIONS GÉNÉRALES

76.01.00	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	500.000,00	0,00	0,00	0,00
76.02.00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	67.000,00	0,00	118.441,23	118.441,23
76.03.00	Recettes diverses	45.000,00	0,00	0,00	0,00
76.04.00	Produits du règlement des litiges	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>612.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>118.441,23</b>	<b>118.441,23</b>

### II. SUBDIVISIONS PARTICULIÈRES

86.01.22	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs	0,00	0,00	0,00	0,00
86.02.22	Remboursements de prêts accordés à des libraires	0,00	0,00	0,00	0,00
87.02.47	Remboursements des prêts d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
87.03.17	Remboursements des prêts accordés aux services agréés de l'aide à la jeunesse et des organismes agréés d'adoption	83.000,00	20.000,00	20.000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>83.000,00</b>	<b>20.000,00</b>	<b>20.000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL TITRE II</b>		<b>695.000,00</b>	<b>20.000,00</b>	<b>138.441,23</b>	<b>118.441,23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11.283.217.000,00</b>	<b>11.860.321.000,00</b>	<b>11.850.426.393,58</b>	<b>-9.894.606,42</b>

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE    COMPTE GÉNÉRAL 2022

COMPTE D'EXÉCUTION DU BUDGET

Résumé des dépenses

**COMMUNAUTE FRANCAISE**

**I. Etat des crédits d'engagement alloués pour l'année budgétaire 2022**

1	2	3	4		6	7	8
			Crédits d'engagement alloués par décret d'ajustement				
Chapitre du budget	Crédits d'engagement alloués par décret budgétaire initial	Répartitions avant ajusté	Crédits d'engagement alloués par décret d'ajustement		Résultat net	Répartition après ajusté	Total (2+3+6+7)
			Augmentation	Diminution			
Chapitre I	1.411.942.000,00	-21.065.000,00	0,00	18.672.000,00	-18.672.000,00	-324.961.000,00	1.047.244.000,00
Chapitre II	1.958.521.000,00	19.815.000,00	85.258.000,00	0,00	85.258.000,00	0,00	2.063.594.000,00
Chapitre III	9.887.359.000,00	1.250.000,00	541.736.000,00	0,00	541.736.000,00	324.961.000,00	10.755.306.000,00
Chapitre IV	208.919.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208.919.000,00
Chapitre V	498.510.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	535.120.000,00
<b>Total</b>	<b>13.965.251.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>663.604.000,00</b>	<b>18.672.000,00</b>	<b>644.932.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.610.183.000,00</b>
<b>Initial</b>	<b>Date de décret</b>	<b>Date moniteur</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>			
	15-12-21	15-02-22					
<b>Ajustement I</b>	14-12-22	04-01-23	0,00	18.672.000,00	Chapitre I		
			85.258.000,00	0,00	Chapitre II		
			541.736.000,00	0,00	Chapitre III		
			0,00	0,00	Chapitre IV		
			36.610.000,00	0,00	Chapitre V		
		<b>Total</b>	<b>663.604.000,00</b>	<b>18.672.000,00</b>			

<b>COMMUNAUTÉ FRANÇAISE</b>							
<b>I. Etat des crédits de liquidation alloués pour l'année budgétaire 2022</b>							
1	2	3	4	5	6	7	8
Chapitre du budget	Crédits de liquidation alloués par décret budgétaire initial	répartition avant ajusté	Augmentation	Diminution	Crédits de liquidation alloués par décret d'ajustement	répartition après ajusté	Total (2+5+6+7)
			Crédits de liquidation alloués par décret d'ajustement		Résultat net		
Chapitre I (CLL)	1.023.749.000,00	-18.588.000,00	0,00	62.318.000,00	-62.318.000,00	0,00	942.843.000,00
Chapitre I (CLNL)	367.963.000,00	0,00	43.090.000,00	0,00	43.090.000,00	-324.961.000,00	86.092.000,00
Chapitre II	1.903.384.000,00	17.338.000,00	90.222.000,00	0,00	90.222.000,00	0,00	2.010.944.000,00
Chapitre III (CLL)	2.408.237.000,00	-5.750.000,00	1.083.298.000,00	0,00	1.083.298.000,00	324.961.000,00	3.810.746.000,00
Chapitre III (CLNL)	6.479.180.000,00	7.000.000,00	455.458.000,00	0,00	455.458.000,00	0,00	6.941.638.000,00
Chapitre IV	208.919.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208.919.000,00
Chapitre V	498.510.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	36.610.000,00	0,00	535.120.000,00
<b>Total</b>	<b>12.889.942.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1.708.678.000,00</b>	<b>62.318.000,00</b>	<b>1.646.360.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14.536.302.000,00</b>
<b>Initial</b>	<b>Date de décret</b>	<b>Date moniteur</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>			
	15-12-21	15-02-22					
<b>Ajustement I</b>	14-12-22	04-01-23	0,00	62.318.000,00	Chapitre I ( CLL)		
			43.090.000,00	0,00	Chapitre I (CLNL)		
			90.222.000,00	0,00	Chapitre II		
			1.083.298.000,00	0,00	Chapitre III (CLL)		
			455.458.000,00	0,00	Chapitre III (CLNL)		
			0,00	0,00	Chapitre IV		
			36.610.000,00	0,00	Chapitre V		
			<b>1.708.678.000,00</b>	<b>62.318.000,00</b>	<b>Total</b>		

## Crédits d'engagements

Chapitre du budget	Opérations à charges des crédits		Dépenses excédant les crédits	Crédits à annuler
	Année en cours	Total		
I	985.870.476,31	985.870.476,31	106.951,59	61.480.475,28
II	2.037.749.655,53	2.037.749.655,53	237,20	25.844.581,67
III	10.749.945.462,49	10.749.945.462,49	40.068.381,84	45.428.919,35
IV	195.852.253,92	195.852.253,92	0,00	13.066.746,08
V	535.119.354,37	535.119.354,37	0,00	645,63
<b>Totaux</b>	<b>14.504.537.202,62</b>	<b>14.504.537.202,62</b>	<b>40.175.570,63</b>	<b>145.821.368,01</b>

## Crédits de liquidation

### Exercice 2022

Chapitre du budget	Opérations à charges des crédits courant (1)			Dépenses excédant les crédits	Crédits à annuler
	Année antérieure	Année en cours	Total		
I	7.204.724,30	966.561.535,31	973.766.259,61	86.812,74	55.255.553,13
II	61.442.093,34	1.907.040.374,66	1.968.482.468,00	5.530,00	42.467.062,00
III	29.679.759,69	10.701.754.666,74	10.731.434.426,43	40.065.129,14	61.014.702,71
IV	22.177,12	195.843.249,76	195.865.426,88	0,00	13.063.573,12
V	0,00	535.119.354,37	535.119.354,37	0,00	645,63
<b>Totaux</b>	<b>98.348.754,45</b>	<b>14.306.319.180,84</b>	<b>14.404.667.935,29</b>	<b>40.157.471,88</b>	<b>171.791.536,59</b>

**PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**I. ETAT DES ENGAGEMENTS SUR LES FONDS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2022**

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2022	VISAS ANNULES	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	SOLDE AU 31.12.2022
Chapitre I	0,00	0,00	23.175.000,00	23.175.000,00	23.175.000,00	0,00
Chapitre II	0,00	0,00	41.986.000,00	41.986.000,00	39.986.000,00	2.000.000,00
Chapitre III	0,00	0,00	37.349.000,00	37.349.000,00	33.755.000,00	3.594.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>96.916.000,00</b>	<b>5.594.000,00</b>

TABLEAUX DU BUDGET	SOLDES REPORTEES	VISAS ANNULES	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	ENGAGEMENTS	DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31.12.2022
Chapitre I	13.007.049,24	56.344,29	23.095.545,38	36.158.938,91	23.802.675,15	12.356.263,76
Chapitre II	17.545.531,15	2.553.414,94	30.394.401,12	50.493.347,21	30.034.715,42	20.458.631,79
Chapitre III	-9.243.148,37	242.599,66	7.245.314,74	-1.755.233,97	19.098.368,25	-20.853.602,22
<b>TOTAL</b>	<b>21.309.432,02</b>	<b>2.852.358,89</b>	<b>60.735.261,24</b>	<b>84.897.052,15</b>	<b>72.935.758,82</b>	<b>11.961.293,33</b>

**PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**II. ETAT DES LIQUIDATIONS SUR LES FONDS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2022**

PREVISIONS	SOLDES AU 01.01.2022	RECETTES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	SOLDE AU 31.12.2022
Chapitre I	0,00	23.175.000,00	23.175.000,00	23.175.000,00	0,00
Chapitre II	0,00	41.986.000,00	41.986.000,00	39.986.000,00	2.028.000,00
Chapitre III	0,00	37.349.000,00	37.349.000,00	34.940.000,00	2.409.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>102.510.000,00</b>	<b>98.073.000,00</b>	<b>4.437.000,00</b>

TABLEAUX DU BUDGET	SOLDES REPORTEES	RECETTES EFFECTIVES	DISPONIBLE GLOBAL	LIQUIDATIONS	DISPONIBLE EN LIQUIDATIONS AU 31.12.2022
Chapitre I	13.799.976,49	23.095.545,38	36.895.521,87	23.616.546,42	13.278.975,45
Chapitre II	29.791.480,66	30.394.401,12	60.185.881,78	30.131.769,33	30.054.112,45
Chapitre III	8.813.540,81	7.245.314,74	16.058.855,55	21.672.795,54	-5.613.939,99
<b>TOTAL</b>	<b>52.404.997,96</b>	<b>60.735.261,24</b>	<b>113.140.259,20</b>	<b>75.421.111,29</b>	<b>37.719.147,91</b>

30131769,33

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

ANNÉE 2022

COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET

I.D. SOLDE BUDGETAIRE

Article 29 § 4 –différence entre les recettes imputées et les dépenses liquidées

**RECETTES****I.A.Subdivisions générales**

Prévisions ajustées	11.757.811.000,00
Recettes imputées	11.776.113.542,84
différence	-18.302.542,84

**I.B.Subdivisions particulières**

Prévisions ajustées	102.510.000,00
Recettes imputées	74.312.850,74
différence	28.197.149,26

**TOTAL RECETTES**

Prévisions ajustées	11.860.321.000,00
Recettes imputées	11.850.426.393,58
différence	9.894.606,42

**DEPENSES****II.Engagements**

Crédits alloués	14.610.183.000,00
Engagements imputés	14.504.537.202,62
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	40.175.570,63
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	105.645.797,38
Crédits à annuler	145.821.368,01

Encours au 01/01/2022 reporté de 2021	339.291.537,14
Annulations et réductions de visas	19.728.601,02

**III.Liquidations**

Crédits alloués	14.536.302.000,00
Crédits complémentaires à solliciter (dépassements)	40.157.471,88
<b>Total des crédits</b>	<b>14.576.459.471,88</b>

Dépenses imputées	14.404.667.935,29
Crédits disponibles à la clôture de l'année budgétaire	171.791.536,59
Crédits à annuler	171.791.536,59

Solde de dépenses demeurant liquider	419.432.203,45
<small>(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa+visas négatifs)</small>	

**IV.Fonds budgétaires****Engagements**

Disponible au 01/01/2022	21.309.432,02
Annulations de visas	2.852.358,89
Recettes perçues de l'année	60.735.261,24
Total du disponible	84.897.052,15

Engagements	72.935.758,82
Disponible en engagements au 31/12/2022	11.961.293,33
Encours au 01/01/2022	31.129.893,64

**Liquidations**

Disponible au 01/01/2022	52.404.997,96
Recettes perçues de l'année	60.735.261,24
Total du disponible	113.140.259,20

Liquidations	75.421.111,29
Disponible en liquidations au 31/12/2021	37.719.147,91

solde de dépenses demeurant liquider	25.792.182,28
<small>(encours 01/01 +engagements -dépenses imputées moins réduction de visa+visas en négatif)</small>	

**V RESULTATS BUDGETAIRES DE L'ANNEE****RESULTAT 1 CREDITS**

recettes générales constatées imputées	11.776.113.542,84
dépenses liquidées sur crédits de liquidation	14.404.667.935,29
solde des recettes sur les dépenses	-2.628.554.392,45

solde de dépenses demeurant liquider	419.432.203,45
--------------------------------------	----------------

**RESULTAT 2 FONDS BUDGETAIRES**

recettes constatées sur fonds budgétaires	74.312.850,74
dépenses liquidées sur fonds budgétaires	75.421.111,29
solde des recettes sur les dépenses	-1.108.260,55

solde de dépenses demeurant liquider	25.792.182,28
--------------------------------------	---------------

**RESULTAT 1+2**

recettes	11.850.426.393,58
dépenses	14.480.089.046,58
solde général de l'exercice	-2.629.662.653,00

solde de dépenses demeurant liquider	445.224.385,73
--------------------------------------	----------------

**SECTION PARTICULIERE**

prévision de recettes	4.053.809.000,00
recettes perçues	4.046.011.072,00
prévision de dépenses	4.053.809.000,00
dépenses effectuées	4.046.011.072,00
solde	0,00

# L'ANNEXE CORRIGÉE

Informations utiles corrigées à  
l'appréciation des données relatives aux  
actifs immobilisés, aux créances et à la dette

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022**

Le Ministre du Budget,

Vu le décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française, article 34 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2012 portant diverses mesures relatives à l'exécution du budget et aux comptabilités budgétaire et générale, article 32 ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022 ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

Considérant que les règles d'évaluation relatives aux comptes annuels de la Communauté française ont été établies conformément à l'arrêté royal du 10 novembre 2009, fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux communautés, aux régions et à la Commission communautaire commune tel que prévu à l'article 5 de la loi du 16 mai 2003 ;

Considérant que ces règles sont néanmoins complétées par les avis CNC 2011/18, 2017/07 et 2019/07 portant respectivement sur le traitement comptable des swaps de taux d'intérêt, les droits et engagements hors bilan ainsi que sur les émissions d'emprunts obligataires et que sauf mention expresse de règles d'évaluation spécifiques, les dispositions de l'arrêté royal précité sont d'application ;

Arrête :

**Article 1er.** L'article 2 de l'arrêté ministériel du 29 juin 2021 arrêtant les règles d'évaluation et d'amortissement de la Communauté française tel que modifié par l'arrêté ministériel du 5 juillet 2022, est remplacé comme suit :

« **Article 2.** Les règles d'évaluation sont les suivantes

Principes de bases :

- Les règles d'évaluation sont présentées dans l'ordre de présentation du bilan en commençant par les comptes de l'actif suivi des comptes du passif.
- Les règles sont établies dans les perspectives de continuité des activités.
- Les entités comptables déterminent et publient, dans le respect des dispositions du présent arrêté, les règles qui président aux évaluations dans l'inventaire, ainsi qu'aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, et aux réévaluations.

Ces règles d'évaluation et leur application doivent être adaptées si elles ne répondent plus à l'exigence de l'image fidèle. Ces dernières doivent figurer dans l'annexe aux comptes annuels.

- La date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 31 décembre de chaque année. Les opérations concernant l'exercice comptable clôturé et pour lesquelles une connaissance suffisante est acquise avant le 31 mars de l'année suivante sont encore enregistrées dans les comptes de l'année précédente.
- Chaque valeur du bilan est justifiée, s'il y a lieu, par un inventaire annuel permettant de vérifier l'existence physique, l'état et la valeur, notamment pour les actifs immobilisés.
- Les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Le principe de prudence implique que la situation financière d'une entité ne peut pas être présentée de façon plus favorable qu'elle ne l'est en réalité

## **CHAPITRE 1. PRINCIPE GENERAL POUR LES COMPTES D'ACTIF ET DE PASSIF**

Le principe d'évaluation de base est celui de la valeur historique, soit la valeur d'acquisition (sous déduction éventuelle des amortissements et réduction de valeur ou réévaluations pour les comptes d'actifs)

## **CHAPITRE 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La méthode appliquée est la méthode linéaire (avec des montants identiques pour chaque année complète) et cela par année complète.

Le prix d'acquisition d'un d'actif obtenu par voie d'échange est la valeur de marché de l'actif cédé.

Les amortissements des principales immobilisations incorporelles sont calculés selon les modalités fixées dans le tableau joint en annexe.

## **CHAPITRE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

### Section 1. Règles générales

La base d'amortissement est la valeur d'acquisition et la Communauté française a déterminé les durées d'amortissement propres aux différentes catégories d'immobilisations corporelles.

Ces dernières sont reprises dans le tableau joint en annexe.

La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire par année complète à partir de l'année de la première mise en service.

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne subissent une réduction de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable (Ex : terrain).

La règle générale prise par la Communauté française est que tout bien meuble corporel dont la valeur unitaire est inférieure à 1.000 euros HTVA est comptabilisé en charges et non en immobilisation.

### Section 2. Règles spécifiques aux immeubles et terrains

En l'absence de proposition de la Commission de la comptabilité publique, prévue à l'article 8, §1<sup>er</sup> de l'AR plan comptable, la Communauté française a retenu la règle d'évaluation établie par la commission pour l'inventaire du patrimoine de l'État, qui définit la valeur d'un bien immobilier comme la somme des valeurs de ses composantes, à savoir le terrain et l'éventuel bâtiment érigé sur celui-ci.

#### Sous-section 1. Les terrains

En vue de la constitution du bilan de départ, les terrains détenus historiquement ont été évalués selon les dernières valorisations établies en 2013 par la Commission de l'Inventaire du Patrimoine de l'Etat qui se basaient sur les critères suivants :

- la contenance cadastrale ;
- la nature-pilote ;
- la situation géographique (arrondissement ou, le cas échéant, commune de plus de 30.000 habitants) et ;
- la valeur vénale moyenne unitaire au mètre carré fournie par les comités d'acquisition en fonction de la nature-pilote et de la situation, s'appuyant sur des études régulières et locales du marché.

Les dernières valorisations réalisées par la Commission de l'Inventaire ont été actualisées d'après l'évolution de l'inflation entre 2013 et 2020.

Pour les terrains acquis à partir de l'année 2019 et ceux à venir, ils seront comptabilisés selon leur valeur d'acquisition qui comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires liés à l'acquisition (droits d'enregistrement, frais de dossiers, etc.).

#### Sous-section 2. Les bâtiments

En vue de la constitution du bilan de départ, les bâtiments détenus historiquement ont été évalués selon les dernières valorisations établies en 2013 par la Commission de l'Inventaire du Patrimoine de l'Etat qui se basaient sur le principe de reconstruction.

Le principe de reconstruction consiste à évaluer un bâtiment selon le prix qu'il faudrait consentir pour la reconstruction d'un bâtiment similaire, déduction faite de l'amortissement (2% / an).

Cette valeur de construction est établie en tenant compte d'éléments physiques de la construction, à savoir :

- la surface plancher et ;
- la valeur unitaire moyenne de construction au mètre carré de surface plancher établie annuellement par la Régie des Bâtiments (€/m<sup>2</sup>).

Les valeurs unitaires moyenne de construction (en €/m<sup>2</sup>) des bâtiments repris dans le fichier de la Commission de l'Inventaire ont été actualisées d'après l'évolution de l'indice ABEX entre 2013 et 2020.

A cette valeur de construction, s'applique un coefficient de valorisation qui dépend de la nature du bien bâti. Conformément aux travaux de la Commission de l'Inventaire, les coefficients de valorisation sont les suivants :

CODE-Pilote	Nature-Pilote	Coefficient
01	Non-valorisé	0,0
02	Faible valeur	0,1
03	Petit Bâtiment	0,3
04	Rural	0,5
05	Entreprise	0,7
06	Habitat	1,0
07	Sophistiqué	1,4
08	Militaire	1,0

09	Scolaire	1,0
10	Légation	1,0
11	Monument	1,0

Pour les bâtiments acquis à partir de l'année 2019 et ceux à venir, ils seront comptabilisés selon leur valeur d'acquisition qui comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires liés à leur l'acquisition (droits d'enregistrement ou TVA, frais de dossiers, etc.).

Pour les bâtiments, en l'absence de proposition de la Commission de la comptabilité publique prévue à l'article 8, §2, al.2 de l'AR plan comptable, la Communauté française a décidé d'appliquer un amortissement linéaire de 2% par an jusqu'à l'obtention d'une valeur résiduaire de 24%, montant à partir duquel aucun amortissement n'est plus opéré (pour autant que le bâtiment n'ait pas été déclassé – démolitions, ruines, etc.)

Cette méthode privilégie l'état d'entretien plutôt que l'âge proprement dit du bâtiment et ce dernier garde une valeur d'inventaire correspondant à sa valeur opérationnelle représentative des services qu'il continue de rendre.

#### Sous-section 3. Biens détenus par un droit propriété sur lequel la FWB accorde un droit réel

Les biens immeubles, bâtis ou non, dont la Communauté française est propriétaire et pour lesquels elle accorde un droit réel d'emphytéose, de superficie ou d'usufruit seront reclassés dans un sous-compte d'actifs afin de les distinguer des biens immeubles dont la FWB dispose de l'usage en pleine propriété.

#### Sous-section 4. Location financement

Les immobilisations corporelles détenues en location financement sont valorisées à l'actif de la même façon que les actifs similaires acquis sans location financement.

Les biens immeubles, bâtis ou non, pour lesquels la Communauté française dispose, par acte notarié, d'un droit de propriété en vertu d'un droit réel d'emphytéose, de superficie ou d'usufruit sont portés à l'actif du bilan, indépendamment de la valeur des redevances et des conditions d'octroi de ce droit.

Les droits de servitudes qui seraient accordés à la Communauté française ne seront portés à l'actif du bilan qu'à condition qu'ils soient accordés à titre onéreux.

Les biens détenus en location-financement seront portés à l'actif uniquement dans le cas où les droits d'usage à long terme sont établis en vertu de contrats de location-financement ou de convention similaires qui répondent aux conditions de « leasing » :

1. Pour les biens immeubles : les redevances échelonnées dues en vertu du contrat couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par le donneur dans la construction ;

2. Pour les biens meubles : les redevances échelonnées dues en vertu du contrat, majorées, si le preneur dispose d'une option d'achat, du montant à payer en cas de levée de l'option, couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par le donneur dans le bien. Le montant à payer en cas de levée de l'option d'achat n'est toutefois pris en considération que s'il représente quinze pour cent au plus du capital investi par le donneur dans le bien.

Est assimilée à un prix de levée de l'option d'achat visée au 2°, dans la limite susvisée de quinze pour cent, la partie en capital des redevances prévues au contrat en cas d'usage d'une faculté de proroger l'opération.

### Section 3 : Problèmes de classification

Chaque élément du patrimoine fait l'objet d'une évaluation distincte.

Lorsqu'à défaut de critère objectif, les différents éléments, ne présentant pas individuellement un caractère significatif, d'un lot acquis pour un prix global ne peuvent être évalués de manière distincte, le lot peut être évalué à sa valeur globale.

Lorsqu'un élément de l'actif ou du passif pourrait relever simultanément de plusieurs rubriques ou sous-rubriques du bilan, ou lorsqu'un produit ou une charge pourrait relever simultanément de plusieurs rubriques ou sous-rubriques du compte de résultats, il est porté sous le poste qui fournit l'image la plus fidèle.

### Section 4 : Œuvres d'art

La valorisation des œuvres d'art est basée sur la dernière valeur en date, reprise dans l'outil de gestion TMS.

Les objets à usage scientifique (comme les objets archéologiques : fragments de poterie, silex, pièces, ...) sont valorisés à 0€ (valeur d'usage scientifique).

## **CHAPITRE 4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières sont reprises au bilan à la valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissements. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières et de placements de trésorerie seront pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les participations dans les entreprises sont réévaluées conformément aux dispositions de l'article 9 de l'AR plan comptable, à savoir en appliquant le pourcentage de participation à la valeur comptable de l'actif net de la société, tel qu'il ressort de ses derniers comptes annuels disponibles et approuvés.

La valeur réévaluée retenue pour ces immobilisations est justifiée dans l'annexe des comptes annuels dans lesquels la réévaluation est actée pour la première fois.

## **CHAPITRE 5. CRÉANCES**

Les créances à plus d'un an représentées notamment par des prêts sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

La comptabilisation des créances à plus d'un an s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance d'intérêts et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les créances à un an au plus sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent.

Les créances sur les banques sont reprises au bilan à concurrence des montants mis à disposition, après déduction des remboursements effectués entre-temps et majoration des intérêts échus non encore payés.

Annuellement, une évaluation systématique est faite de ces créances. Ainsi, les soldes des comptes clients sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des clients qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants.

Les créances à plus d'un an et à un an au plus font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances à plus d'un an et à un an au plus sont prises en charges d'exploitation au titre de pertes sur créances lorsqu'elles sont irrécouvrables au sens de l'article 56 du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Pour les créances présentant un risque, les intérêts sont calculés et comptabilisés comme une créance effective. Conformément au principe de prudence, ces intérêts ne sont pas pris en résultat mais enregistrés sur un compte correctif de l'actif.

## **CHAPITRE 6. STOCKS**

La méthode de valorisation des articles se décide généralement par catégorie d'article (type d'article), se fera au PMP (prix moyen pondéré).

## **CHAPITRE 7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**

Les placements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur est actée lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition. Elle doit être reprise (partiellement ou totalement) à concurrence de l'augmentation de la valeur de réalisation.

Les titres, autres qu'à revenu fixe, détenus à titre de placement de trésorerie, sont réévalués annuellement sur la base de leur valeur de marché ou, à défaut, sont estimés par référence à la valeur de marché de titres cotés de nature similaire conformément à l'article 11, §1er, de l'AR plan comptable.

En ce qui concerne les valeurs disponibles, si un compte courant présente en fin d'exercice un solde créditeur, ce qui constitue donc une dette pour l'entité vis-à-vis de l'institution bancaire, ce solde sera reclassé en compte de dettes au passif du bilan.

Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

## **CHAPITRE 8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions pour risques et charges sont constitués pour couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges sont constituées individuellement en fonction de la nature du risque et des charges y afférentes. A la fin de l'exercice, les provisions constituées sont évaluées au

niveau des risques qu'elles couvrent, les provisions excédentaires faisant l'objet d'une reprise au compte de résultats.

En application de l'article 14 de l'AR plan comptable, des provisions sont constituées pour les risques de charges et pertes futures :

- 1° s'il s'agit d'une obligation existante dont la nature est décrite clairement ;
- 2° qui est née au cours de l'exercice ou lors d'un exercice précédent ;
- 3° si la charge ou la perte est probable ou certaine ;
- 4° si le montant de la charge ou le risque n'est pas encore définitif.

Pour chaque risque, la provision est déterminée par l'estimation du montant du risque. Lorsqu'une provision constituée antérieurement est devenue trop importante selon l'évaluation actuelle ou n'est plus nécessaire, elle doit être reprise ou mise à zéro. Dans le cas inverse, la provision doit être augmentée.

## **CHAPITRE 9. DETTES**

### Section 1 – Dettes représentées par un titre

#### Sous-section 1 – Emprunts et primes d'émission

Le prix d'émission d'un emprunt correspond au prix de l'obligation au moment de son émission.

Le prix d'émission permet de faire correspondre le taux de marché à la date d'émission de l'emprunt avec le taux du coupon payé par la Communauté française. Il est donc le résultat d'un différentiel d'intérêt entre le coupon payé et le coût de financement défini par la Communauté française.

Si le prix d'émission est supérieur à la valeur nominale, l'obligation est émise « au-dessus du pair ». Inversement, l'émission est dite émise en « en dessous du pair » si le prix d'émission est inférieur à la valeur nominale. Un emprunt dont le taux du coupon correspond au taux du marché est émis « au pair ».

Le prix d'émission est en général exprimé en pourcentage mais peut aussi être exprimé en montant s'il est multiplié par la valeur nominale de l'emprunt (on parle alors de « net proceeds »).

La prime d'émission correspond à la différence entre le prix d'émission exprimé en montant et la valeur nominale. La différence est positive lorsque le prix d'émission est au-dessus du pair et est négative lorsque le prix d'émission est en dessous du pair.

Les primes d'émission ne peuvent pas être compensées avec les frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

Les dettes représentées par un titre avec ou sans prime d'émission sont reprises au bilan/dette à leur valeur nominale, déduits des remboursements opérés jusque-là.

La comptabilisation des dettes à leur valeur nominale s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance de coupon de l'emprunt ou, si pas de coupon, sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes d'émission, positives ou négatives, sont enregistrées au bilan dans les comptes de régularisation, déduites des remboursements d'emprunt opérés jusque-là.

Sur la durée restant à courir du titre et sur une base linéaire, les primes d'émission sont prises en résultat à la date d'échéance du coupon ou, si pas de coupon, à la date anniversaire de l'emprunt. En fin d'année, s'y ajoutent l'inscription en comptes de régularisation et la prise en résultat de la quote-

part de prime d'émission calculée en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

#### Sous-section 2 : Emprunts et primes de remboursement

Le prix de remboursement déterminé lors de l'émission correspond au montant de l'emprunt payé à son échéance par le débiteur.

La différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale est appelée la prime de remboursement. La différence est positive lorsque le prix de remboursement est au-dessus du pair et est négative lorsque le prix de remboursement est en dessous du pair.

Les primes de remboursement ne peuvent être augmentées des frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

Les dettes représentées par un titre avec prime de remboursement sont reprises au bilan/dette à leur valeur de remboursement. La valeur de remboursement correspond à la valeur nominale augmentée du montant de la prime de remboursement.

La comptabilisation des dettes à leur valeur nominale s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes de remboursement, positives ou négatives, sont enregistrées au bilan dans les comptes de régularisation, déduites des remboursements de prime de remboursement opérés jusque-là.

Sur la durée restant à courir du titre et sur une base linéaire, les primes de remboursement sont prises en résultat à la date d'échéance du coupon ou, si pas de coupon, à la date anniversaire de l'emprunt. En fin d'année, s'y ajoutent l'inscription en comptes de régularisation et la prise en résultat de la quote-part de prime de remboursement calculée en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

#### Sous-section 3 : Cas particulier des emprunts avec option de vente (puttable)

Le traitement comptable des dettes représentées par un titre pour lesquelles l'investisseur a le droit, mais pas l'obligation, de récupérer les fonds mis à disposition de la Communauté française avant la maturité du titre est similaire à celui des dettes représentées par un titre sans option pour l'investisseur.

La date de maturité retenue pour l'amortissement des primes d'émission et de remboursement est la date d'exercice de la première option. Si l'investisseur n'exerce pas son option, la date de maturité à considérer devient la date suivante d'exercice de l'option ou la date de remboursement du titre de dettes dans le cas où aucune option ne peut plus être exercée avant l'échéance finale.

#### Sous-section 4 : Cas particulier des emprunts indexés sur l'inflation (inflation linked)

Les emprunts indexés sur l'inflation ont une valeur nominale initiale et un montant de coupon qui évoluent selon un indice lié à l'inflation entre leur date d'émission et leur date de maturité.

Les dettes représentées par un emprunt indexé sur l'inflation sont reprises au bilan/dette à leur valeur de remboursement. La valeur de remboursement correspond à la valeur nominale initiale augmentée

du montant représentant l'indexation liée à l'inflation à la clôture de l'exercice, déduits des remboursements opérés jusque-là. Généralement, la valeur de remboursement (valeur initiale indexée) ne peut pas descendre sous la valeur nominale initiale.

La variation du montant indexé de la valeur nominale initiale est enregistrée au compte de résultat, chaque année.

Une prime d'émission enregistrée lors de l'émission du titre lié à l'inflation est traitée de la même manière qu'à la Sous-section 1 ci-dessus.

L'indice d'indexation de référence est le même pour le calcul des coupons et pour le calcul de l'indexation de la valeur nominale initiale. Si l'indice de référence n'est pas connu à la date de clôture de l'exercice, l'indexation prorataée sera opérée sur la base de l'indice de référence le plus proche du 31 décembre. Le taux indexé du coupon peut être inférieur au taux initial du contrat.

### Section 2 – Dettes envers les institutions financières et assimilées

Les dettes envers les institutions financières et assimilées sont reprises au bilan à concurrence des fonds mis à la disposition de la communauté française par la contrepartie, déduits des remboursements opérés jusque-là.

La comptabilisation des dettes à plus d'un an envers les institutions financières et assimilées s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance d'intérêts de la dette et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes d'émission éventuelles, positives ou négatives, sont enregistrées au bilan dans les comptes de régularisation, déduites des remboursements de primes d'émission opérés jusque-là.

Sur la durée restant à courir de l'emprunt sans titres émis et sur une base linéaire, les primes d'émission sont prises en résultat à la date d'échéance des intérêts. En fin d'année, s'y ajoutent l'inscription en comptes de régularisation et la prise en résultat de la quote-part de prime d'émission calculée en nombre de jours entre la dernière échéance de l'emprunt ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

Les primes d'émission et les intérêts ne peuvent pas être augmentés des frais, charges et commissions exposés à l'occasion de ces opérations.

### Section 3 – Commission de placement

Les commissions de placement constituent des dépenses occasionnées lors de l'émission d'un emprunt. Elles permettent la rémunération de la banque pour la mise en contact de l'emprunteur avec l'investisseur. Ces commissions consistent en des frais d'émission d'emprunt, directement prélevés par la banque sur les fonds disponibles ou facturés séparément.

Ces commissions de placement ne sont pas activées et sont enregistrées directement au compte de résultat.

## **CHAPITRE 10. COMPTES DE REGULARISATION ET CLÔTURE**

Les primes d'émission et de remboursement des emprunts, positives ou négatives, sont enregistrées dans les comptes de régularisation. Les comptes de régularisation incorporent en fin d'année les prorata d'amortissement de ces primes, et ce afin de rattacher à chaque exercice les charges et produits qui le concernent.

A la date de clôture de l'exercice comptable, le prorata des charges ou produits d'intérêt qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé est

comptabilisé dans les comptes de régularisation<sup>1</sup>, et ce afin de rattacher à chaque exercice les charges et produits qui le concernent<sup>2</sup>.

Dans le cas de coupons variables (charges d'intérêt variable) et lorsque la date de fixing de ce coupon est en fin de période, le prorata de ces coupons afférents à l'exercice écoulé doit être estimé au taux applicable à la date de clôture de l'exercice.

## CHAPITRE 11. RÈGLES SPÉCIFIQUES – POSTES HORS-BILAN

### Section 1. Instruments financiers dérivés

Les swaps de taux d'intérêt conclus aux fins d'opérations de couverture<sup>3</sup> concernant des dettes existantes ou futures de la Communauté française exprimées dans la même unité monétaire ont pour but de gérer en tout ou en partie les risques de taux d'intérêt selon un principe de symétrie entre les flux monétaires résultant de l'instrument couvert et ceux résultant de sa couverture. Les swaps de taux d'intérêt de couverture ont toujours au moins un emprunt sous-jacent. Les engagements et les droits résultant de l'utilisation de ces swaps de taux d'intérêt sont repris à concurrence de leur montant nominal dans les comptes d'ordre.

La comptabilisation des swaps de taux d'intérêts à leur valeur nominale s'accompagne en fin d'année de l'inscription en comptes de régularisation et de la prise en résultat des intérêts calculés en nombre de jours entre la dernière échéance du swap ou sa date anniversaire et le 31 décembre. Ces écritures de fin d'année sont contrepassées en début d'année suivante.

En outre, en fin d'année, lorsque la couverture d'un swap de taux d'intérêt est considérée comme non efficace car il n'y a pas de concordance de dates et de montants avec son sous-jacent, la valeur de marché (MTM) est prise en résultat si cette valeur de marché est négative. La valeur comptable d'un swap de taux d'intérêt dont la couverture n'est pas efficace est la valeur de marché négative incluant les montants des prorata d'intérêts. Cette écriture de fin d'année est contrepassée en début d'année suivante. Toutes les variations de valeur de marché ultérieures seront également prises en résultat, sauf dans le cas où la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt devient positive. La couverture d'un swap de taux d'intérêt de longue durée se rapportant à un sous-jacent de plus court terme systématiquement renouvelé est reconnue efficace. Dans le cas d'un IRS adossé à un autre IRS (« *back-to-back* »), seules les moins-values latentes éventuelles sur cette position globale seront prises en résultat.

Par ailleurs, les annexes devront mentionner, à titre d'information, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt dans la note Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur.

---

<sup>1</sup> Le prorata des charges d'intérêt qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé sera comptabilisé en tant que « Charges à imputer ». Le prorata des produits d'intérêt qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé sera quant à lui comptabilisé en tant que « Produits acquis ».

<sup>2</sup> A noter que le prorata des charges ou produits d'intérêt exposées ou perçus au cours de l'exercice écoulé mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs seront également à comptabiliser dans les comptes de régularisation (respectivement en tant que « Charges à reporter » ou « Produits à reporter »). Néanmoins, ce montant étant connu à la date de clôture, il n'y a pas lieu d'effectuer une réestimation de celui-ci à la date de clôture, dans le cas de coupons variables.

<sup>3</sup> Une opération de couverture consiste en achats ou ventes d'instruments financiers qui doivent avoir pour effet de neutraliser ou réduire les variations de prix et/ou de flux financiers de l'instrument financier couvert.

### Sous-section 1. Traitement comptable des instruments financiers avec options vendues incorporées dans les swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt donnant la possibilité mais pas l'obligation à la contrepartie de mettre fin au contrat avec ou sans paiement par la Communauté française de la valeur des swaps de taux d'intérêt sont considérés comme conclus aux fins d'opérations de couverture, dont le traitement comptable est spécifié ci-dessus et où la date de maturité de la couverture est la première date d'exercice de l'option. Si l'option n'est pas exercée, la nouvelle date de maturité de la couverture devient la prochaine date d'exercice de l'option dans le cas où il y a plusieurs dates d'exercice de l'option.

### Sous-section 2. Traitement comptable du résultat issu de la liquidation d'un swap

Dans le cas où un swap de taux d'intérêt de couverture est liquidé volontairement mais l'entité continue à se financer (maintien de l'instrument de financement), le résultat issu de cette transaction est étalé sur la durée la plus courte entre la durée de couverture initialement prévue restant à couvrir et la durée restante du financement, et ce par le biais de comptes distincts.

Dans le cas où l'instrument couvert est remboursé avant maturité, la partie restante du résultat issu de cette opération n'ayant pas encore été amortie sera enregistrée immédiatement au compte de résultat.

Un traitement comptable similaire s'applique aux swaps de taux d'intérêt donnant la possibilité mais pas l'obligation à la contrepartie de mettre fin au contrat avec paiement par la Communauté française de la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, c'est-à-dire pour les swaps de taux d'intérêt avec break-up clause.

## Section 2. Droits et engagements

Les droits et engagements ne figurant pas au bilan et étant susceptibles d'avoir une influence importante<sup>4</sup> sur le patrimoine, la situation financière ou sur le résultat de la société doivent être mentionnés par catégorie dans l'annexe Droits et engagements hors bilan.

Conformément au principe de l'image fidèle<sup>5</sup>, les droits et engagements devront être comptabilisés en compte d'ordre 0 dès le moment où le droit ou l'engagement est constaté et que toutes les conditions suspensives à l'octroi ont été remplies.

Les droits et engagements sont comptabilisés pour la totalité du montant pour lequel la Communauté française est susceptible d'être engagée et redevable du créancier, y compris lorsqu'elle est tenue solidairement avec des tierces parties. Une mention de l'existence du fait qu'il s'agit d'une obligation solidaire et de l'existence d'une possibilité de recours personnel ou de recours subrogatoire par le débiteur solidaire à l'encontre de ses co-débiteurs solidaires éventuels peut cependant être faite à l'annexe.

---

<sup>4</sup> Sur la base de l'article 3 :58, §5 de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, « On entend par l'importance significative, le statut d'une information dont on peut raisonnablement penser que l'omission ou l'inexactitude risque d'influencer les décisions que prennent les utilisateurs sur la base des comptes annuels ou consolidés de la société, ou sur la base des comptes annuels de l'ASBL, de l'ASBL ou de la fondation. L'importance significative de chaque élément est évaluée dans le contexte d'autres éléments similaires. »

<sup>5</sup> Selon le principe de l'image fidèle, les évaluations doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Les encours d'engagements budgétaires, les garanties de dettes données par la CFWB ainsi que le solde des lignes de financement octroyées à la CFWB à la date de clôture de l'exercice sont imputés dans les comptes d'ordre.

Par ailleurs, les droits et engagements importants qui ne sont pas susceptibles d'être quantifiés font l'objet de mentions appropriées dans l'annexe.

Enfin, la Communauté française procède, au plus tard à la date de clôture de l'exercice, à un inventaire complet de ses droits et engagements et s'assure de l'exactitude des montants renseignés à cet égard. »

**Article 3.** Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Article 4.** La Direction Générale du Budget et des Finances du Ministère de la Communauté française est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

**07 SEP. 2023**

Le Ministre du Budget

F. DAERDEN



RUBRIQUES	TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - MPWB (hors segments)						TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - SGPGI (E01)						TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - GLOBALES					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			IMMOBILISATIONS CORPORELLES			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			IMMOBILISATIONS CORPORELLES			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
	Logiciels informatiques		Autres immos travaux aménagement	Immobiliations corporelles en cours		Autres immos travaux aménagement	Logiciels informatiques		Immobiliations corporelles en cours	Autres immos-travaux aménagement	Logiciels informatiques		Immobiliations corporelles en cours	Autres immos-travaux aménagement	Logiciels informatiques		Immobiliations corporelles en cours	Autres immos-travaux aménagement
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>ENERGIE COMPTABLE</b>																		
<b>Valeur d'acquisition</b>																		
Mutations de l'exercice:																		
Acquisitions	50.010	47.532	32.340.499	29.287.500	83.407	80.562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	16.438	2.478		3.062.999		3.046		2.563.522	10.497									
Transferts d'une rubrique à l'autre																		
Reprise années antérieures																		
<b>Plus-values de réévaluation</b>																		
Mutations de l'exercice:																		
Actées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquis de tiers																		
Annulés																		
Transférés d'une rubrique à une autre (+/(-))	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Amortissements et moins-values de dévaluation</b>																		
Mutations de l'exercice:																		
Actées	-36.176	-24.152	-38.902	-884	-30.663	-23.216	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Acquis de tiers																		
Annulés																		
Transférés d'une rubrique à une autre (+/(-))	-16.115	-12.024	-66.171	-38.018	-8.497	-7.448		-23.555										
Reprise années antérieures																		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	-52.290	-36.176	-105.073	-38.902	-39.161	-30.663	0	-23.555	0	10.497	0	0	0	-52.290	-36.176	-126.638	-38.902	-39.161
	14.138	13.834	32.255.046	32.301.597	44.246	52.744	0	2.538.962	0	0	0	0	0	14.138	13.834	34.775.333	32.301.597	54.746







RUBRIQUES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	Objets et œuvres d'art, matériel rare MIFWB (hors segments)		Objets et œuvres d'art, matériel rare SGPGI (E001)		Objets et œuvres d'art, matériel rare PIEBS (E003)		Objets et œuvres d'art, matériel rare GLOBALISE			
	2022	2021	2022	2020	2022	2020	2022	2020	2022	2021
<b>EXERCICE COMPTABLE</b>										
<b> Valeur d'acquisition</b>										
Au terme de l'exercice précédent	83.345.707	203.019.237	0	0	0	0	0	0	83.345.707	203.019.237
Mutations de l'exercice:										
Acquisitions	212.889	235.403	63.887						276.776	235.403
Cessions et désaffectations		-184.153								-184.153
Transferts d'une rubrique à l'autre										
Reprise années antérieures		-119.724.781								-119.724.781
Au terme de l'exercice	83.558.595	83.345.707	63.887	0	0	0	0	0	83.622.483	83.345.707
<b> Plus-values de réévaluation</b>										
Au terme de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice:										
Actées										
Acquises de tiers										
Annulées										
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)										
Au terme de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b> Amortissements et moins-values de réévaluation</b>										
Au terme de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice:										
Actés										
Repris										
Acquis de tiers										
Annulés	-21.234.683								-21.234.683	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)										
Au terme de l'exercice	-21.234.683	0	0	0	0	0	0	0	-21.234.683	0
<b> VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	62.323.912	83.345.707	63.887	0	0	0	0	0	62.387.799	83.345.707

# Réconciliation corrigée entre le solde budgétaire et le résultat

Type de résultat	Dépenses/charges	Recettes/produits	Total
Résultat Comptabilité générale (Perte + / Bénéfice -)	18.464.026.146,33	-17.166.601.115,02	1.297.425.031,31
Résultat CEB (Perte + / Bénéfice -)	18.608.604.138,91	-17.094.964.708,22	1.513.639.430,69
Différence	-144.577.992,58	-71.636.406,80	-216.214.399,38

#### Différence expliquée

Recettes:			
	Non budgétaire liée au 75 produit financier	87.315.054,75	
	Recette de 2021 du SGPGIE	-16.263.998,95	
	Ecritures lors de la réédition sans impact budgétaire	546.884,84	
Dépenses:			
	Ecritures lors de la réédition sans impact budgétaire	-98.011.385,22	
	Elimination transferts interne DO26	-6.998.273,08	
	Immobilisés	40.640.691,05	
	Non budgétaire	187.093.935,22	
	Remboursement du solde des fonds budgétaires, à d	5.788.960,97	
	1211 de la DO26	17.471.213,49	
	Centre financier fictif module MM	-1.575.723,39	
	<i>Autres Non Significatif:</i>		
	Diff entre CEB-ZFWB - SGPGI - E001	24.853,15	
	Adoption	67.000,00	
	1212 pièce pré enregistrée (1200024361)	150,00	
	1612 Remboursement doublon - CB recette et CG classe 6 au crédit	36.570,39	36.570,39
	8112 prêts Belfius	40.000,00	
	Différence restante	0,00	-1.895,77
		<b>Ok</b>	<b>Ok mineur</b>

#### Réconciliation des recettes

#### Réconciliation des dépenses

# État corrigé des droits et engagements hors bilan



Ce rapport est disponible uniquement en version électronique,  
sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be)



**ÉDITION EN LIGNE :**  
**ISSN 2736-2949**

**ADRESSE**  
Cour des comptes  
Rue de la Régence 2  
B-1000 Bruxelles

**TÉL.**  
+33 2 551 81 11

[www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be)